Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 13 août 2014

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE *Service du greffe , Direction*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 juillet 2014, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de l'Espace pour la vie , Biodôme* - 1145034004

Accorder un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13656 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Mentions spéciales : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1145897013

Accorder un contrat à Néolect inc., d'une durée de 12 mois, pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 3,(20, 116, 240), (46, 72), 47, 63, 70, 98 et (101, 224), pour le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une dépense totale de 484 806,78 $ taxes incluses (contrat de 461 720,74 $ + incidences de 23 086,04 $) - Appel d'offres public 14-64002 - (2 soumissionnaires)

20.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.009 Contrat de construction

CE *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1140541005

Accorder un contrat à Construction Bau-Val Inc. pour le remplacement de l'enrobé du tablier (projet 13-09) du pont Jacques-Bizard (structure 81-3302) dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 481 136,68 $, taxes incluses (travaux et contingences: 458 702,94$ + incidences techniques: 11 216,87 $, taxes incluses + incidences professionnelles: 11 216,87 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-13094 - 3 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CG *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1144822039

Accorder un contrat à Construction Fermont International Ltée, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale dans le boulevard Pie-IX, du boulevard Crémazie à la rue Jarry. Arrondissement: Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 2 159 752,04 $ (contrat: 1 941 952,04 $ + incidences: 217 800,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 251803 - 7 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1141029002

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour remplacer l'ensemble des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières et pour réaliser d'autres travaux connexes - Dépense totale de 1 638 642,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5720 - 6 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.012 Contrat de construction

CM *Lachine , Direction des travaux publics* - 1142421028

Accorder un contrat à Sintra inc. pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue, entre les rues Acadia et Victoria, et sur la rue Sir-George-Simpson, entre la 38e et 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 435 574,72 $, taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1409 - (6 soumissionnaires)

Mentions spéciales : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de construction

CM *Lachine , Direction des travaux publics* - 1142421034

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 23e Avenue, entre les rues Remembrance et St-Antoine, et sur la 48e Avenue, entre le boulevard St-Joseph et la rue Acadia dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 575 883,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1412 - (4 soumissionnaires)

Mentions spéciales : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CG *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal* - 1144956001

Accorder un contrat à Construction Transit 2e G Ltée, pour le réaménagement de l'observatoire de tortues à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 351 797,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6295 - (1 soumissionnaire).

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.015 Contrat de construction

CM *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1140652003

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Maison de la culture Mercier (0811) située au 8105 rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 905 083,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5710 (5 soumissionnaires)

20.016 Contrat de construction

CE *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1143334020

Accorder un contrat à Mofax électrique ltée pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées au prix maximum de 373 692,97 $, taxes incluses - Appel d'offres public 2080-AE - 6 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.017 Contrat de construction

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1141035011

Accorder un contrat à la firme Groupe Axino Inc. pour la réalisation de travaux de réfection de la maçonnerie et gestion des eaux pluviales de l'entrepôt du SIM, situé au 4040 avenue du Parc dans l'arrondissement de Ville-Marie (bâtiment 0212) - Dépense totale de 571 750,00 $, taxes incluses - Appel d'offres 5725 (3 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.019 Contrat de construction

CE *Saint-Laurent , Direction des travaux publics* - 1140818013

Octroyer le volet 1 de 76 557.37 $ (taxes incluses) et le volet 2 de 79 263.88 $ (taxes incluses) à Les Services Exp inc. pour le contrôle qualitatif de divers travaux de génie civil et autoriser un virement budgétaire de 14 055.52 $(net) - Soumission 14-033.(6 soumissionnaires)

20.020 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.021 Contrat de services professionnels

CG *Service des ressources humaines , Direction dotation et gestion de la main-d'oeuvre* - 1145138003

Octroyer un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, pour une somme maximale de 743 000 $, exempte de taxes - Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.022 Entente

CM *Service de la diversité sociale et des sports* - 1144251004

Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 3 100 000 $, pour la période 2014 - 2016, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser à cette fin un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 310 000 $, soit 160 000 $ à Office municipal d'habitation de Montréal et 150 000 $ à Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. dans le cadre de l'entente susmentionnée / Approuver les projets de conventions à cet effet

20.023 Entente

CE *Service du développement économique* - 1141179004

Approuver une entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville relative à l'octroi d'une aide financière de 435 637,54 $ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

20.024 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.025 Immeuble - Location

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1145062001

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue du Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada (CNRC - NRC) pour une période de 18 mois, à compter du 1er novembre 2014, des espaces de bureau et des laboratoires situés au 6100, Royalmount, d'une superficie d'environ 643,75 m², à des fins de relocalisation temporaire des employés de l'usine Charles-J Des Baillets, pour une dépense totale de 380 501,37 $, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.026 Subvention - Contribution financière

CE *Service de sécurité incendie de Montréal* - 1142645001

Accorder une contribution financière de 5 000 $ à Compétition pompier Montréal pour la tenue de la compétition « Scott Firefit Championships », à Montréal les 6 et 7 septembre 2014

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.027 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.028 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.029 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service de la diversité sociale et des sports* - 1141643004

Adopter le Bilan des réalisations de 2013 ainsi que la mise à jour du plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer les suivis au plan d'action triennal mis à jour

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 6 août 2014, 8 h 30, à l'article 30.007

30.005 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CE *Service des finances , Direction Planification stratégique* - 1143843011

Fixer les dates limites au 3 octobre 2014 pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2015, et au 29 octobre 2014 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2015 des arrondissements lui seront soumis

30.006 Administration - Occupation du domaine public

CE *Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1143253001

Autoriser l'occupation du 4000, rue Saint-Patrick, du domaine privé de la Ville, pour une durée déterminée et approuver l'entente de prêt d'un terrain entre la Ville de Montréal et Bellastock-Québec, pour la tenue du festival d'architecture éphémère Re-Shack, qui aura lieu du 29 août au 1er septembre 2014.

30.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CM *Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1136347027

Adopter, sans changement, le règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées

Mentions spéciales :

Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 23 septembre 2013

Dépôt du rapport de l'OCPM à l'assemblée du conseil municipal du 18 août 2014

Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

40.002 Règlement - Adoption

CM *Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1144992001

Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant le retrait de la propriété située aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Mentions spéciales :

Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 8 juillet 2014

Assemblée de consultation publique tenue le 29 juillet 2014

Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

60 – Information

60.001 Dépôt

CG *Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables* - 1145205006

Dépôt de l'État des revenus et dépenses au 30 juin 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville au 30 juin 2014 comparé avec le 30 juin 2013

60.002 Dépôt

CM *Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables* - 1145205005

Dépôt de l'État des revenus et dépenses au 30 juin 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet conseil municipal et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville au 30 juin 2014 comparé avec le 30 juin 2013

60.003 Dépôt

CE *Service du greffe* - 1143624032

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145034004 - Accorder un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13656 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.005

60.004 Dépôt

CE *Service du greffe* - 1143624030

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE142421028 - Accorder un contrat à Sintra inc. pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue, entre les rues Acadia et Victoria, et sur la rue Sir-George-Simpson, entre la 38e et 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 435 574,72 $, taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1409 - (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.012

60.005 Dépôt

CE *Service du greffe* - 1143624031

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE142421034 - Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 23e Avenue, entre les rues Remembrance et St-Antoine, et sur la 48e Avenue, entre le boulevard St-Joseph et la rue Acadia dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 575 883,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1412 - (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.013

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 24
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 11

CE : 10.002

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 10.003

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 30 juillet 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Mme Danielle Jiona, Coordonnatrice - processus décisionnel
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1091

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 juillet 2014, en y retirant les articles 12.001 à 12.004, 20.004, 20.006, 20.007, 20.045 et 60.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1092

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation d'équipements de télécommunication sur le réseau artériel aux feux de circulation pour leur raccordement au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1135897001

CE14 1093

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - de ne pas octroyer le contrat découlant de l'appel d'offres public 13-12965 (CE13 1343) visant à retenir les services professionnels d'un économiste de la construction dans le cadre du projet du Centre de services animaliers municipal (CSAM);

2 - d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour retenir les services d'un économiste de la construction dans le cadre du projet de construction d'un Centre de services animalier municipal.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145110005

CE14 1094

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - de ne pas octroyer le contrat découlant de l'appel d'offres public 13-12966 (CE13-1417) visant à retenir les services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage, en développement durable et en conception intégrée afin de réaliser le projet du Complexe intégré du parc Angrignon, comprenant le Centre de services animaliers;

2 - d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et en développement durable afin de réaliser le projet de Centre de services animaliers municipal.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145110001

CE14 1095

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et SPLIMS pour les services de maintenance du progiciel Application LabVantage, pour une période d'un (1) an, soit pour une somme maximale de 61 618,09 , taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés à la convention (appelée Contrat de maintenance) de cette firme;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention prévue à cette fin pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1143334008

CE14 1096

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à Produits chimiques CCC ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de trois ans, le contrat pour la fourniture d'hydroxyde de sodium liquide (50%) en contenants de 1000 litres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 180 453,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (1303-AE);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1143438006

CE14 1097

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'octroyer un contrat de services techniques à CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules «Bureau d'affaires Finance», «Bureau d'affaires Approvisionnement et Inventaire» et «Inventaire en direct» , dans le cadre de l'application SIMON, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 pour la somme de 149 467,50 $, taxes incluses;

2 - d'approuver le projet de contrat de licence d'utilisation, d'entretien et de support des logiciels à intervenir entre CPA-ERP inc. et la Ville de Montréal;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144838003

CE14 1098

Il est

RÉSOLU :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée approximative de 8 mois pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver aux 19 arrondissements;

2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13518 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1145331002

CE14 1099

Il est

RÉSOLU :

1 - de conclure des ententes contractuelles exclusives au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), d'une durée de 12 mois, pour des services d'inspection, de diagnostic et de réparation de moteurs diesel de marques et modèles Détroit séries 60 (groupe 1) et Cummins ISM 450 & 500 (groupe 2);

2 - d'accorder à Globocam (Montréal) inc., seul soumissionnaire conforme pour les biens et services du groupe 1 et à Paccar du Canada Ltée (Kenworth Montréal) plus bas soumissionnaire conforme pour les biens et services du groupe 2, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13708 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente contractuelle exclusive au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), d'une durée de 12 mois, pour des services d'inspection, de diagnostic et de réparation de moteurs diesel de marque et modèle Détroit Série 60.

2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Globocam (Montréal) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13708 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur.

3 - d'imputer ces dépenses de consommation, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1141081004

CE14 1100

Vu la résolution CA14 20 0322 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 2 juin 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 1 193 149,47 $, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, représentant 91,28 % du coût total du contrat pour des travaux de voirie, d'égout et d'aqueduc sur la 7e Avenue, entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale ;

2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 192 117,72 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311745 ;

3 - d''imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1146152016

CE14 1101

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 702 542,15 $, taxes incluses, pour la réfection des joints du tablier supérieur du pont d'étagement de la rue Sherbrooke Est, au-dessus des voies du C.P. à l'est de la rue Wurtele, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Construction BSL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission corrigée, soit pour une somme maximale de 657 503,22 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-11053;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1140541003

CE14 1102

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à Les Grands Travaux Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réparation à diverses structures 2014 - lot 4, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 427 534,54 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-14121;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1140541014

CE14 1103

Vu la résolution CA14 30 07 0224 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 2 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 197 573,16 $, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un émissaire pluvial dans le parc Clémentine-de-la-Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Les Excavations G. Allard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 186 673,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-01;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1144820005

CE14 1104

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 976 827,60 $, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme situé au 5350, rue Lafond, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 936 126,45 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5709;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1140652001

CE14 1105

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 368 180,35 $, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Bibliothèque du Haut-Anjou (3034) située au 7701 rue Jarry Est, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à AFCOR Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 352 839,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5711;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1140652002

CE14 1106

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un contrat à Reftech International inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 553 013,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1915-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1143334018

CE14 1107

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 202 417,51 $, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la chaudière et de l'éclairage à la caserne de pompiers n° 40, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Tuyauterie Expert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 187 423,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5717;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1145350002

CE14 1108

Vu la résolution CA14 30 06 0181 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 3 juin 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 1 390 821,06 $, taxes incluses, pour des travaux de construction d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et d'un système d'éclairage pour la relocalisation du boulevard Gouin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à E2R inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 357 545,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-08 ;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1142726010

CE14 1109

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 6 609 119,00 $, taxes incluses, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Coffrage Alliance Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 848 777,66 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10145;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1143775001

CE14 1110

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Tetra Tech QI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambre de mesure de pression sur réseau primaire, pour une somme maximale de 8 324 053,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13441 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1143775002

CE14 1111

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Centris Technologies inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la programmation de chambres de régulation et de mesure sur l'aqueduc, pour une somme maximale de 68 387,32 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13359 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1146261001

CE14 1112

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la conception, la surveillance des travaux, la gestion de projet et la réalisation d'études de projets de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 744 275,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13345 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1146217002

CE14 1113

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaudouin Hurens inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude sur le potentiel énergétique et d'implantation d'un système urbain de chauffage et de climatisation (SUCC) dans le secteur Namur-De la Savane, pour une somme maximale de 77 608,13 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 13-13190 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1146021001

CE14 1114

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Synairgis inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en mise en service requis pour le projet de réaménagement de la cour de services Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson, pour une somme maximale de 56 210,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13033 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1135950001

CE14 1115

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Les Traductions Terry Knowles inc., ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la traduction de textes (du français à l'anglais) de diverses activités et événements de l'Espace pour la vie pour une somme maximale de 50 204,17 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-12335 et selon les conditions stipulées au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1141673001

CE14 1116

Vu la résolution CA14 14 0244 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 8 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la compagnie Vidéotron S.E.N.C. pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques dans l'avenue de L'Épée, et ce, aux frais de la compagnie Vidéotron, en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec;

2 - d'autoriser Me Danielle Lamarre Trignac à agir comme représentante pour la Ville de Montréal en vue de l'application des conditions du projet d'entente;

Adopté à l'unanimité.

20.028 1140600004

CE14 1117

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 330 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la compagnie 9189-6985 Québec inc., à des fins d'assemblage, une partie de la ruelle, constituée du lot 5 330 863 du cadastre du Québec, d'une superficie de 68,6 mètres carrés, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour le prix de 40 645 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1144501001

CE14 1118

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Le Centre des organismes communautaires, pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2014, un local situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 42 582,48 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1144069007

CE14 1119

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 9 mois, soit du 1er juillet 2014 au 31 mars 2015, des emplacements fixes d'une superficie de 34,31 mètres carrés et des emplacements ponctuels d'une superficie de 231,36 mètres carrés, aux installations suivantes : complexe sportif Claude-Robillard, aréna Maurice-Richard et aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour un loyer total de 44 725,05 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1145323008

CE14 1120

Il est

RÉSOLU :

1 - d'annuler les servitudes pour la pose, le maintien, l'entretien et l'exploitation de toutes les installations utiles aux fins de télécommunication et de distribution d'énergie électrique créées dans les actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal sous les numéros 3 923 634, 3 982 171 et 4 125 005, mais uniquement en ce qui concerne les lots 2 214 542 et 2 214 603 du cadastre du Québec, sous réserve de la création d'une servitude de remplacement en faveur d'Hydro-Québec afin de permettre le maintien de ses installations et l'ajout d'un passage souterrain dans l'assiette de cette nouvelle servitude afin de permettre à Keurig Canada Ltée de relier la production de ses deux bâtiments;

2 - d'autoriser le directeur du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte et autre document utiles afin de constater et de publier au registre foncier l'annulation desdites servitudes.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1130783003

CE14 1121

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville de Montréal une servitude d'égout pluvial permettant l'installation de conduits nécessaires au drainage du viaduc ferroviaire et de l'axe central du projet connu sous le nom du Campus Outremont, et ce, sans considération monétaire, conformément à l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont et son addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1140783001

CE14 1122

Vu la résolution CA14 27 0254 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 2 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal consent, à titre gratuit, à la Ville de Montréal, une servitude d'égout pluvial pour construire, placer, remplacer, inspecter, ajouter, exploiter, maintenir, entretenir et réparer une conduite d'égout pluvial sur une partie du lot 3 858 204 du cadastre du Québec, située entre le prolongement des rues Gamelin et Georges-Villeneuve et entre la rue Beauclerck et le prolongement de la rue Anne-Hébert, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, tel qu'identifié au plan préparé par M. Alain Letourneau, arpenteur-géomètre, le 3 mars 2009 sous le numéro 7074 de ses minutes, dossier numéro 9113, le tout sujet aux termes et conditions au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1133642001

CE14 1123

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel 9077-2450 Québec inc. crée en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques, grevant le lot 4 778 586 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Victoria et Notre-Dame, près de la 21e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, tel qu'indiqué au plan préparé par François Houle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 15 256 de ses minutes, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1131195007

CE14 1124

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de trois mille dollars (3000 $) à l'École polytechnique de Montréal afin de commanditer la session internationale de travail portant sur la recherche et le développement des technologies de béton renforcé de fibres;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1140541013

CE14 1125

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 11 000 $, en provenance du budget de fonctionnement, à Fondation OSMO (Maison Notman House) afin de soutenir l'organisation du Défi Info-Neige qui aura lieu du 3 juillet au 16 août 2014;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1140149002

CE14 1126

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 80 000 $ à Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal pour le soutien de ses activités 2014;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1140302002

CE14 1127

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 $, soit 340 000 $ en 2014 et 76 666 $ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour la réalisation du projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1145917002

CE14 1128

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 45 194 $ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville (2013–2015);

2 - d'approuver un projet de convention, entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1145066002

CE14 1129

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ au Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal (CIBÎM) pour la coordination du Réseau bioalimentaire de Montréal dans le cadre de l'enveloppe de 175 M$ du gouvernement du Québec;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1146352006

CE14 1130

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 18 091 $ à Camp de jour Dorval pour réaliser le projet « Participation pour tous », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville–MESS 2013-2015);

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1145066003

CE14 1131

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 125 000 $ au six organismes ci-après énumérés pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2014 :

- Festival Montréal Mundial
- M pour Montréal
- Mondial des jeux
- Alliance numérique du Québec
- Association nationale des éditeurs de livres
- Conférence internationale des arts de la scène;

2 - d'approuver les six projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1146307001

CE14 1132

Il est

RÉSOLU :

de donner instruction au greffier de la ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage des lots 3 850 721, 3 850 722, 3 850 723, 4 066 574, 4 066 575 et 4 066 576 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1141477001

CE14 1133

Il est

RÉSOLU :

de donner instruction au greffier de la ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage du lot 1 092 812 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1141477004

CE14 1134

Il est

RÉSOLU :

de donner instruction au greffier de la ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la Ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage des lots 1 093 542, 1 093 551, 2 647 304, 2 647 305 , 2 647 306, 2 647 307 et une partie du lot 1 093 547 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1141477005

CE14 1135

Il est

RÉSOLU :

de donner instruction au greffier de la ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage des lots 3 620 991 à 3 621 000, 3 621 002 à 3 621 016 et une partie du lot 5 074 273 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1141477006

CE14 1136

Il est

RÉSOLU :

de donner instruction au greffier de la ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage d'une partie des lots 1 276 746, 1 276 748, 1 276 749, 1 276 750, 1 276 751, 1 276 752, 1 276 753, 1 276 757 et le lot 1 276 756 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1141477008

CE14 1137

Vu la résolution CA14 30 07 0235 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 2 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface imperméable équivalente, pour le compte du concessionnaire Mercedes-Benz PAT situé dans le district Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144820006

CE14 1138

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Saint-Michel et de la rue de Mont-Joli dans le secteur du poste de quartier 27 dans l'arrondissement d'Ahuntsic vers l'intersection du boulevard des Galeries d'Anjou et de l'avenue de la Nantaise dans le secteur du poste de quartier 46 dans l'arrondissement d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1142852001

CE14 1139

Vu la résolution CA14 14 0245 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 8 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler l'imposition de la réserve foncière à des fins de parc sur le lot 5 197 696 du cadastre du Québec et de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de ce site.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1144992005

CE14 1140

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 4456,56 $, relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Édimbourg (Écosse), du 9 au 13 août 2014, pour participer au Sommet de la culture 2014;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1144320002

CE14 1141

Vu la résolution CA14 19 0242 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 7 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires (CLD), agissant à titre de mandataire pour le territoire de l'arrondissement de Lachine :

Loisirs et culture	
M. Guillaume Charron	Maroons de Lachine
Affaires et commerce	
M. Louis St-Martin	Joli-Coeur Lacasse

Adopté à l'unanimité.

30.005 1145856009

CE14 1142

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer, pour le secteur Ouest, Mme Kathryn Verville-Provencher, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en août 2017, en remplacement de Mme Valeria Akim.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1146467002

CE14 1143

Vu la résolution CA14 240455 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 8 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de désigner madame Valérie Plante, conseillère de ville - district de Sainte-Marie, à titre de représentante de l'arrondissement de Ville-Marie, au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal (CDÉC).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1142701050

CE14 1144

Vu la résolution CA14 12199 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 8 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de reconduire le mandat des personnes suivantes à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période de juin 2014 à juin 2016, à savoir :

- M^{me} Jeannine Gauthier, vice-présidente du Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC), à titre de représentante du domaine de l'économie sociale;

- M^{me} Carole Laforest, présidente de la firme Carole Laforest Conseil inc., à titre de représentante du milieu des affaires;

- M. Joël Châteauneuf, président de la compagnie Matt-Canada inc., à titre de représentant du milieu des affaires.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1141597016

CE14 1145

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 8^{e} partie;

2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1140679013

CE14 1146

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 2 653 123,16 $, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 5 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1143838005

CE14 1147

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 5 000 $ provenant du ministère des Relations internationales du Québec afin de couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives à l'AIMF, notamment pour notre participation aux réunions de l'Association à l'étranger pour l'année 2013;

2 - d'autoriser une dépense de 5 000 $ à cette fin et autoriser le Bureau des relations internationales à affecter ce montant à la réalisation du projet mentionné ci-dessus;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1144834003

CE14 1148

Vu la résolution CA14 19 0221 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 7 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une somme totale de 15 492,88 $ en provenance du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le remboursement des coûts du contrat de réparation de la chaussée du boulevard Jean-Baptiste-Deschamps, entre les rues Louis-A.-Amos et Courval ;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1142421036

CE14 1149

Vu la résolution CA14 30 07 0232 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 2 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception d'un montant de 236 000 $, en provenance de Suncor relativement à des travaux exécutés durant l'année 2013;

2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1142726014

CE14 1150

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $, en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1144372002

CE14 1151

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 200 000$ en provenance du programme triennal d'immobilisation 2014-2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au programme triennal d'immobilisation 2014-2016 du Service des technologies de l'information afin de permettre la réalisation du projet GéoTrafic requis pour le bon fonctionnement du CGMU, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1145309001

CE14 1152

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Construction Garnier ltée contre la Ville de Montréal au montant de 180 703,17 $ en capital, intérêts et frais, suite à une action en réclamation de coûts supplémentaires pour des travaux effectués de mai 2009 à décembre 2009 pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Notre-Dame, de la rue de la Montagne à la rue University, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Chantale Beaudin, le chèque suivant :

   - 180 703,17 $ à l'ordre de *BCF Avocats d'affaires en fidéicommis*;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1146250001

CE14 1153

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Georges-Pichet entre la rue Perras et la rue des Ardennes, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1143496006

CE14 1154

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 1 284 482 situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Saint-Henri, Saint-Paul Ouest et De Longueuil (04-143) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1144396002

CE14 1155

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest », et d'en recommander l'adoption a une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest »;

3 - de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

4 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1143823006

CE14 1156

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé : « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve »;

3 - de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

4 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puise être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1143520009

CE14 1157

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau section locale 571 - Unité des juristes de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2017

2 - d'autoriser le Maire de la Ville, le président du comité exécutif et le directeur général à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1143692004

CE14 1158

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du document intitulé « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Bilan des actions 2008-2012 ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1140744002

CE14 1159

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet l'examen public sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et des usagers ainsi que le service du transport par taxi dans l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1141159002

CE14 1160

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1 er avril 2014 au 30 juin 2014, accordées par le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.004 1144501006

Levée de la séance à 9 h 30

70.001

Les résolutions CE14 1091 à CE14 1160 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Pierre Desrochers	Yves Saindon
Président du comité exécutif	Greffier de la Ville

CE : 12.001

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.001

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.002

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.003

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.004

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.005

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1145034004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division accueil et animation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Centre de transition Le Sextant inc." pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13656- 2 soumissionnaires, 1 seul conforme.

1. d'accorder à «Centre de transition Le Sextant inc.» firme ayant obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères préalablement établis, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 3 ans (36 mois), au prix total approximatif de 4 254 194,51 $, taxes incluses , conformément aux documents de l'appel d'offres public #14-13656
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-07-15 16:50

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1145034004**
Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division accueil et animation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Centre de transition Le Sextant inc." pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13656- 2 soumissionnaires, 1 seul conforme.

CONTENU

CONTEXTE

Toujours unique au monde après 20 ans d'existence, le Biodôme, littéralement « maison de la vie », est un chef-d'œuvre technologique. Ses systèmes de support à la vie permettent de reproduire fidèlement, sous un même toit, 5 écosystèmes des Amériques : la forêt tropicale humide, l'érablière des Laurentides, le golfe du St-Laurent, les côtes du Labrador et les îles subantarctiques. Grâce à un aménagement intégrant paysages, animaux et végétaux, le Biodôme invite le visiteur à partir en pleine nature sur un sentier riche en surprises et en sensations, mettant en valeur 750 espèces végétales et 230 espèces animales. En plus des écosystèmes, la salle de découvertes Naturalia, les salles d'animation, les aires de restauration, le vestiaire et la boutique sont dédiés aux visiteurs. D'autres secteurs réservés au personnel incluent notamment la billetterie, les bureaux, les laboratoires, la clinique vétérinaire, les salles mécaniques et les entrepôts.
Le Planétarium Rio Tinto Alcan a ouvert ses portes le 6 avril 2013. Outre son architecture spectaculaire et écoresponsable où l'aluminium occupe une place de choix, le Planétarium Rio Tinto Alcan innove avec une approche de l'astronomie totalement inédite. Les équipements à la fine pointe de la technologie qu'utilise le Planétarium Rio Tinto Alcan sont gage d'une expérience unique pour le public. Au-delà des informations astronomiques qu'offre généralement ce type d'institution, ce lieu fait le lien entre le ciel et la vie, par les sciences bien sûr, mais aussi par l'art et la poésie. Une démarche innovante qui le positionne comme un précurseur sur le plan international.

Le Biodôme accueille près de 800 000 visiteurs par année et le nouveau Planétarium Rio Tinto Alcan a accueilli en 2013 près de 300 000 visiteurs.

Bien que les deux institutions possèdent des bâtiments distincts en surface, ils sont joints au niveau inférieur et ils partagent de ce fait certains espaces tels que l'air d'accueil des groupes, le vestiaire, les salles d'animation et les aires de repas pour les groupes scolaires. Les deux institutions partagent également, depuis l'ouverture du nouveau Planétarium, certains services tels que les services de sécurité et d'entretien. Cette réalité physique, combinée au désir d'harmoniser la qualité des services et de gérer avec efficience les opérations des installations explique la nécessité d'avoir un seul fournisseur de service d'entretien pour les deux institutions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1095 - 20 décembre 2012
Accorder un contrat gré à gré à «Centre de transition Le Sextant inc.» pour l'entretien ménager du Planétarium Rio Tinto Alcan pour un montant de 955 000$ (#1125034002).

CE 11 0519 - 15 avril 2011
Autoriser le lancement d'un appel d'offres pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme de Montréal (#1115034001)

CM11 0744 - 29 septembre 2011
Octroyer un contrat à «Centre de transition Le Sextant inc»pour l'entretien ménager du Biodôme de Montréal pour un montant de 2 424 680.06$ (# 1115034003)

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objectif d'octroyer un contrat pour des services complets d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan en tenant compte des spécificités suivantes de leurs installations, notamment leur concept architectural unique, la présence d'un cheptel animalier au Biodôme (230 espèces animales) et un nombre important de visiteurs à toute heure de la journée qui requiert une flexibilité dans la gestion opérationnelle de l'entretien ménager.
Plus de 1 200 000 visiteurs circulent sur le site Biodôme/Planétarium Rio Tinto Alcan chaque année. Le Biodôme et le Planétarium mettent à la disposition du grand public, des touristes et des groupes scolaires une programmation diversifiée, et en raison de leur nature événementielle, à des heures parfois atypiques (des animations scolaires joignant plus de 120 000 jeunes, des Nuits au Biodôme, des camps de jour, des spectacles en soirée, des événements corporatifs en soirée, etc.)

Le travail d'entretien pour le Planétarium Rio Tinto Alcan et le Biodôme exige une très grande souplesse dans l'exécution des travaux compte tenu des heures d'ouverture et de fermeture au public, des superficies à couvrir, des espaces et contenus non conventionnels et finalement des revêtements particuliers. Les conditions dans lesquelles les employés sont appelés à travailler sont particulières, par exemple le travail dans les écosystèmes du Biodôme en soirée se fait dans la pénombre puisque la présence de collections vivantes animales et végétales exige des pratiques strictes. De plus, la vocation touristique des deux institutions nous oblige à aménager des horaires de travail en rotation sur une base de 7 jours de 7 h à minuit.

Par ailleurs, la superficie du Planétarium représente 8 705 mètres carrés sur trois étages. Celle du Biodôme est de 34 593 mètres carrés sur quatre étages. De plus, le toit du Planétarium est couvert de verdure et un sentier pédestre y est aménagé. Ceci implique que lors des chutes de neige, l'équipe d'entretien doit déneiger ce sentier, les entrées, les issues de secours et le pourtour des bâtiments.

Les activités d'entretien se divisent en quatre blocs :

Espaces dédiés au public :
Les services et espaces utilisés par le public sont les théâtres, les écosystèmes, les salles d'animation, les aires d'exposition, les aires de repas, les vestiaires et toilettes publiques.

Espaces des employés :
Aires de travail : billetteries, bureaux administratifs, salles communes, laboratoires, salles d'entrepôts et locaux de récupération.

Espaces extérieurs :

Pourtour du Biodôme et du Planétarium, aire de repas extérieur en été, tables, sentier du toit vert, poubelles extérieures, cendriers, guérite du stationnement 3200 rue Viau, débarcadère des groupes au niveau 100. Les travaux dans ces espaces sont les suivants : balayage au sol, nettoyage de vitres et des tables de dîner, collecte de déchets, enlèvement de la neige sur le toit, en pourtour et près des sorties d'urgence, épandage d'abrasif, nettoyage des drains de pluies, etc.

Nettoyage spécialisé en hauteur :
Les bâtiments comprennent plusieurs vitres de plus de six pieds de hauteur. De plus, certaines fenestrations sont situées dans des endroits difficiles d'accès, comme au-dessus de la passerelle d'accès principale du Planétarium ou la verrière qui recouvre la forêt tropicale du Biodôme. Il y a également beaucoup de surfaces en hauteur qui accumulent de la poussière et qu'il faut nettoyer, dont l'extérieur des théâtres du Planétarium qui sont en forme de sphère et au dessus des conduits de ventilation entre autres.

JUSTIFICATION

Depuis l'ouverture du Biodôme en 1992, l'entretien ménager a toujours été confié à contrat externe suite à des processus d'appel d'offres. La valeur des contrats octroyés a toujours été inférieure au coût des services d'entretien assumés en régie. Pour 2014, une évaluation comparative des coûts démontre que l'écart se maintient entre les services de la Ville et l'entreprise privée : il en coûterait près de 500 000$ de plus pour effectuer les services d'entretien en régie. Par ailleurs, le Planétarium et le Biodôme partagent un étage ainsi que les espaces extérieurs communs. Pour des raisons de synergie, d'harmonisation de la qualité des services et d'économie, il est avantageux d'utiliser les services d'un seul fournisseur en entretien ménager pour les deux sites.
Le contrat d'entretien du Biodôme se termine le 31 août 2014, en même temps que le contrat gré à gré qui a été donné en 2012 pour l'entretien du Planétarium. La même firme effectue présentement les travaux sur les deux sites et plusieurs activités sont fusionnées depuis ce temps : l'encadrement des employés, le suivi des opérations, la gestion des horaires de travail et la gestion des achats. Ces activités sont assumées par un seul contremaître. L'entretien extérieur du site est également fait par un même employé de classe A.

Évaluations Contrat vs Ville - pour une année de service (2014)			
Contrat externe			
Salaires	**Heures / année**	**Taux horaire - tout inclus**	**Total**
Contremaître	2 080	25,69 $	53 437 $
Chefs d'équipe	5 824	23,07 $	134 341 $
Classe A	47 632	22,41 $	1 067 465 $
Classe B	5 096	21,83 $	111 263 $
Classe C	1 335	23,12 $	30 864 $
TOTAUX			**1 397 369 $**
Au coût de la Ville, pour les mêmes services			
Salaires	**Heures / année**	**Taux horaire - tout inclus**	**Total**
Régisseur	1 820	45,00 $	81 900 $
Contremaître propreté	1 876	40,00 $	75 040 $
Préposés à la propreté	52 728	31,61 $	1 666 732 08 $

Prime de soir	32 916	,96 $	31 599 $
Contrat de nettoyage en hauteur	1 335	25,00 $	33 375 $
TOTAUX			1 888 646,08 $
ÉCART DE			**491 277 $**

Le présent contrat, qui devra prendre effet le 1er septembre 2014, couvrira une période de 36 mois assortis de deux options de prolongation de 12 mois chacune. L'appel d'offres public no.14-13656 préparé par la Direction de l'approvisionnement a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO.). Il y a eu douze (12) preneurs de charges et deux (2) soumissionnaires ont déposé leur bordereau de soumission, représentant 17% des preneurs du cahier des charges.

Après vérifications requises des soumissionnaires par la direction de l'approvisionnement, les deux soumissionnaires ont été jugés admissibles et ont été analysés par un comité de sélection.Un seul soumissionnaire a été jugé conforme et le comité de sélection recommande donc de retenir les services de la firme Centre de transition Le Sextant inc. qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères préalablement établis.

Soumission conforme (1)	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1 Centre de transition Le Sextant inc.	76.13		4 254 194,51 $		4 254 194,51 $
Soumissionnaire 2 Les entreprises Fervel inc.	59.13	Non conforme			
Dernière estimation réalisée					4 345 339 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* 4 254 194,51 $ - 4 345 339 $					- 91 144 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100* (4 254 194.51$ - 4 345 339 $) / 4 345 339 $					-2.09 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					N/A

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et de la résolution CM11 0170, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat de biens et services de plus de deux

millions de dollars, pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et également car l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Aucune attestation de la part de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) n'est requise dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat est de 4 254 194,51$ (taxes incluses) pour une période de 3 ans (36 mois). Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Pour 2014, les crédits requis sont déjà prévus au budget de fonctionnement d'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre des pratiques opérationnelles et des achats, il est prévu d'adopter la politique que le service d'approvisionnement ainsi que l'Espace pour la vie privilégient: soit une approche écoresponsable dont les objectifs sont le maintien de l'intégrité de l'environnement, l'amélioration de l'équité sociale et l'efficacité économique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Biodôme de Montréal est un site public et renferme des collections vivantes, animales et végétales. Annuellement, l'institution accueille plus de 800 000 visiteurs d'où l'importance de maintenir la qualité des services d'entretien ménager. Par ailleurs, l'entretien ménager des espaces où travaillent les collections vivantes est essentiel. Interrompre les activités d'entretien pourrait mettre en péril les collections vivantes animales et végétales du Biodôme. Une telle interruption aurait aussi des conséquences majeures au Planétarium Rio Tinto Alcan. Il ne serait pas possible d'ouvrir des musées au public sans que la propreté des installations ne puisse être garantie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE - 30 juillet 2014
Commission d'examen des contrats - août 2014
Présentation au CM - 18 août 2014
Octroi du contrat à compter du 1er septembre 2014 et ce, pour une période de 36 mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'Espace pour la vie , Direction (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne BOISVERT
c/d accueil & animation

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-10

Rachel LÉGER
chef du biodome

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2014-07-14

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.006

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1145897013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néolect inc., d'une durée de 12 mois, pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 3,(20, 116, 240), (46, 72), 47, 63, 70, 98 et (101, 224), pour une dépense totale de 484 806,78 $ taxes incluses. (contrat de 461 720,74 $ + incidences de 23 086,04 $) - Appel d'offres public 14-64002 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé:
d'accorder un contrat à Néolect inc., d'une durée de 12 mois, pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 3,(20, 116, 240), (46, 72), 47, 63, 70, 98 et (101, 224), pour une dépense totale de 484 806,78 $ taxes incluses.(contrat de 461 720,74 $ + incidences de 23 086,04 $) - Appel d'offres public 14-64002 - (2 soumissionnaires).

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-01 08:51

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1145897013**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néolect inc., d'une durée de 12 mois, pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 3,(20, 116, 240), (46, 72), 47, 63, 70, 98 et (101, 224), pour une dépense totale de 484 806,78 $ taxes incluses.(contrat de 461 720,74 $ + incidences de 23 086,04 $) - Appel d'offres public 14-64002 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville intelligente

La Ville de Montréal s'est donnée comme objectif de devenir chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Pour y arriver, elle doit s'orienter sur les nouvelles technologies. La notion de ville intelligente implique de façon incontournable la manière dont le transport est géré. Le développement récent des technologies de l'information et des communications a amené de nouvelles possibilités en transport. Les villes peuvent maintenant cueillir, traiter, analyser et partager de l'information à grande vitesse. Ces informations aident les planificateurs et gestionnaires des réseaux de transport à prendre de meilleures décisions, à optimiser l'utilisation des infrastructures et à assurer une mobilité plus efficace, sécuritaire et durable des biens et des personnes.

La supervision à distance des équipements à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) permet de détecter, enregistrer et rapporter les pannes et les problèmes en temps réel, ce qui améliore la gestion des incidents sur le réseau et permet d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes, des usagers du transport en commun et des automobilistes. Cette flexibilité de la gestion centralisée de la circulation permettra une meilleure adaptation quant aux événements spéciaux (festivals, manifestations) ainsi qu'aux mesures d'urgence (fermetures de métro, évacuation). De plus, elle permettra d'optimiser l'exploitation des réseaux actuels, ce qui assurera une mobilité accrue pour l'ensemble des Montréalais.

Les possibilités d'utilisation de la technologie augmentent au fil de son évolution. Afin de ne pas accuser de retard dans l'atteinte de son ambitieux objectif, la Ville de Montréal se doit d'effectuer des choix technologiques éclairés pour sa gestion de la mobilité urbaine. À cet effet, son réseau de télécommunication intégré constitue la pierre angulaire de son architecture de systèmes de transports intelligents (STI).

Le réseau de télécommunication intégré

Le projet de réseau de télécommunication intégré fait partie des projets du Plan stratégique sur les systèmes de transports intelligents. Le Plan stratégique STI est un document de

planification développé en coopération avec différents partenaires internes et externes. Il en résulta un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en systèmes de transports intelligents. Le Plan propose 11 projets à mettre en oeuvre dans un horizon d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires (SPVM, SIM, Sécurité Publique, STM, MTQ). Le Plan stratégique STI a été approuvé par le Comité exécutif à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

Le projet de réseau de télécommunication est un projet de réseau télémétrique permettant aux systèmes d'interroger les équipements sur le terrain (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc). Les équipements télémétriques sont intrinsèquement liés aux feux de circulation. Ces équipements spécialisés permettent de gérer à distance la circulation sur le réseau routier et de réagir rapidement si un incident survient.

Le Service des technologies de l'information accompagne la Division de l'exploitation du réseau artériel dans les choix de technologies depuis le début du projet afin de s'assurer que toutes les opportunités d'interopérabilité soient envisagées.

Ce réseau qui a pour but de raccorder les équipements terrains au CGMU est composé de plusieurs éléments. Il se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques: l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville, où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous-réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipements sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

Niveau 1 : L'anneau principal (1 gig)

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique de la compagnie Dascom dont Ville de Montréal a un droit d'usage via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176). Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). Ces noeuds sont appelés OLT (Optical Line Terminal).

Niveau 2 : Les ramifications (1 gig)

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composée de deux filaments de fibre optique. L'un d'eux sert à faire circuler l'information le long de l'anneau principal et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen de câble télémétrique conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de connecter l'ensemble de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé ONU (Optical Network Unit), demande l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

Niveau 3 : Les sous-réseaux (50 mbs)

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux de circulation à desservir sur le territoire de la ville de Montréal. Le sous-réseau peut être comparé à une rue locale où tous les équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux de circulation d'un sous-réseau étaient connectés par un

réseau télémétrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettaient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la coordination. Jusqu'à présent, cette coordination devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux.

Ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication de nouvelle génération. Si les réseaux de cuivre présents ne sont pas composés de fils torsadés, essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0998 - 18 juin 2014 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'installation d'équipements de télécommunication (ONU) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU.
CE13 0856 - 12 juin 2013 Accorder à Néolect / Le Saux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat, d'une durée de quatre (4) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Côtes-Des-Neiges et St-Laurent (réseaux 5, 69 et 39) et de câblage de communication en cuivre sur l'axe Christophe-Colomb (réseau 82), pour une somme maximale de 427 675,61 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309005;

CM13 0311 - 22 avril 2013 Accorder un contrat à Néolect/Le Saux Inc. d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture, la configuration, l'installation et la mise en service d'équipements de télécommunication sur les réseaux artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication pour une somme maximale de 598 163,07$, taxes incluses.

CM12 0520 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux pour l'achèvement du réseau principal de télécommunications afin de desservir toute l'île de Montréal et la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 40 réseaux de feux de circulation au centre de contrôle - Dépense de 470 517,50 $, taxes incluses

CM12 0203 - 19 mars 2012 - Accorder un contrat à Electromega ltée pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation des axes Saint-Michel, De Lorimier, Papineau, Saint-Denis, Saint-Laurent, du Parc, de l'Acadie, Crémazie et Henri-Bourassa, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 186 484,92 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11807 (2 soum.)

CE12 0156 - 8 février 2012 - Autoriser une dépense d'honoraires professionnels pour un montant de 151 114 $, taxes incluses, afin de retenir les services de Génivar pour la préparation du devis d'acquisition pour les équipements de télécommunication principaux pour le raccordement des feux de circulation, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG10 0291) ;

CE 11 0880 - 21 novembre 2011 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à MTO Télécom pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseau principal et secondaire de télécommunication) permettant de gérer à distance les caméras et les contrôleurs dans six réseaux de feux de circulation, au montant de 297 788,56 $, taxes incluses

CE11 0406 - 29 mars 2011 - Accorder à Résologis inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke au prix de sa soumission, soit au prix total de 415 493,64$, taxes incluses, conformément aux

documents de l'appel d'offres public # 10-11430

CE11 0428 - 29 mars 2011 1- Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal ; 2- Mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce Plan ; 3- Poursuivre et de soutenir les différents projets proposés du Plan ; 4-Fournir le soutien nécessaire à sa réalisation

CM11 0176 - 21 mars 2011 Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication »

DESCRIPTION

Les 2200 intersections munies de feux de circulation du réseau municipal sont subdivisées en quelque 150 sous-réseaux de feux, chacun des contrôleurs de ces sous-réseaux est interrelié par un câble de cuivre ne permettant que trois possibilités de synchronisation différentes.

Le présent dossier vise à obtenir les services d'un entrepreneur électricien pour la réalisation de différentes tâches permettant le remplacement du câble existant reliant les feux de circulation par du câble permettant la télécommunication. L'entrepreneur devra réaliser les tâches suivantes:

- Fournir et installer des câbles de communication en fibre optique (câble O);
- Tester la continuité du câble O avant et après installation;
- Tester l'atténuation de puissance et au réflectomètre du câble O;
- Identifier des câbles dans tous les puits d'accès ainsi qu'aux extrémités;

Les travaux seront réalisés sur 8 des 150 sous-réseaux, soit un total de 157 intersections. (voir les listes d'intersections de chacun des réseaux dans les pièces jointes)

Le délai d'exécution des travaux en jours calendriers, après l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux, ne doit pas dépasser **quatre-vingt-dix (90) jours**.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 juillet 2014 et la période de validité des offres reçues est de 180 jours soit jusqu'au 11 janvier 2015.

JUSTIFICATION

Le remplacement du câble qui relie les feux de circulation est une étape nécessaire afin de permettre la création du réseau de télécommunication intégré et de permettre de raccorder les feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).
La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser ce genre de travaux. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la réalisation des travaux.

Soumissionnaires : (2)
Néolect Inc.
Teltech Télécommunications Inc.

À noter, que le choix de recourir à plusieurs plus petits contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet

de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats, permet une réalisation simultanée des différents contrats par deux entrepreneurs distincts.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10 %)	Total
Néolect Inc.	419 746,13 $	41 974,61 $	461 720,74 $
Teltech Télécommunications Inc.	424 800,00 $	42 480,00 $	467 280,00 $
Dernière estimation réalisée	425 700,00 $	42 570,00 $	468 270,00 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			464 500,37 $ 0,60 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			5559,26 $ 1,20 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-6549,26 $ -1,39 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			5559,26 $ 1,20 %

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 14-64002

Titre: Travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 3, (20,116, 240), (46, 72), 47, 63, 70, 98 et (101, 224)).
Date de lancement : 13 juin 2014

Date d'ouverture: 14 juillet 2014

Soumissionnaires : (2)
Néolect inc.
Teltech Télécommunications Inc.

66% (2/3) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission.

Analyse des soumissions :
L'appel d'offres public # 14-64002 a été lancé le 13 juin 2014 pour une période de 18 jours

en vue d'octroyer un contrat pour des travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 3, (20,116, 240), (46, 72), 47, 63, 70, 98 et (101, 224).

Suite à l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie «Néolect inc.» a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Néolect inc.
Montant de l'offre:
365 076,00 $ + TPS (5 %) 18 253,80 $ + TVQ (9,975 %) 36 416,33 $ = 419 746,13 $

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Le tableau des prix unitaires détaillés se trouve en pièce jointe.

Adjudicataire recommandé :

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à la firme Télécommunications Néolect Inc., plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 14-64002 pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique. Le détail sur les soumissionnaires se trouve dans l'intervention faite par la direction de l'approvisionnement.

Le montant total du contrat à accorder à Néolect Inc. est de 461 720,74 $ (incluant taxes et contingences de 10%).

À noter que le délai de validité des soumissions est de 180 jours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Néolect Inc. est de 461 720,74 $ (incluant taxes et contingences de 10%). Les frais de contingence (10%) sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir compte tenu de l'état des conduits souterrains.
Des incidences de 5% doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèveront donc à 461 720,74 $ + 23 086,04 $ (5% d'incidences) = 484 806.78 $

Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2014-2016 de la Direction des transports. Comme cet investissement ne concerne pas l'aménagement ou le réaménagement du domaine public, la totalité des dépenses sera assumée par la ville centre.

Ce dossier constitue un projet de protection de l'actif dans le cadre du plan stratégique et non un projet de développement. En effet, il s'agit d'optimiser des équipements déjà existant non de développer de nouveaux réseaux de câbles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La possibilité de communiquer avec les feux de circulation permettra d'intervenir beaucoup plus rapidement suite à des incidents sur le réseau, limitant ainsi la congestion ponctuelle qui affecte entre autres les autobus et les services d'urgence. En cas d'incident certaines priorités pourront être accordées à ces véhicules par différentes interventions sur la programmation des feux. En se dotant d'un moyen de prioriser les transports collectifs dans certaines situations, on favorise ainsi un transfert modal vers ce mode.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'autorisation d'octroyer ce contrat pour le projet cité en objet, la communication avec les contrôleurs de feux de circulation rendue possible par le réseau de fibres optiques utilisé par la Ville ne se fera pas de façon optimale et pourrait compromettre la gestion efficace de la circulation à partir du CGMU.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune stratégie de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Comité exécutif : 13 août 2014
- Octroi de contrats: Août 2014
- Réalisation des travaux: Septembre à décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller(ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-22

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-07-30 **Approuvé le :** 2014-07-31

CE : 20.007

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.008

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.009

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1140541005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val Inc. pour le remplacement de l'enrobé du tablier (projet 13-09) du pont Jacques-Bizard (structure 81-3302) dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 481 136,68 $, taxes incluses (travaux et contingences: 458 702,94$ + incidences techniques: 11 216,87 $, taxes incluses + incidences professionnelles: 11 216,87 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-13094 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 481 136,68 $, taxes incluses, pour le remplacement de l'enrobé du pont Jacques-Bizard dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder à Construction Bau-Val Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 458 702,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-13094;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-07-30 16:27

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1140541005**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val Inc. pour le remplacement de l'enrobé du tablier (projet 13-09) du pont Jacques-Bizard (structure 81-3302) dans l'arrondissement de L'Île -Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 481 136,68 $, taxes incluses (travaux et contingences: 458 702,94$ + incidences techniques: 11 216,87 $, taxes incluses + incidences professionnelles: 11 216,87 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-13094 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le pont Jacques-Bizard (81-3302) a été construit en 1965 afin d'assurer une liaison entre l'Île de Montréal et l'Île Bizard. Il constitue le seul et unique lien entre l'Île de Montréal et l'Île Bizard.
Ce pont, sur lequel passe le boulevard Jacques-Bizard, enjambe la rivière des Prairies et relie les arrondissements Pierrefonds-Roxboro et l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Il compte 3 voies de circulation, dont une est en alternance dans les deux directions aux heures de pointe, ainsi qu'un trottoir du côté Ouest et une passerelle cyclable du côté Est. La structure sert également de support pour différentes utilités publiques, tels des lignes électriques à haute tensions, le réseau d'aqueduc et des lignes téléphoniques.

L'indice d'état de cette structure, selon la dernière inspection générale du 23 novembre 2013, est de 1. Une structure ayant un indice d'état de 1 présente les caractéristiques générales suivantes: plusieurs éléments de la structure sont partiellement fonctionnels. Une intervention à court terme est généralement nécessaire. Dans le cas du pont Jacques-Bizard, il s'agit entre autre d'une déficience de la surface de roulement. En effet, la surface présente de nombreux défauts: fissures, nids-de-poules et réparations antérieures en béton, principalement dans les voies en direction de l'Île-Bizard. Comme ce pont est situé sur le seul axe routier desservant l'île, la détérioration de la surface de roulement entraîne un inconfort significatif pour un grand nombre d'usagers et favorise la dégradation du pont.

Dans ce contexte, un projet de remplacement de l'enrobé du pont a été élaboré par la Ville de Montréal et un appel d'offres public portant le numéro 07-13094 pour la réalisation des travaux a été préparé. L'appel d'offres a été publié le 16 mai 2014 dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 16 mai 2014 au 4 juin 2014. La durée de la publication sur le SEAO a été de 20 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 2 octobre 2014.

Cet appel d'offres fait suite à trois autres appels d'offres dans le cadre du même projet. Ces derniers ont été annulés pour les raisons suivantes:

- appel d'offres 1 (07-13091 publié du 17 juillet 2013 au 23 juillet 2013) : l'appel d'offres a été annulé pendant la période de soumission en raison d'une incompatibilité entre le calendrier des travaux et la tenue d'une activité planifiée sur l'Île-Bizard.
- appel d'offres 2 (07-13092 publié du 19 novembre 2013 au 9 décembre 2013) : à l'ouverture des soumissions, les 3 soumissionnaires n'avaient pas l'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. Les résultats d'ouverture se trouvent en pièce jointe.
- appel d'offres 3 (07-13093 publié du 10 avril 2014 au 30 avril 2014) : l'écart entre l'estimation et le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire était trop élevé. Les résultats d'ouverture se trouvent en pièce jointe.

Aucun addenda a été émis lors de l'appel d'offres 07-13094.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à Construction Bau-Val Inc. pour les travaux de remplacement de l'enrobé bitumineux du tablier du pont Jacques-Bizard.
Les travaux consistent, sans s'y limiter, à:

- procéder à l'enlèvement de l'enrobé bitumineux sur toute la surface du pont;
- procéder à l'arasage des réparations de béton existantes sur la dalle du tablier;
- réparer localement les surfaces détériorées de la dalle;
- mettre en place une nouvelle surface de roulement (enrobé bitumineux);
- effectuer des travaux connexes.

Il est prévu que les travaux débutent à l'automne 2014 pour une durée de 5 semaines (35 jours calendrier).

Également, des dépenses incidentes sont prévues dans le cadre de la réalisation du projet. Ces dépenses comprennent le maintien de la circulation et la gestion des impacts, les communications et le contrôle qualitatif.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection permet de corriger une déficience de la surface de roulement, de maintenir l'ouvrage dans un état fonctionnel et d'assurer la sécurité des usagers. Le pont Jacques-Bizard constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal.
Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Prix de base	Contingences	Total
	(taxes incluses)	(taxes incluses)	(taxes incluses)
Construction Bau-Val Inc.	398 872,12 $	59 830,82 $	458 702,94 $

Groupe Hexagone s.e.c.	407 318,48 $	61 097,77 $	468 416,25 $
Roxboro Excavation inc.	429 600,65 $	64 440,10 $	494 040,75 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	448 674,75 $	67 301,21 $	515 975,96 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			473 719,98 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			3,27%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			35 337,81 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			7,70%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			(57 273,02) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-11,10%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			9 713,32 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			2,12%

Lors de l'appel d'offres public 07-13094, sur six (6) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission et trois (3) n'en n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 50 % chacun. En ce qui concerne les motifs de désistement, un (1) preneur de cahier des charges (33%) est connu comme sous-traitant alors que les deux (2) autres (67%) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges et les motifs de désistement est en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, Construction Bau-Val Inc., est inférieure à l'estimation de soumission réalisée à l'interne par la Division de l'économie de la construction, laquelle s'élevait à 515 975,96 $, incluant les contingences et les taxes. La différence est de 57 273,02 $, soit 11,10 %. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont les décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné. D'autre part, les travaux de remplacement de l'enrobé font appel à de la machinerie spécialisée, les entrepreneurs qui possèdent cet équipement ont pu être en mesure de soumissionner à un prix inférieur à celui de leur compétiteurs.

Le résultat de cet appel d'offres (07-13094) est supérieur au deuxième appel d'offre (07-13092) de 67,51%, soit une différence de 184 874,81$. Le résultat est toutefois inférieur au troisième appel d'offres (07-13093) de 16,09%, soit une différence de 87 945,61$ (voir pièces jointes).

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L’adjudicataire recommandé, Constructions Bau-Val Inc., détient une attestation de l’Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, ConstructionsBau-Val Inc., est le suivant: 1134-9958-52. Une attestation valide délivrée le 29 avril 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau lors de l'octroi du octroi.

L'analyse des soumissions par la Division ponts et tunnels démontre que Construction Bau-Val Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux de réfection de l'ouvrage s'élève à un montant maximum de 481 136,68 $, incluant le prix de base des travaux, les contingences, les incidences et les taxes. Cette dépense totale représente un coût net de 433 998.89 $, lorsque diminuées des ristournes fédérale et provinciale.

Description	**Montant (taxes incluses)**
Prix de base des travaux	398 872,12 $
Contingences	59 830,82 $
Incidences techniques	11 216,87 $
Incidences professionnelles	11 216,87 $
Total	481 136,68 $

Dans le présent dossier, le prix de base des travaux s'élève à 398 872,12 $ et l'enveloppe de contingences s'élève à 59 830,82 $ taxes incluses, soit 15 % du coût total des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage est déterminé en fonction de la nature du projet (travaux sur un axe routier important au-dessus d'une rivière) et la complexité des travaux à effectuer. Également, des frais d'incidences techniques estimés à 11 216,87 $, taxes incluses, sont prévus dans le cadre de la réalisation du projet pour le maintien de la circulation et la gestion des impacts ainsi que les communications. En outre, des frais d'incidences professionnelles estimés à 11 216,87, taxes incluses, sont prévus le contrôle qualitatif.

Le coût des travaux de réfection est prévu au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Division ponts et tunnels de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et sera assumée entièrement par la Ville centre.
Il est prévu que les travaux soient entièrement réalisés en 2014.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection de ce pont permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art de la Ville de Montréal et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, la réalisation des travaux devrait tout de même être envisagée au plus tard au printemps 2015 afin d'éviter un conflit potentiel avec d'autres travaux d'entretien prévus sur le pont ainsi que certains événements annuels prévus sur l'Île durant l'été et à l'automne. De plus, il est possible que la Ville soit dans l'obligation de réaliser des travaux de réparation (sans préavis) d'ici à ce que ces travaux soient réalisés. Des fermetures d'une ou plusieurs voies de circulation seraient alors nécessaires.
En outre, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 2 octobre 2014, soit la date de fin de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts associés.

Impact durant les travaux:

Durant les travaux, la circulation sur le pont Jacques-Bizard sera déviée sur deux voies la nuit et le pont sera réouvert complètement à la circulation tous les jours à partir de 5 h 30 (7h30 les samedis et dimanches). La circulation des piétons et des cyclistes sera maintenue sur le pont. Certains travaux ponctuels nécessiteront la fermeture simultanée de deux voies de circulation, ces travaux sont prévus de nuit et une voie de circulation en alternance sera mise en place de façon à limiter au maximum les impacts sur les usagers (voir pièce jointe).

Le Service de la police sera mis à contribution en début de travaux pour faciliter la circulation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: à la suite de l'adoption du présent dossier
Début des travaux : octobre 2014
Fin des travaux : novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain (André BRIDEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Abdellah OUAHIOUNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier GAILLET
Ingénieur

En collaboration avec:
Yvon CHARBONNEAU, Conseiller-analyse et contrôle de gestion
514 872-8960

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-06-09

Marc SARRAZIN
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice

Approuvé le : 2014-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-07-30

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.010

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1144822039

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Fermont International Ltée, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale dans le boulevard Pie-IX, du boulevard Crémazie à la rue Jarry. Arrondissement: Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 2 159 752,04 $ (contrat: 1 941 952,04 $ + incidences: 217 800,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 251803 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 159 752,04 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale dans le boulevard Pie-IX, du boulevard Crémazie à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction Fermont International Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 941 952,04 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 251803;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 30,3 % par l'agglomération, pour un montant de 654 388,52 $, et à 69,7 % par la ville centrale, pour un montant de 1 505 363,52 $.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-07-28 13:14

Signataire : Marc BLANCHET

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1144822039**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Fermont International Ltée, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale dans le boulevard Pie-IX, du boulevard Crémazie à la rue Jarry. Arrondissement: Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 2 159 752,04 $ (contrat: 1 941 952,04 $ + incidences: 217 800,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 251803 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le territoire de la Ville de Montréal.
Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspection télévisée et considérant leurs âges avancés ainsi que leurs capacités insuffisantes, la conduite d'égout unitaire (installée en 1937) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1952) dans le boulevard Pie-IX, du boulevard Crémazie à la rue Jarry, ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) ainsi que la Direction de l'eau potable (DEP) ont mandaté la Direction des Infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Ces travaux s'inscrivent dans un projet plus large et sont préalables à l'aménagement d'une voie réservée pour un service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, de Henri-Bourassa à Notre-Dame.

Étape faisant l'objet du présent dossier :

Description	Coûts	Date de début	Date de fin
Travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale dans le boulevard Pie-IX, du boulevard Crémazie à la rue Jarry	2 159 752,04 $	mai 2015	août 2015

Étapes à venir :

	Date de début	Date de fin
Aménagement d'une voie réservée pour un service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie IX, de Henri-Bourassa à Notre-Dame **Tronçon Rosemont / Jean-Talon** (incluant le segment de Bélanger à Beaubien) • plans et devis Ville - AMT • début des travaux Ville - AMT • mise en service SRB	Janvier 2015 Printemps 2017 2021	Décembre 2015 Automne 2020 2021

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 16 mai au 11 juin 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 9 octobre 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 27 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. Aucun addenda ne fut publié dans le cadre de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0224 - 22 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel (1114467006).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 288 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 525 mm, de 295 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre et d'une chambre de raccord, ainsi que la construction d'une chambre de régulateur de pression en béton coulées sur place dans le boulevard Pie-IX, entre le boulevard Crémazie et la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 176 541,10 $ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration des conduites d'eau existantes ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale des matériaux excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et

ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 251803 s'est déroulé du 16 mai au 11 juin 2014. Sur dix-neuf (19) preneurs de cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission et douze (12) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 37% et 63%. En ce qui concerne les motifs de désistement, deux (2) firmes sont connues comme sous-traitants, une firme n'avait pas son autorisation de l'AMF et neuf (9) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 251801 a été annulé en raison d'un écart défavorable de plus de 15% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission conforme qui fut déposée par 9129-2201 Québec inc. (Les Entreprises Bentech), dont le prix était de 1 437 786,80 $. Cet appel d'offres avait été publié du 11 mars au 10 avril 2013 et cinq (5) soumissions conformes furent déposées. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièces jointes. Il fut remplacé par le présent appel d'offres, soit le 251803.

L'écart de prix du plus bas soumissionnaire entre les appels d'offres 251801 et 251803 est de 504 165,24 $ (35,1%) et s'explique notamment par l'ajout de travaux majeurs, soit la construction d'une chambre de régulateur de pression en béton, l'installation d'une gaine d'acier de protection sous l'autoroute métropolitaine (40) ainsi que par une fluctuation possible des prix du marché.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans les interventions des unités requérantes ci-jointes.
Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		*(taxes incluses)*		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		**PRIX**	**CONTINGENCES**	**TOTAL**
1	Construction Fermont International Ltée	1 765 410,94 $	176 541,10 $	1 941 952,04 $
2	Groupe Hexagone, s.e.c.	2 132 958,71 $	213 295,87 $	2 346 254,58 $
3	Entreprises C&R Menard Inc.	2 220 602,39 $	222 060,23 $	2 442 662,62 $
4	Les entrepreneurs Bucaro Inc.	2 224 521,93 $	222 452,19 $	2 446 974,12 $
5	Excavation Loiselle Inc.	2 416 211,44 $	241 621,14 $	2 657 832,58 $
6	Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	2 861 124,13 $	286 112,41 $	3 147 236,54 $
7	R. Racicot Ltée.	2 885 038,94 $	288 503,89 $	3 173 542,83 $
Estimation des professionnels internes ($)		**2 092 921,83 $**	**209 292,19 $**	**2 302 214,02 $**
Coût moyen des soumissions reçues Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			**($) (%)**	**2 593 779,33 $ 33,6%**
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			**($) (%)**	**1 231 590,79 $ 63,4%**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			**($) (%)**	**-360 261,98 $ -15,6%**
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			**($) (%)**	**404 302,54 $ 20,8%**

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -360 261,98 $ (-15,6%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Fermont International Ltée , détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 25 mars 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 24 avril 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Construction Fermont International Ltée , est le suivant: 5655-7267-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 941 952,04 $ (taxes incluses) incluant un montant de 1 765 410,94 $ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 176 541,10 $ (taxes incluses) pour les contingences.
La dépense totale est donc de 2 159 752,04 $ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 217 800,00 $ (taxes incluses) et représente un coût net de 1 948 157,39 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est assumée à 30,3 % par l'agglomération, pour un montant de 654 388,52 $ (taxes incluses) et est dédiée à la construction d'une chambre de régulateur de pression dans le boulevard Pie-IX. Ces travaux ont trait à la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'AGGLOMÉRATION - DIRECTION DE L'EAU POTABLE (DEP) - (Projet 56088)

La dépense totale est assumée à 30,3 % (pourcentage arrondi) par le budget d'agglomération de la DEP et représente un coût net pour cette dernière de 590 276,94 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, et un coût de 654 388,52 $, taxes incluses.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 314 814,37 $ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. L'emprunt net de 118 055,39 $ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de la DEP du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière de la DEP.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE - (Projet 56126)

La dépense totale est assumée à 69,7 % (pourcentage arrondi) par le budget de la ville centrale de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 1 357 880,45 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, et un coût de 1 505 363,52 $, taxes incluses.

Cette dépense est admissible à 100% à une subvention estimée à 1 357 880,45 $ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec), ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de la DGSRE du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière de la DGSRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.
Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 9 octobre 2014, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

La réalisation de ce projet est préalable au projet du SRB Pie-IX (système rapide par bus sur Pie IX). Afin de pouvoir réaliser le projet du SRB dans un horizon à court terme, tous les travaux préalables sont requis et ordonnancés de manière optimale.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:
Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : Mai 2015
Fin des travaux : Août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Marie-Josée GOULET)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Abdellah OUAHIOUNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-04

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-07-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-07-28

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.011

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1141029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour remplacer l'ensemble des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières et pour réaliser d'autres travaux connexes - Dépense totale de 1 638 642,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5720 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 638 642,91 $, taxes incluses, pour remplacer l'ensemble des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières et pour réaliser d'autres travaux connexes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 567 397,57 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5720;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 26,05 % par l'agglomération pour un montant de 426 866,48 $.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-07-30 07:46

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1141029002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour remplacer l'ensemble des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières et pour réaliser d'autres travaux connexes - Dépense totale de 1 638 642,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5720 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'édifice du 1500 des Carrières a été construit en 1926, puis une aile plus récente s'est ajoutée en 1962. Cet imposant édifice d'environ 12 000 m^2 est occupé au sous-sol par le Service du matériel roulant et par l'arrondissement Rosemont - La Petite - Patrie (RPP) pour le marquage de la chaussée et de la signalisation; le rez-de-chaussée est partagé entre l'arrondissement RPP pour la signalisation et l'éclairage de rue et la Division de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI); l'étage est quant à lui occupé par le Service de police de la Ville de Montréal pour la section stationnement. L'ensemble des toitures composé de toits plats et d'une partie en cuivre a été remplacé en 2011.

L'édifice est classé Bâtiment d'intérêt patrimonial par le Bureau du Patrimoine et de la toponymie pour sa *''valeur patrimoniale exceptionnelle"* , conséquemment le permis de construction a été obtenu après consultation des plans et devis par le Comité consultatif de l'urbanisme de l'arrondissement.

Les plans et devis ont été réalisés par les firmes Cardin Ramirez Julien, architectes, Synthèse Consultants inc. avec lesquelles le Service de la gestion et de la planification immobilière détient un contrat-cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal "La Presse" et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 22 mai au 16 juin 2014. La validité des soumissions est de 120 jours calendrier.

Deux addenda ont été émis en date du 12 juin, l'un pour des ajouts en électricité et en mécanique et l'autre pour répondre plus précisément aux questions générales des entrepreneurs. L'impact de ces addenda sur le coût des travaux est négligeable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0405 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien, architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs électromécanique et SDK et associés, ingénieurs structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 128 312,34 $ - Appel d'offres public 12-12558 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Les travaux consistent principalement à remplacer toutes les fenêtres et quelques portes extérieures de l'édifice du 1500 des Carrières ainsi qu'à substituer les unités de climatisation aux fenêtres par des systèmes centralisés.
Les travaux contingents ont été évalués à 10 % par les professionnels pour couvrir les imprévus et les risques associés au projet.

Un montant de 5 % est réservé aux travaux incidents pour, entre autres, le remplacement des tubes fluorescents "T12" désuets par des "T8" plus économes, et ce, pour le bâtiment au complet. Ces travaux seront effectués par les équipes d'entretien de la Ville.

À la suite de l'appel d'offres public 5720, neuf (9) firmes se sont procurées le cahier des charges, six (6) ont déposé une soumission.

Liste des preneurs de cahier des charges	Remarques
Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)	Association regroupant plusieurs entreprises pour promouvoir leurs intérêts.
Construction Genfor Ltée	Surcharge de travail
Normand Durivage Ltée	Sous-traitant en électricité
Norgéreq Ltée.	
Trempro Construction Inc.	
Procova Inc.	
MGB Associés Inc.	
Construction D.L.T. Inc.	
Hulix Construction	

Voir la lettre de recommandation en pièces jointes pour plus d'information.

JUSTIFICATION

Hormis l'Association patronale et Normand Durivage Ltée, sous-traitant en électricité, seul Construction Genfor (14 %) n'a pas déposé de soumission pour des raisons de disponibilité (surcharge de travail). Les six autres preneurs de cahier des charges (86 %) ont tous déposé leur soumission.

Soumissions déposées	**Coût de base (taxes incluses)**	**Contingences (10 %) (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
Norgéreq Ltée	1 424 906,88 $	142 490,69 $	1 567 397,57 $
Trempro Construction Inc.	1 461 912,87 $	146 191,29 $	1 608 104,16 $
Procova Inc.	1 605 051,00 $	160 505,10 $	1 765 556,10 $
MGB Associés Inc.	1 627 123,00 $	162 712,30 $	1 789 835,30 $
Construction D.L.T. Inc.	1 713 495,42 $	171 349,54 $	1 884 844,96 $
Hulix Construction	1 744 170,75 $	174 417,08 $	1 918 587,83 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 194 587,15 $	119 458,72 $	1 314 045,87 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			1 755 720,99 $ 12,02 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	351 190,26 $ 22,41 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	253 351,70 $ 19,28 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	40 706,59 $ 2,60 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes était de 1 314 045,87 $ (coût des addenda exclu), soit un peu plus de 19 % inférieure à la plus basse soumission conforme. L'écart s'explique principalement par le fait que les entrepreneurs anticipent des complications d'interventions dans un vieux bâtiment et le fait qu'une partie des travaux se déroulent de soir et de nuit dans les bureaux fonctionnels de jour (voir recommandation de l'architecte en pièces jointes). De façon détaillée, l'écart se situe au chapitre des portes et fenêtres.

Les six soumissions analysées par les professionnels sont toutes conformes (voir analyse et recommandation de l'architecte en pièces jointes). Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme.

En outre, Intact Compagnie d'assurance, figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat; de plus l'entreprise ne détient pas pour l'instant une telle autorisation pour un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du contrat s'élève à 1 638 642,91 $. Ce montant inclut les contingences 142 490,69 $ (10 %) et les incidences 71 245,34 $ (5 %).
La dépense sera assumée à 26,05 % par l'agglomération, le reste par la ville centre.

Budget disponible au PTI 2014 - 2016 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En respectant l'échéancier on réalise les travaux dans de meilleures conditions et sans impact majeur pour les occupants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas car le remplacement des portes et fenêtres ne concernent que les occupants.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat 21 août 2014
Réalisation des travaux Septembre à décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Ronald FORLINI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens (Sylvain SAUVAGEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-17

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-07-30

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 20.012

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1142421028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Sintra inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue entre les rues Acadia et Victoria et sur la rue Sir-George-Simpson entre la 38e et 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 435 574,72 $ contingences et taxes incluses (contrat: 3 435 574,72 $ + incidences: 0 $). Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1409 - six (6) soumissionnaires

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense totale de 2 878 296,96 $, représentant 83,8 % du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48^{e} Avenue entre les rues Acadia et Victoria et sur la rue Sir-George-Simpson entre la 38^{e} et la 46^{e} Avenue dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 435 574,72 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1409;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-06-17 15:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1142421028**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Sintra inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue entre les rues Acadia et Victoria et sur la rue Sir-George-Simpson entre la 38e et 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 435 574,72 $ contingences et taxes incluses (contrat: 3 435 574,72 $ + incidences: 0 $). Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1409 - six (6) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Cet addenda a pour but de compléter le contenu du présent dossier décisionnel. Explication des écarts:

Suite à l'ouverture de soumissions, nous avons comparé l'estimation détaillée des professionnels externes aux prix soumis par l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 22,49 % inférieur au montant de la dernière estimation réalisée avant l'appel d'offres. Cet écart est donc à l'avantage de la Ville.

Les plus grands écarts au bordereau entre l'estimation des travaux et la plus basse soumission conforme pour la 48^{e} Avenue sont :

· Travaux de pavage (couche de base) : 70,00 % plus haut
· Travaux préliminaires de rue : 50,90% plus bas
· Travaux d'égout combiné : 38,63% plus bas

Les plus grands écarts au bordereau entre l'estimation des travaux et la plus basse soumission conforme pour la rue Sir-George-Simpson sont :

· Travaux préliminaires de rue : 72,00 % plus haut
· Travaux de trottoirs : 51,87 % plus bas
· Travaux d'égout combiné : 24,88 % plus bas

Présentation à la Commission permanente sur l'examen des contrats :

Ce contrat sera présenté à la Commission permanente sur l'examen des contrats

puisqu'il répond aux critères suivants, fixés par le conseil municipal (CM11 0202) et le conseil d'agglomération (CG11 0082) : contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ accompagné d'un écart de prix de plus de 20 % (39,56 %) entre l'adjudicataire et la deuxième plus basse soumission conforme, et d'un écart de prix de plus de 20 % (-22,49 %) entre la dernière estimation et la soumission de l'adjudicataire.

Principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers

Les travaux doivent débuter dans les dix (10) jours de calendrier suivant l'ordre écrit de débuter les travaux émis par l'Ingénieur. Le délai de réalisation total du projet est de 75 jours de calendrier. Au-delà de ces délais, des clauses de pénalité journalière s'appliqueront et ce conformément à l'article 13 des clauses administratives générales de la Ville de Montréal et à l'article 6 des clauses administratives particulières.

Cependant, bien que des clauses de pénalités soient prévues aux documents d'appels d'offres pour toute journée de retard, aucuns pourcentages ou montants précis n'ont été formellement indiqués. Pour pallier à ce manque de précisions, il est prévu d'informer l'adjudicataire, lors de la rencontre de démarrage du montant des pénalités qui s'appliqueront pour le présent contrat et ce, dans un souci de transparence. Notre intention est d'appliquer une pénalité de mille dollars (1000.00$) par jour de retard, jusqu'à concurrence d'un maximum de 25 000,00 $ pour le présent contrat.

De plus, avant le début des travaux, soit à la première réunion de chantier, l'Entrepreneur doit soumettre son calendrier détaillé d'exécution des travaux, en y incluant les délais pour les fournitures et les livraisons des matériaux. Ces délais font partie intégrante du délai alloué pour la réalisation des travaux).

Il n'y a pas de bonis prévus aux documents d'appels d'offres.

Développement durable :

Notre objectif est d'assumer une gestion responsable des ressources disponibles en optimisant les investissements requis sur les actifs municipaux et ceci dans le but ultime de fournir aux citoyens, le niveau de service adéquat et ce, à un prix raisonnable.

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau au réseau d'aqueduc.

Les travaux projetés auront un impact certain sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression) ainsi que sur les besoins récurrents d'intervention pour l'entretien ou les réparations des conduites d'égout et de l'aqueduc par les Services techniques. De plus, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer cette rue à court terme pour procéder aux réparations ou remplacements de services éventuels.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christophe ASHKAR
Directeur - travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1142421028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Sintra inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue entre les rues Acadia et Victoria et sur la rue Sir-George-Simpson entre la 38e et 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 435 574,72 $ contingences et taxes incluses (contrat: 3 435 574,72 $ + incidences: 0 $). Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1409 - six (6) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal. Suite à différentes analyses et inspections, les conduites d'égout unitaires (combinés) et d'eau de la 48^{e} Avenue entre Acadia et Victoria et de Sir-George-Simpson entre la 38^{e} et 46^{e} Avenue, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.
Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Description	Coût	Début des travaux	Fin des travaux
Étape faisant l'objet du présent contrat : Travaux de réfection d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 48^{e} Avenue entre Acadia et Victoria et Sir-George-Simpson entre la 38^{e} et 46^{e} Avenue	3 435 574,72 $	Septembre 2014	Été 2015

L'appel d'offres a été publié le 1er avril 2014 et les soumissions ont été ouvertes au 1800, boul. St-Joseph à Lachine, le 17 avril 2014 à 14 h. La soumission est valide pendant les 120 jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 17 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0410 – 10 avril 2013 – Autoriser une dépense de 193 502.93 $, taxes incluses, pour des services professionnels afin de procéder à la préparation des documents d'appel d'offres (plans et devis) et d'autre part, de fournir les services de surveillance des travaux de construction requis pour la réfection complète des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 48e Avenue entre les rues Acadia et Victoria, ainsi que sur la rue Sir-George-Simpson entre la 38e Avenue et la 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine (dossier 1131415003)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent à la reconstruction complète des conduites d'égout unitaires, des conduites d'eau secondaires, des entrées de service jusqu'aux limites des propriétés. La réfection du pavage et de sections de trottoirs est aussi incluse aux travaux. Sommairement, les travaux sur la 48e Avenue consistent, mais sans s'y limiter, au :

· Remplacement d'un égout combiné (± 340 mètres linéaires);
· Remplacement de l'aqueduc (± 370 mètres linéaires);
· Travaux de pavage (± 3 400 mètres carrés);
· Reconstruction de trottoirs (± 450 mètres linéaires);
· Travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir.

Sommairement, les travaux sur la rue Sir-George-Simpson consistent, mais sans s'y limiter au :

· Remplacement d'un égout combiné (± 650 mètres linéaires);
· Remplacement de l'aqueduc (± 790 mètres linéaires);
· Travaux de pavage (± 7 300 mètres carrés);
· Reconstruction de trottoirs (± 1 000 mètres linéaires);
· Travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir.

Nous prévoyons débuter les travaux à l'automne 2014 pour les terminer au printemps 2015, toutefois, la 2e couche de pavage pour l'ensemble du projet aura lieu un (1) an après la fin des travaux.

JUSTIFICATION

Suite à la priorisation du projet de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc de la 48e Avenue et de Sir-George-Simpson par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), l'arrondissement a mandaté la firme Cima+ afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. L'appel d'offres pour les travaux s'est déroulé du 1er au 17 avril 2014 et six (6) soumissionnaires ont déposé une soumission sur 13 preneurs de cahiers, soit un pourcentage de 46 %.
Après analyse, quatre (4) soumissions sont conformes.

La soumission de Catalogna et Frères a été déclarée non conforme puisqu'elle ne détient pas l'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers au moment du dépôt la soumission. Le montant de cette soumission était de 3 982 334,20 $.

La soumission de Groupe Vespo a été déclarée non conforme puisque qu'elle n'était pas signée. Le montant de cette soumission était de 4 986 708,86 $.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix

soumis et les écarts observés.

Firmes	Prix	Contingences	Total
Sintra Inc.	3 123 353,22 $	312 324,98 $	3 435 678,20 $
Pavages Dorval div. Groupe BAU-VAL inc.	4 358 658,87 $	435 865,89 $	4 794 524,76 $
Les Pavages Chenail Inc.	4 747 679,81 $	474 767,98 $	5 222 447,79 $
Pavages D'Amour Inc.	4 838 757,37 $	483 875,74 $	5 322 633,10 $
Estimation des professionnels externes	4 029 258,63 $	402 925,86 $	4 432 184,50 $
Coût moyen des soumissions reçues $			4 693 795,09 $
Écarts entre la moyenne et la plus basse conforme %			36,62 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme $			1 887 058,38 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme %			54,99 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation $			(996 609,77) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation %			-22,49 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse $			1 358 950,04 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse %			39,56 %

Estimation détaillée

L'estimation détaillée de la firme Cima+, firme d'ingénierie en infrastructures municipales, est établie à partir des documents d'appel d'offres pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'œuvre réels du marché.

Explication des écarts

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 22,48 % à l'estimation détaillée des professionnels externes. Après vérification auprès de la firme Cima+, ceux-ci trouvent les prix très bas (à l'avantage de la Ville). Le contexte actuel de la construction fait en sorte qu'il n'y a pas beaucoup de contrats en soumission cette année. De plus, historiquement les soumissions en début d'année sont plus basses. Ces deux raisons ensemble font en sorte que le soumissionnaire en question est arrivé à des prix très agressifs (voir à perte pour certains items). Certains prix ont été coupés de façon très importante (ex. roc à 0,01$ / m.cu) ces items représentaient des montants considérables dans l'estimé des travaux. Finalement il n'y a qu'un écart de 5,9 % entre la moyenne des soumissions et l'estimé de Cima+, ce qui est acceptable.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième plus bas est de 39,56 %. Ceci peut être attribuable au fait que le plus bas soumissionnaire a soumis des prix très agressifs tel que décrit plus haut. Le deuxième plus bas soumissionnaire est en effet beaucoup plus près de l'estimation et de la moyenne des prix.

De façon générale, l'ensemble des prix de la plus basse soumission est plus bas que ceux de l'estimation des professionnels externes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux de reconstruction des égouts unitaires et des conduites d'eau secondaires dans la 48e Avenue entre Acadia et Victoria et dans Sir-George-Simpson entre la 38e et 46e Avenue est de 3 435 678,20 $ toutes taxes incluses, incluant un montant de 312 324,98 $ (10 %) toutes taxes incluses, pour les dépenses contingentes.
Ces travaux seront assumés en partie par l'arrondissement de Lachine (16,2 %) et en partie par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (83,8 %), prorata fourni dans le tableau des répartitions des coûts fourni par l'Ingénieur-conseil en pièce jointe.

Les coûts assumés par le central (DGSRE) se résument à ceux reliés aux travaux d'égout, d'aqueduc, d'une partie de la voirie et de l'aménagement située au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Lachine assume donc la portion restante constituée surtout d'une partie des trottoirs, d'une partie de la voirie non assumée par le central ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

La dépense assumée par la DGSRE est de 2 878 296,96 $ toutes taxes incluses soit un coût net de 2 596 305,22 $ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et provinciale et est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 596 305,22 $ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

La dépense assumée par l'arrondissement de Lachine est de 557 277,76 $ toutes taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débits et pressions au niveau de l'aqueduc) ainsi que sur la réduction des besoins récurrents d'intervention pour l'entretien ou la réparation de l'égout de la part de la Direction des travaux publics. De par la nature des travaux réalisés, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer ces rues à court terme pour procéder à toute autre réparation ou remplacement de services éventuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine en collaboration avec la Division des études techniques et la Division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : septembre 2014
Fin des travaux : été 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
Ces travaux sont visés par le décret 1049-2013 du 23 octobre 2013. Le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique donc au contrat découlant du présent appel d'offres.

Conformément aux exigences de ce décret et tel que demandé dans les documents d'appel d'offres, la firme Sintra inc. détenait à la date de dépôt de sa soumission une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. Une copie de cette autorisation est disponible en pièces jointes.

La firme Sintra inc. n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne figure pas sur la liste des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec. De plus, elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

· Politique de gestion contractuelle;
· Politique d'approvisionnement;
· Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
· Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
· Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM -D-12-001);
· Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Lachine , Direction des travaux publics (Chantal COUTURE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Robert FERRIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise GAUTHIER
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-07

Christophe ASHKAR
Directeur travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 20.013

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1142421034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Pavages D'Amour Inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 23e Avenue entre les rues Remembrance et St-Antoine et sur la 48e Avenue entre le boulevard St-Joseph et la rue Acadia dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 3 575 883,47 $ contingences et taxes incluses (contrat: 3 575 883,47 $ + incidences: 0 $). Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1412 – quatre (4) soumissionnaires

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense totale de 3 064 291,08 $, représentant 85,7 **%** du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 23^{e} Avenue entre les rues Remembrance et Saint-Antoine et sur la 48^{e} Avenue entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Acadia dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie Pavages D'Amour Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 575 883,47 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1412;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-06-17 15:30

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1142421034**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Pavages D'Amour Inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 23e Avenue entre les rues Remembrance et St-Antoine et sur la 48e Avenue entre le boulevard St-Joseph et la rue Acadia dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 3 575 883,47 $ contingences et taxes incluses (contrat: 3 575 883,47 $ + incidences: 0 $). Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1412 – quatre (4) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le but de cet addenda est de compléter le contenu du présent dossier décisionnel.
Explication des écarts

Suite à l'ouverture de soumissions, nous avons comparé l'estimation détaillée des professionnels externes aux prix soumis par l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 14,35 % supérieur au montant de la dernière estimation réalisée avant l'appel d'offres.

Les plus grands écarts au bordereau entre l'estimation des travaux et la plus basse soumission conforme pour la 23^{e} Avenue sont :

· Travaux d'aqueduc : 54,35% plus haut
· Travaux de pavage (couche de base) : 12,12% plus haut
· Travaux préliminaires de rue : 10,67% plus haut
· Travaux de pavage (couche d'usure) : 10,60% plus bas

Les plus grands écarts au bordereau entre l'estimation des travaux et la plus basse soumission conforme pour la 48^{e} Avenue sont

· Travaux d'aqueduc : 77,83% plus haut
· Travaux d'égout combinés : 10,89% plus haut
· Travaux de pavage (couche d'usure) : 16,27% plus bas

Présentation à la Commission permanente sur l'examen des contrats :

Ce contrat sera présenté à la Commission permanente sur l'examen des contrats

puisqu'il répond aux critères suivants, fixés par le conseil municipal (CM11 0202) et le conseil d'agglomération (CG11 0082) : contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ accompagné d'un écart de prix de plus de 20 % (20,96 %) entre l'adjudicataire et la deuxième plus basse soumission conforme.

Principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers

Les travaux doivent débuter dans les dix (10) jours de calendrier suivant l'ordre écrit de débuter les travaux émis par l'ingénieur. Le délai de réalisation total du projet est de 60 jours de calendrier. Au-delà de ces délais, une clause de pénalité journalière s'appliquera pour toute journée de retard et ce, conformément à l'article 13 des clauses administratives générales de la Ville de Montréal et à l'article 11.9 des clauses administratives particulières.
Pour les dommages résultant du retard à terminer les travaux et à cause des coûts additionnels d'administration et de surveillance, la Ville pourra de plein droit et sans sommation préalable, prélever sur les sommes à payer à l'Entrepreneur, mille dollars (1000.00$) par jour de retard, jusqu'à concurrence d'un maximum de 25 000,00 $: En cas d'insuffisance ou de dépassement de ces sommes, la Ville pourra entreprendre les procédures pour recouvrer lesdits dommages.
La Ville déduira des paiements effectués à l'Entrepreneur et/ou des remises de retenue versées à ce dernier, toute somme d'argent dont l'Entrepreneur sera redevable à la Ville, à titre de pénalité pour retard ou pour quel qu'autre cause que ce soit.

Avant le début des travaux, soit à la première réunion de chantier, l'entrepreneur doit soumettre son calendrier détaillé d'exécution des travaux, en y incluant les délais pour les fournitures et les livraisons des matériaux. (Ces délais font partie intégrante du délai alloué pour la réalisation des travaux.)
Il n'y a pas de bonis prévus aux documents d'appels d'offres.

Développement durable :

Notre objectif est d'assumer une gestion responsable des ressources disponibles en optimisant les investissements requis sur les actifs municipaux et ceci dans le but ultime de fournir aux citoyens, le niveau de service adéquat et ce, à un prix raisonnable.

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau au réseau d'aqueduc.

Les travaux projetés auront un impact certain sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression) ainsi que sur les besoins récurrents d'intervention pour l'entretien ou les réparations des conduites d'égout et de l'aqueduc par les Services techniques. De plus, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer cette rue à court terme pour procéder aux réparations ou remplacements de services éventuels.

Les plans des travaux prévus sont disponibles en pièces jointes pour information.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christophe ASHKAR
Directeur - travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1142421034**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Pavages D'Amour Inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 23e Avenue entre les rues Remembrance et St-Antoine et sur la 48e Avenue entre le boulevard St-Joseph et la rue Acadia dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 3 575 883,47 $ contingences et taxes incluses (contrat: 3 575 883,47 $ + incidences: 0 $). Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1412 – quatre (4) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal. Suite à différentes analyses et inspections, les conduites d'égout unitaires (combinées) et d'eau de la 23^{e} Avenue entre les rues Remembrance et St-Antoine et de la 48^{e} Avenue entre le boulevard St-Joseph et la rue Acadia ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Description	Coût	Début des travaux	Fin des travaux
Étape faisant l'objet du présent contrat : Travaux de réfection d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 23^{e} Avenue entre Remembrance et St-Antoine et 48^{e} Avenue entre boul. St-Joseph et Acadia	3 575 883,47 $	Septembre 2014	Été 2015

L'appel d'offres a été publié le 2 mai 2014 et les soumissions ont été ouvertes au 1800, boul. St-Joseph à Lachine, le 20 mai 2014 à 14 h. La soumission est valide pendant les 120 jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 19 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1182 - 23 août 2012 - Autoriser une dépense de 76 458.38 $, taxes incluses, à la firme Cima+ S.E.N.C. pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc, de pavage et de trottoirs de la 23e Avenue, entre les rues Remembrance et St-Antoine, dans l'arrondissement de Lachine (1122324013)
CE12 1181 – 23 août 2012 – Autoriser une dépense de 81 057.38 $, taxes incluses, à la firme Cima+ S.E.N.C. pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc, de pavage et de trottoirs de la 48e Avenue entre le boul. St-Joseph et la rue Acadia, dans l'arrondissement de Lachine (1122324014)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent à la reconstruction complète des conduites d'égout unitaires, des conduites d'eau secondaires, des entrées de service jusqu'aux limites des propriétés. La réfection du pavage et de sections de trottoirs est aussi incluse aux travaux. Sommairement, les travaux sur la 23e Avenue consistent, mais sans s'y limiter, à :

· Remplacement d'un égout combiné (± 225 mètres linéaires);
· Remplacement de l'aqueduc (± 215 mètres linéaires);
· Travaux de pavage (± 2 300 mètres carrés);
· Reconstruction de trottoirs (± 450 mètres linéaires);
· Travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir.

Sommairement, les travaux sur la 48e Avenue consistent, mais sans s'y limiter, à :

· Remplacement d'un égout combiné (± 355 mètres linéaires);
· Remplacement de l'aqueduc (± 370 mètres linéaires);
· Travaux de pavage (± 3 300 mètres carrés);
· Reconstruction de trottoirs (± 650 mètres linéaires);
· Travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir.

Nous prévoyons débuter les travaux à l'automne 2014 pour les terminer à l'été 2015, toutefois, la deuxième couche de pavage pour l'ensemble du projet aura lieu un (1) an après la fin des travaux.

JUSTIFICATION

Suite à la priorisation du projet de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc de la 23e Avenue et de la 48e Avenue par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), l'arrondissement a mandaté la firme Cima+ afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. L'appel d'offres pour les travaux s'est déroulé du 2 au 20 mai 2014 et quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission sur 15 preneurs de cahiers, soit un pourcentage de 26,7 %.
Après analyse, deux (2) soumissions sont conformes.

La soumission de Catalogna et Frères a été déclarée non conforme puisqu'ils ne détenaient pas d'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers au moment du dépôt la soumission. Le montant de cette soumission était de 2 553 403,02 $.

La soumission du Groupe Vespo a été déclarée non conforme puisque deux des trois sous-

traitants mentionnés dans la soumission ne détenaient pas d'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers au moment du dépôt de la soumission, tel qu'exigé pour les sous-traitants pour une partie des travaux supérieurs à 25 000 $. Le montant de cette soumission était de 3 067 750,22 $.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés.

Firmes	Prix	Contingences	Total
Pavages D'Amour Inc.	3 250 803,15 $	325 080,32 $	3 575 883,47 $
Les Entrepreneurs Bucaro	3 932 234,57 $	393 223,46 $	4 325 458,02 $
Estimation des professionnels externes	2 842 900,59 $	284 290,06 $	3 127 190,65 $
Coût moyen des soumissions reçues $			3 950 670,74 $
Écarts entre la moyenne et la plus basse conforme %			10,48 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme $			749 574,56 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme %			20,96 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation $			448 692,81 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation %			14,35 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse $			749 574,56 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse %			20,96 %

Estimation détaillée

L'estimation détaillée de la firme Cima+, firme d'ingénierie en infrastructures municipales, est établie à partir des documents d'appel d'offres pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'œuvre réels du marché.

Explication des écarts

Le prix du soumissionnaire conforme le plus bas est d'environ 14 % plus haut que l'estimation détaillée des professionnels externes. Ce contrat est allé en appel d'offres public un peu plus tard que certains autres projets. Certains entrepreneurs ont déjà commencé à remplir leurs carnets de commande pour l'année. Finalement l'écart entre la moyenne de toutes les soumissions reçues (conformes et non-conformes) et l'estimé est de 7,5 % supérieur à celui-ci, ce qui reste acceptable.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et le 2^{e} plus bas est de 20,96 %. Il faut noter, par contre, que le 2^{e} plus bas est aussi le plus haut soumissionnaire.

Cet écart est, à notre avis, attribuable au carnet de commande des deux soumissionnaires. De plus l'obligation de détenir une autorisation de l'AMF réduit la compétition au niveau des soumissionnaires (4 pour 15 preneurs de cahiers) et augmente le prix des sous-traitants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux de reconstruction des égouts unitaires et des conduites d'eau secondaires dans la 23e Avenue entre Remembrance et St-Antoine et dans la 48e Avenue entre boul. St-Joseph et Acadia est de 3 575 883,47 $, toutes taxes incluses, incluant un montant de 325 080,32 $ (10 %), toutes taxes incluses pour les dépenses contingentes. Ces travaux seront assumés en partie par l'arrondissement de Lachine (14,3 %) et en partie par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (85,7 %), prorata fourni dans le tableau des répartitions des coûts fourni par l'Ingénieur-conseil en pièce jointe.

Les coûts assumés par le central se résument à ceux reliés aux travaux d'égout, d'aqueduc, d'une partie de la voirie et de l'aménagement situé au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Lachine assume donc la portion restante constituée surtout d'une partie des trottoirs, d'une partie de la voirie non assumée par le central ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

D'imputer la dépense de l'arrondissement comme suit:

Projet: 55717
Sous projet: 1255717015
Imputation:
6410.1012763.800350.03103.57201.000000.0000.149003.000000.17025.00000
Financement: règlement d'emprunt E-2763
Coût total: 511 592,39 $
Crédits: 461 470,80 $
D.A.: 335705

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débits et pressions au niveau de l'aqueduc) ainsi que sur la réduction des besoins récurrents d'intervention pour l'entretien ou la réparation de l'égout de la part de la Direction des travaux publics. De par la nature des travaux réalisés, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer ces rues à court terme pour procéder à toute autre réparation ou remplacement de services éventuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre la Division des études techniques et la Division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : septembre 2014
Fin des travaux : été 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

administratifs.
Ces travaux sont visés par le décret 1049-2013 du 23 octobre 2013. Le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique donc au contrat découlant du présent appel d'offres.

Conformément aux exigences de ce décret et tel que demandé dans les documents d'appel d'offres, Pavages D'Amour Inc. détenait à la date de dépôt de sa soumission une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. Une copie de cette autorisation est disponible en pièces jointes.

Pavages D'Amour Inc. n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne figure pas sur la liste des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec. De plus, elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

· Politique de gestion contractuelle;
· Politique d'approvisionnement;
· Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
· Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
· Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM -D-12-001);
· Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable :
Lachine , Direction des travaux publics (Chantal COUTURE)

Avis favorable avec commentaires :
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Robert FERRIS)

Avis favorable avec commentaires :
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise GAUTHIER
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-27

Christophe ASHKAR
Directeur travaux publics

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.014

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1144956001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Transit 2e G Ltée, pour le réaménagement de l'observatoire de tortues à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 351 797,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6295 - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 351 797,08 $, taxes incluses, pour le réaménagement de l'observatoire de tortues à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder au seul soumissionnaire Construction Transit 2eG Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 314 108,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6295 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-06 16:06

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1144956001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Transit 2e G Ltée, pour le réaménagement de l'observatoire de tortues à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 351 797,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6295 - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le parc-nature du Cap-Saint-Jacques est un vaste espace vert de 288 hectares, à l'extrême ouest de l'île de Montréal dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Il reçoit annuellement plus de 800 000 visiteurs. Le parc-nature est un site de conservation, mais accessible au public. Il offre non seulement un héritage naturel, mais aussi une multitude d'activités de plein air. Le secteur de la Pointe-Madeleine du parc-nature est un site de choix pour l'interprétation de la faune aviaire, mais surtout pour l'observation de la tortue géographique dans la région métropolitaine. Ce secteur est un des habitats de la population de tortues géographiques de l'est du lac des Deux Montagnes. Cette espèce de tortue est notamment inscrite à la liste des espèces désignées vulnérables au Québec (avril 2011) et à la liste des espèces préoccupantes au Canada. Il est d'ailleurs important de noter que ce projet est inscrit comme un objectif au plan de rétablissement provincial de la tortue géographique.
Dans la baie du secteur de la Pointe-Madeleine, il existe présentement un belvédère pour l'observation des tortues, cependant, celui-ci date de plus de 20 ans et se trouve dans un état précaire, non sécuritaire et sans accès universel pour les visiteurs. En plus, l'emplacement de la structure actuelle ne permet plus l'observation de la population de tortues, d'une part parce que la végétation s'est grandement développée devant celui-ci bloquant alors la vue et, d'autre part, parce que les tortues sont davantage visibles dans la baie alors que l'actuel observatoire est plutôt aligné dans une autre vue. Par conséquent, la rive dans ce secteur est graduellement devenue le lieu par excellence pour l'activité d'observation pour les usagers du parc-nature et de ce fait, l'accès continuel à la berge détruit progressivement ce milieu naturel existant riverain .

Le projet du nouvel observatoire avec sa passerelle et son aménagement au pourtour a pour but d'offrir un équipement plus sécuritaire et accessible aux visiteurs, ainsi qu'un milieu plus adéquat pour la protection et la tranquillité des tortues géographiques et autres espèces fauniques qui fréquentent la rive et la baie du lac des Deux Montagnes. Le nouvel emplacement de l'observatoire sera approximativement à 24 mètres de celui existant. Une partie du sentier menant à l'observatoire existant permettra d'accéder à la nouvelle construction.

Étant donné que les travaux prévus dans ce projet se situent en milieu riverain et inondable, il est obligatoire de tenir compte de la réglementation applicable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). La réalisation des travaux de ce projet est donc contrainte à l'intérieur de la période limitée et réglementée par le Ministère, soit du 1er septembre 2014 au 1er mars 2015. De plus, ce projet a nécessité la délivrance d'un certificat d'autorisation par le Ministère.

Le processus suivi est un processus d'appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs se conformant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, un appel d'offres a donc été publié dans le journal *"La Presse"* le 16 juin 2014, sur le site Internet de la Ville de Montréal ainsi que sur celui du SÉAO. La durée de la publication a été de 17 jours de calendrier, soit du 16 juin au 2 juillet 2014. L'ouverture des soumissions a été faite le 2 juillet 2014 à 14 heures. Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 1er octobre 2014.

Un addenda a été émis le 25 juin 2014 concernant les sujets suivants :

- Remplacer les pages 9 et 11 des clauses administratives spéciales afin de corriger une erreur de date;
- Répondre aux questions des soumissionnaires concernant la date de début des travaux et la visite des lieux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0675 - 11 mai 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement de l'observatoire de tortues à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

DESCRIPTION

Ce projet consiste en l'aménagement d'un nouvel observatoire avec une passerelle, le tout construit selon les exigences du MDDELCC permettant l'observation des tortues géographiques sur la berge du Lac Des Deux Montagnes. La nouvelle construction sera implantée dans le secteur de la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Les travaux prévus permettront aux nombreux visiteurs d'observer les tortues dans leur habitat naturel, de restreindre l'accès à la berge et ce faisant, de protéger la faune et la flore riveraines et de sous-bois de ces milieux naturels sensibles.
Cette nouvelle structure vise à accueillir des petits groupes de visiteurs et servira également de support à des panneaux d'interprétation sur la tortue géographique. Cet observatoire contribuera donc à sensibiliser les utilisateurs du parc-nature aux problématiques de conservation de cette espèce. Cette structure servira également d'abri en toutes saisons pour tous les utilisateurs du parc-nature.

Des aménagements périphériques de plantation d'arbres et d'arbustes indigènes seront effectués sur le bord de la rive et au niveau terrestre afin de créer un écran végétal pour empêcher les visiteurs d'accéder à la berge. De plus, les végétaux viendront stabiliser la pente en bordure de la rive et éviter son érosion. Les végétaux indigènes prévus consolideront la flore du secteur. L'observatoire existant situé sur la Pointe-Madeleine sera démoli et, de façon à bloquer l'accès à la berge, d'autres travaux de plantation seront entrepris pour renaturaliser ce secteur et le sentier existant qui s'y rattache.

Ce projet permettra de répondre aux besoins des usagers en favorisant leur sécurité et leur accessibilité tout en protégeant l'environnement naturel de ce secteur du parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

Voici la liste des travaux prévus dans le cadre de ce projet :

- La fourniture et l'installation de barrières à sédiments;
- L’abattage d’arbres et d’arbustes;
- Le rabattage de nerprun;
- La démolition de l’observatoire existant;
- La mise en place de pieux vissés;
- Des travaux de structure en acier;
- Des travaux de menuiserie;
- Le rehaussement d’une section de sentier en criblure de pierre;
- Des travaux d’empierrement en bordure du sentier à la jonction avec la passerelle du nouvel observatoire;
- La fourniture et l'installation de panneaux d'interprétation;
- la fourniture et l'installation de clôtures de protection des zones végétalisées;
- la plantation d’arbres et d’arbustes indigènes.

Dans ce projet, les contingences sont évaluées à 10 % du coût estimé afin de couvrir les risques possibles de dépenses imprévues dans les secteurs suivants :

- La fabrication et le préassemblage de l'observatoire et sa passerelle en atelier et l'assemblage final sur le site;
- La présence de roc lors de l'installation des pieux vissés pour soutenir la structure de la passerelle;
- La présence d'infrastructures souterraines non répertoriées.

Le bordereau de la soumission comporte des contingences de l'ordre de 10 % du montant des travaux.

Les incidences au montant de 37 688, 81 taxes incluses sont réparties dans les catégories de dépenses suivantes :

- Frais de gestion du contrôle de la qualité des matériaux et des travaux;
- Frais de services professionnels pour effectuer l'inventaire des lieux afin de déterminer la probabilité de présence d’oiseaux migrateurs, de leurs nids et de leurs œufs;
- Achat et installation de panneaux explicatifs pour communiquer aux usagers du parc les zones en végétalisation;
- Achat et installation de panneaux de chantier pour informer les usagers des travaux en cours;
- Achat de panneaux d'interprétation sur la tortue géographique.

JUSTIFICATION

Les interventions dans ce projet visent les objectifs suivants **:**

- Sécuriser le secteur de la Pointe-Madeleine en démolissant le belvédère existant qui est vétuste et dangereux pour les visiteurs du parc-nature;
- Préserver un des habitats importants de la population de tortue géographique en renaturalisant les accès improvisés à la berge afin d'éviter l'empiètement des visiteurs qui perturbent l'habitat et les comportements des tortues;
- Répondre à l'objectif du plan de rétablissement provincial de la tortue géographique;
- Préserver la faune et la flore riveraines et de sous-bois présentent dans le secteur de la Pointe-Madeleine en construisant un observatoire fonctionnel et sécuritaire permettant d'observer les tortues et les différentes espèces aviaires qui fréquentent la baie sans endommager le milieu naturel existant tout en évitant le dérangement des tortues présentes dans la baie;
- Répondre à la mission de conservation du milieu naturel de préservation de la valeur du site des parcs-nature tout en apportant un volet éducatif et récréatif en créant une structure accessible pour tous, fonctionnelle, sécuritaire et utilisable en toutes saisons pour les visiteurs autant les ornithologues et les herpétologues amateurs que les randonneurs et les skieurs;
- Sensibiliser, conscientiser et éduquer les visiteurs à la valeur des espèces menacées dans le parc-nature et aux problématiques de conservation de ces dernières en aménageant un lieu pouvant accueillir des petits groupes de visiteurs, les abriter et servir de support pour des panneaux d'interprétation sur la tortue géographique;
- Favoriser l'accessibilité universelle dans le parc-nature.
  1.

La liste du SÉAO indique trois preneurs de cahier des charges, soit :

1. Les entreprises Ventec Inc.
2. Construction Transit 2e G Ltée
3. Les entreprises Berthier Inc.

Des 3 preneurs de cahier des charges, un seul a déposé une soumission, soit 33 %, et 2, soit 67 %, n'ont pas déposé de soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Construction Transit 2e G Ltée	285 552,98 $	28 555,30 $	314 108,28 $
Dernière estimation réalisée par le SGPVMR, le 12 juin 2014	261 654,35 $	26 165,44 $	287 819,79 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			26 288,49 $ 9 %

À la suite de négociation avec le seul soumissionnaire, le montant initial de sa soumission a été revisé à la baisse. L'écart entre la seule soumission conforme et la dernière estimation est de 9 %. L'écart initiale était de + 21 % et se situait en grande partie au niveau des travaux de protection du milieu naturel existant requis pour la réalisation du projet. Les coûts estimés par l'entrepreneur pour la protection du milieu naturel étaient de 40 000 $ plus élevés que les coûts inscrits dans la dernière estimation.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire

recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 25 juin 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Construction Transit 2e G Ltée, est le suivant 5655-1534-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 351 797, 08 $ taxes et incidences incluses ou 317 330, 91 $ net de taxes.

- **Information budgétaire**: Le budget pour le présent dossier est prévu au PTI 2014-2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, projet 34300 Réaménagement du réseau des grands parcs, sous-projet 14 34300 040, projet Simon no 152505.

- **Information comptable :** Les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention des Finances, Division opérations budgétaires et comptables.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux qui seront réalisés dans le parc nature du Cap-Saint-Jacques qui est un parc régional cité de compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La plantation prévue au projet s'inscrit dans une démarche empreinte des principes liés au développement durable puisqu'elle est composée uniquement d'espèces indigènes. De plus, la concentration de l'achalandage dans les sentiers désignés a pour objectif de préserver le patrimoine naturel du parc-nature.
Dans une optique de réutilisation des ressources, tous les résidus provenant de l'abattage d'arbres (à l'exception des souches et racines) seront redistribués sur le site :

- Les troncs et les branches seront déposés sur le site en débris ligneux au sol dans les aires ouvertes pour servir d'habitat faunique;
- Tous les débris de l'élagage d'arbrisseaux et d'arbustes seront déchiquetés en copeaux pour ensuite être répandus comme paillis dans les zones herbacées existantes ou en surface des lits de plantation projetés dans le contrat (à l'exception de tous les débris de nerprun);
- Les débris trop volumineux seront récupérés comme bois de chauffage pour alimenter les foyers des différents chalets d'accueil du parc-nature.

Les pierres rencontrées lors des travaux d'excavation seront également récupérées et positionnées aux accès de la passerelle ou déposées dans le milieu naturel avoisinant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un nouvel observatoire à la Pointe-Madeleine, les visiteurs curieux d'observer les tortues géographiques dans leur habitat naturel continueront à empiéter dans les zones riveraines sensibles. Ce comportement entraînera davantage une perturbation continuelle de certains secteurs et cette situation contribuera directement à la destruction de la faune et de la flore riveraines et de sous-bois à ces endroits. De plus, la présence des visiteurs sur la rive si près des tortues dérange leur environnement naturel. Sans un nouvel observatoire, la dévastation du milieu naturel va se poursuivre.
Afin d'observer les tortues, les visiteurs continueront à s'aventurer dans le milieu naturel ce

qui compromettra leur sécurité dans ce secteur. De plus, sans la nouvelle construction qui comportera une passerelle, les visiteurs à mobilité réduite ou avec poussette continueront à ne pas pouvoir observer les tortues car ils demeureront restreints aux sentiers existants.

La réalisation des travaux de ce projet est contrainte à l'intérieur de la période limitée et réglementée par le MDDELCC, soit du 1er septembre 2014 au 1er mars 2015. Sans un octroi permettant les travaux dès septembre 2014, ce projet sera remis à l'automne 2015.

Aucun arrêt temporaire des services, déplacement d'activités ou modification de l'offre de services n'est impliqué dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Août 2014
Début des travaux : Septembre 2014
Fin des travaux : Décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont fait partie des documents lors de l'appel d'offres et elles ont été incluses au cahier des charges. De plus, une clause a été insérée dans le cahier des charges en ce qui concerne les dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats.
Cet octroi de contrat respecte les encadrements et les politiques suivantes :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal;
- Encadrement - Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Planification stratégique (Sincheng PHOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ingrid CHARTRAND
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-17

Jean-François NADON
Chef de section - Gestion de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice
Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2014-07-22

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.015

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1140652003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Maison de la culture Mercier (0811) située au 8105 rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 905 083,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5710 (5 soum.).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 905 083,20 $, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Maison de culture Mercier (0811) située au 8105 rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 867 371,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5710;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-07-30 10:15

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1140652003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Maison de la culture Mercier (0811) située au 8105 rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 905 083,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5710 (5 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices sans être discriminé en raison de limitations fonctionnelles.
Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité des bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets. Il invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes handicapées ainsi que du SGPI.

C'est dans ce cadre que le projet de la Maison de la culture Mercier (0811), présenté par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, a été sélectionné lors de l'appel de projets du Volet 6 qui a eu lieu en 2011.

La Maison de la culture Mercier est accessible, mais présente plusieurs problématiques au chapitre de l'accessibilité. En effet, les espaces de stationnement réservés sont mal signalisés et les chemins piétonniers sont en mauvais état. Les rampes extérieures comprennent des main-courantes que d'un seul côté. Les nez de marche des escaliers ne sont pas munis de bandes de couleurs contrastantes. La quincaillerie de plusieurs portes est inadéquate. Les salles de toilettes sont peu performantes pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant. L'ascenseur n'est pas muni d'un système visuel de communication d'urgence, de signalisation en braille, de synthèse vocale ou de signaux sonores annonçant les paliers. La signalisation est difficilement perceptible et insuffisante. Le système d'alarme

-incendie ne comprend pas de voyants lumineux stroboscopiques. La conception de certains comptoirs n'offre pas de dégagement pour accueillir une personne en fauteuil roulant.

L'appel d'offres public du projet a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 2 juin dernier et les offres ont été reçues et ouvertes le 18 juin 2014, un cautionnement de soumission valide 120 jours à partir de cette date étant exigé porte la validité de ces soumissions au 16 octobre 2014.

Quatre (4) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres, soit le 11, 12 et 17 juin 2014. La portée de ces addenda consistait à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis. L'émission de ces addenda n'a pas eu une incidence monétaire sur l'estimation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0794 - 27 août 2013 Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Parizeau Pawulski, architectes, Dupras Ledoux ingénieurs et NCK inc. pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle pour une somme maximale de 978 989,13 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12788 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.
CA09 27 0076 - 17 mars 2009 D'accepter de confier à la Direction des immeubles les responsabilités relatives à l'attribution des contrats d'entretien de travaux mineurs de nos immeubles, à la gestion et à l'exécution de travaux dans le cadre de l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Procova inc. afin de réaliser des travaux d'accessibilité universelle à la Maison de la culture Mercier (0811) située au 8105 rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve .

Ce projet corrigera les principales problématiques de cet immeuble et améliorera les services municipaux offerts aux citoyens de l'Arrondissement. Ces travaux correctifs sont conformes aux recommandations des professionnels, du SGPI, d'une firme spécialisée en accessibilité universelle, aux besoins émis par l'Arrondissement et aux possibilités d'amélioration qu'offre l'édifice concerné.

L'envergure des travaux se résume comme suit :

- réaménagement et amélioration des chemins d'accès extérieurs;
- aménagement d'espaces de stationnement réservés;
- amélioration de l'entrée principale;
- installation d'ouvre-portes automatiques;
- amélioration de l'ascenseur;
- réaménagement et amélioration des salles de toilettes;
- amélioration de la circulation intérieure;
- amélioration de la sécurité-incendie;
- amélioration de la signalisation;
- réalisation de travaux connexes.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 15 %. Le montant maximal des déboursés autorisés est de 0 $.

La liste des travaux incidents prévus est la suivante :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville ou externe;
- Service de quincaillerie par la Ville;
- Service de raccordement au système de sécurité de la Ville;
- Service de contrôle de qualité par le Laboratoire de la Ville.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, neuf (9) entreprises se sont procurées le cahier des charges : Antagon international, Armature Bois-Franc inc., Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ), Construction Genfor ltée, Groupe Vig inc., Les Services Électriques Blanchette Inc., Norgéreq Ltée, Procova inc et Trempro Construction Inc.
Cinq (5) soumissions ont été déposées. Les raisons pour lesquelles quatre (4) entreprises n'ont pas soumissionné sont les suivantes : Armature Bois-Franc inc. et Les Services Électriques Blanchette Inc. sont des sous-traitants et n'ont pas les licences requises leurs permettant de présenter des offres. L'entreprise Antagon international n'a pas été rejointe. L'Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ) représente des entreprises dans l'industrie de la construction et n'est pas autorisée à présenter des offres.

Les soumissions déposées par les entreprises Procova inc., Norgéreq ltée, Trempro construction inc., Construction Genfor ltée et Groupe Vig comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Procova inc.	754 236,00$	113 135,40$	867 371,40$
Norgéreq ltée	760 863,31$	114 129,50$	874 992,81$
Trempro Construction inc.	849 810,57$	127 471,59$	977 282,16$
Construction Genfor ltée	916 350,75$	137 452,61$	1 053 803,36$
Groupe Vig	993 913,04$	149 086,96$	1 143 000,00$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	811 786,00$	121 767,90$	933 553,90$
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			*983 289,95$*
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			*13,36%*
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			*275 628,60$*
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			*31,78%*
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			*-66 182,50$*
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			*-7,09%*
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			*7621,41$*
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			*0,88%*

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise Procova inc. est 7,09 % (66 182,50 $) plus bas que l'estimation des professionnels. Les professionnels justifient que cet écart serait attribuable aux charges générales qu'ils ont surestimées.

Après analyse de la soumission, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise Procova inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations et pièce jointe no 2 - Analyse de conformité).

L'entreprise Procova inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte qui a été émise, le 11 avril 2013, par la Régie du bâtiment du Québec et de la liste des entreprises non admissibles, émise le 24 avril 2014, par la RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics). De plus, cette entreprise dispose d'une autorisation de contracter avec un organisme public émise par l'Autorité des marchés financiers (AMF).(voir pièce jointe no 3 - Autorisation AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 905 083,20 $. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 754 236,00 $, taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 113 135,40 $, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 37 711,80 $, taxes incluses (voir pièce jointe no 4 - Calcul des coûts SGPI).
Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI du SGPI dans le projet 66130 : Programme en accessibilité universelle.

Cette dépense sera assumée en totalité par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui a été coordonnée avec le calendrier des activités de l'immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).
Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur du bâtiment pour informer les citoyens des travaux entrepris. De plus, les citoyens seront informés, par l'Arrondissement, si la réalisation de ces travaux entraîne une modification ou un arrêt temporaire des services offerts à la population. À ce jour, aucune interruption ou modification des services à la population ne sont envisagées car la mise en oeuvre des travaux du projet a été coordonnée avec tous les intervenants afin de les éviter.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : octobre 2014
Fin des travaux : février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Richard PAUZÉ)

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Bernard TARDIF)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-18

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour:
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-07-30

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.016

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1143334020

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mofax électrique ltée pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées au prix approximatif de 373 692,97 $, taxes incluses – Appel d'offres public 2080-AE – 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Mofax électrique ltée plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées , aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 373 692,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2080-AE;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-07-29 10:40

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1143334020**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mofax électrique ltée pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées au prix approximatif de 373 692,97 $, taxes incluses – Appel d'offres public 2080-AE – 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées est responsable de l'entretien des équipements de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, des intercepteurs, des grands collecteurs, ainsi que de nombreuses stations de pompage et de nombreux édicules et chambres de vannes. Ces infrastructures nécessitent une maintenance rigoureuse afin de les garder dans un état optimal de fonctionnement et de disponibilité pour répondre aux exigences opérationnelles de traitement et de rejet. De plus, ces équipements peuvent faire l'objet d'une maintenance planifiée, d'arrêts temporaires et parfois de bris majeurs.

Des travaux de maintenance ou de réparation peuvent aussi être exécutés en tout temps dans des circonstances dont l'ampleur des travaux ne peut être constatée qu'à la dernière minute (bris d'équipement, perte d'alimentation électrique, etc.).

Afin de faire face à différentes éventualités (vacances, refus d'heures supplémentaires, manque de personnel, absences pour maladies, exécution de travaux spécialisés par une main-d'œuvre non disponible à la Station, etc.), il est impératif de pouvoir compléter les équipes en place ou de suppléer à une pénurie de personnel par une main-d'œuvre d'appoint et spécialisée comme prévu dans la convention actuelle des cols bleus.

La convention collective et une sentence arbitrale prévoient que des travaux d'entretien peuvent être réalisés par de la main-d'œuvre contractuelle si un des critères suivants est rempli :

- Travaux d’amélioration;
- Échéancier de réalisation serré;
- Main-d’œuvre interne de la division de l’Entretien n’est pas disponible pour réaliser ces travaux dans un délai raisonnable;
- Main-d’œuvre interne de la division de l’Entretien n’est pas qualifiée pour réaliser ces travaux.

Un appel d'offres a été lancé le 18 juin 2014 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 juillet 2014 soit un délai de 21 jours. La validité des soumissions était de 120 jours.

Un addenda, n'ayant aucune incidence monétaire, a été émis pour corriger le descriptif d'un article du bordereau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0037 - 18 janvier 2012 - Accorder à la firme Mofax électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 371 311,42 $, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 2060-AE

DESCRIPTION

La durée du contrat est de deux ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits.

Chaque projet réalisé en vertu du contrat fait l'objet d'une estimation détaillée par l'entrepreneur, laquelle doit être approuvée par la Ville.

Les travaux décrits comprennent la fourniture de main-d’œuvre à taux horaire dans différentes disciplines de la construction : contremaître, électricien, estimateur, chef d'équipe.

Également, les documents sont élaborés en prévoyant un montant forfaitaire au bordereau des prix pour le transport des matériaux, la location d'équipements (grue, équipements spécialisés, etc.) l'achat de matériaux (pièces, accessoires électriques etc.), la fourniture d'outillage et de biens non durables (propane, essence, diesel, etc.) ainsi que d'autres biens et services additionnels requis en vertu des conditions des documents d'appel d'offres.

Les travaux sont exécutés sur la base de temps et matériel (régie contrôlée) et toutes les feuilles de temps ainsi que les pièces justificatives doivent être approuvées et fournies avec la facture de l'entrepreneur.

Ce contrat ne comporte aucun montant pour incidences et contingences.

JUSTIFICATION

Les responsables opérationnels de la Station doivent être en mesure d'assurer le fonctionnement des équipements en tout temps et de faire face à différentes situations de pénurie ou de disponibilité du personnel.

Onze entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et six ont présenté une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires conformes	**Prix** (avec taxes)	**Contingences** (avec taxes)	**Total** (avec taxes)
1. Mofax électrique Ltée	**373 692,97 $**	**0,00 $**	**373 692,97 $**
2. JNA Leblanc électrique inc.	**390 843,15 $**	0,00 $	390 843,15 $
3. La Cie Électrique Britton Ltée	**409 305,26 $**	0,00 $	409 305,26 $
4. Neolect inc.	**458 520,49 $**	0,00 $	458 520,49 $
5. Dawcolectric inc.	**499 099,03 $**	0,00 $	499 099,03 $
6. MPECO Électrique inc.	**513 038,00 $**	0,00 $	513 038,00 $
Estimation interne des professionnels	**409 150,00 $**	0,00 $	409 150,00 $
Coût moyen des soumissions reçues			440 749,82 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			17,94%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)			139 345,03 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			37,29%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne ($)			-35 457,03 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-8,67%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse ($)			-17 150,18 $
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			-4,39%

L'écart entre la soumission interne et le plus bas soumissionnaire est favorable et représente 8,67 %. Cet écart est attribuable à des taux horaires moins élevés que prévu à l'estimation interne.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Mofax électrique ltée pour la somme de sa soumission, soit 373 692,97 $, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Mofax électrique Ltée 850 rue Marshall Laval Québec, H7S 1K1, - no de licence 1117-5635 -79 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 10 avril 2014 avec sa soumission.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat. De plus, elle ne détient pas de telle autorisation dans le cadre d 'autres contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée lors de la confection des budgets 2015 à 2016.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 373 692,97 $, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 337 081,62 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale (16 251,05 $) et provinciale (20 360,30 $).

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

	2014	***2015***	***2016***	***Total***
Avant taxes	54 170,18 $	162 510,53 $	108 340,36 $	325 021,07 $
Taxes incluses	62 282,16 $	186 846,49 $	124 564,32 $	373 692,97 $
Taxes nettes - coûts pour l'agglomération	**56 180,27 $**	**168 540,81 $**	**112 360,54 $**	**337 081,62 $**

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien
Objet de dépenses : Entretien et réparation/infrastructures municipales

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le recours à une main-d’œuvre spécialisée et d'appoint à très court terme pour accomplir divers travaux urgents et non prévisibles, il serait difficile sinon impossible de maintenir les équipements en état et d'assurer un fonctionnement optimal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : septembre 2014

Fin des travaux : septembre 2016 ou jusqu'à l'épuisement des crédits

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-18

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2014-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-07-25

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.017

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1141035011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Axino Inc. pour la réalisation de travaux de réfection de la maçonnerie et gestion des eaux pluviales de l'entrepôt du SIM, situé au 4040 avenue du Parc dans l'arrondissement de Ville-Marie (bâtiment 0212) – Dépense totale de 571 750,00 $, taxes incluses – Appel d'offres 5725 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 571 750,00 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la maçonnerie et gestion des eaux pluviales de l'entrepôt du SIM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Groupe Axino Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 511 750,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5725;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-07-29 11:52

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1141035011**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Axino Inc. pour la réalisation de travaux de réfection de la maçonnerie et gestion des eaux pluviales de l'entrepôt du SIM, situé au 4040 avenue du Parc dans l'arrondissement de Ville-Marie (bâtiment 0212) – Dépense totale de 571 750,00 $, taxes incluses – Appel d'offres 5725 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'entrepôt du SIM est situé dans le parc du Mont-Royal, au 4040 avenue du Parc - arrondissement de Ville-Marie - à l'arrière du Quartier Général du SIM (voir photo en pièce jointe). Ce bâtiment est utilisé comme garage et espace de rangement.
En 2012, la Ville a mandaté les firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Ingémel experts-conseils inc. et SDK et associés inc. afin qu'elles réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Dans le cadre de la préparation des plans et devis pour l'installation d'une nouvelle génératrice dans l'entrepôt du SIM, les professionnels ont constaté la présence de déficiences au niveau de la structure et de l'enveloppe du bâtiment.

En mars 2013, une étude de la charpente du garage a révélé la nécessité de renforcer une partie de la charpente du garage, qui a été partiellement brûlée (date inconnue).

En décembre 2013, une étude de la maçonnerie a été effectuée afin de déterminer les travaux à mener pour la conservation des façades du bâtiment. Des déficiences majeures ont alors été relevées au niveau des fondations, de la jonction des murs avec la toiture, des linteaux et de l'état général de la maçonnerie.
En avril 2014, suite à une recommandation des professionnels concernant l'état de dégradation de la maçonnerie, une clôture de protection temporaire a été installée de façon à maintenir les piétons à une distance sécuritaire d'une façade instable.

Compte-tenu de la localisation du bâtiment dans le parc du Mont-Royal, des dispositions particulières ont été prises pour protéger les arbres et végétaux pendant les travaux. Une étude a notamment été effectuée par un ingénieur forestier afin d'établir les mesures de protection à mettre en œuvre pour la protection d'un érable centenaire situé dans la zone

de travaux.

Les professionnels ont alors produit les plans et devis en conséquence, et un appel d'offres a été lancé afin de réaliser l'ensemble de ces travaux.

L'appel d'offres public a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 11 juin 2014.
Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées le mardi 17 juin 2014 et le jeudi 19 juin 2014.

Les soumissions ont été reçues le 9 juillet 2014. Trois addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres voir tableau ci-bas.

Numéro de l'addenda	date	contenu
1	2014-06-19	Clarification au plan d'architecture, de structure et d'électricité
2	2014-06-20	Report date d'ouverture des soumissions, clarifications au devis
3	2014-06-27	Clarification au plan de structure, ajout des prescriptions pour les décontaminations fongique et plomb

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0100 - 19 avril 2012 - Approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Ingémel experts-conseils inc. et SDK et associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour une somme maximale de 715 998,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11800 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 6 preneurs du cahier de charge sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et 3 ont déposé leur soumission. Sur ces six preneurs de cahier de charge, figure une association qui n'a pas les licences adéquates pour déposer une soumission. Les deux entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission n'avaient plus de disponibilité dans leur carnet de commandes pour l'échéancier demandé aux documents contractuels ou l'envergure des travaux était trop importante pour la taille de leur entreprise. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.
Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme Groupe Axino Inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réfection de la maçonnerie et gestion des eaux pluviales de l'entrepôt du SIM.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

§ restaurer la maçonnerie sur l'ensemble des façades de l'entrepôt;
§ remplacer les linteaux des ouvertures;
§ ajouter des fermes de renfort au niveau de la charpente du garage (zone qui a brûlé);
§ ajouter des gouttières et créer des voies d'eaux à proximité du bâtiment;

Les travaux suivants sont nécessaires afin de remplacer certains éléments de renfort de la structure du garage mentionné ci-haut :

§ remplacer les revêtements intérieurs du garage;
§ décontaminer les matériaux contenant des moisissures et/ou du plomb;

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Toutes les soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Groupe Axino Inc.	445 000,00 $	66 750,00 $	511 750,00 $
Norgéreq Ltée	466 808,77 $	70 021,31 $	536 830,08 $
Procova Inc.	565 677,00 $	84 851,55 $	650 528,55 $
Estimation des professionnels externes ($)	525 840,44 $	78 876,07 $	604 716,51 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			566 369,54 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)*			10,67 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme– la plus basse conforme)*			138 778,55 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)*			27,12 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-92 966,51 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-15,37 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			25 080,08 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			4,90 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 604 716,51 $ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à -92 966,51 $ (-15,37 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché. Tel que mentionné dans leur lettre de recommandation en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 00 - Charges générales, le chapitre 01 - Clauses administratives, le chapitre 03 – Ouvrage de béton et le chapitre 4 - Maçonnerie.

Le coût moyen des 3 soumissionnaires est de 566 369,54 $ ce qui représente un écart de 10,67 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire s'élève à 138 778,55 $, soit 27,12 %. L'écart entre la deuxième plus basse

et la plus basse soumission s'élève à 25 080,08 $, soit 4,90 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Groupe Axino Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Groupe Axino Inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Groupe Axino Inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Groupe Axino inc. ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 511 750,00 $ incluant les contingences et les taxes.
De plus, un montant de 60 000,00 $ (11,7 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts du contrôle des matériaux, expertises et de déménagement (matériel entreposé).

Le montant à autoriser totalise 571 750,00 $, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder aux travaux de réfection de l'entrepôt du SIM avant le prochain hiver. En effet, les déficiences au niveau de l'enveloppe ont des conséquences sur la stabilité de la maçonnerie et sur la dégradation de l'intérieur du bâtiment, qui va en s'accentuant en raison notamment des infiltrations d'eau, des dégradations des matériaux et du développement de moisissures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14199 - Mandat : 17382-2-001

Octroi du contrat au CG :	Août 2014
Réalisation des travaux :	Septembre 2014 à décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Guy AUCOIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Daniel GROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Gestionnaire Immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-21

Carlos MANZONI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-07-29

CE : 20.018

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 20.019

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1140818013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer le volet 1 de 76 557.37 $ $ (taxes incluses) et le volet 2 de 79 263.88 $ (taxes incluses) à Les Services Exp inc. pour le contrôle qualitatif de divers travaux de génie civil et autoriser un virement budgétaire de 14 055.52 $(net) - Soumission 14-033.

Il est recommandé d'octroyer le volet 1 de 76 557.37 $ $ (taxes incluses) et le volet 2 de 79 263.88 $ (taxes incluses) à Les Services Exp inc. pour le contrôle qualitatif de divers travaux de génie civil et autoriser un virement budgétaire de 14 055.52 $(net) - Soumission 14-033.

Signé par Guylaine BRISSON **Le** 2014-08-07 10:34

Signataire : Guylaine BRISSON

Directrice
Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1140818013**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer le volet 1 de 76 557.37 $ $ (taxes incluses) et le volet 2 de 79 263.88 $ (taxes incluses) à Les Services Exp inc. pour le contrôle qualitatif de divers travaux de génie civil et autoriser un virement budgétaire de 14 055.52 $(net) - Soumission 14-033.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Saint-Laurent entreprendra bientôt des travaux de reconstruction sur diverses infrastructures à travers son territoire. Dans l'objectif d'assurer un contrôle qualitatif lors de la pose de matériaux et pour garantir la longévité des ouvrages, un appel d'offres public a été lancé récemment pour engager les services professionnels d'un laboratoire de sols si requis.

Le présent sommaire décisionnel vise l'octroi des volets 1 et 2 seulement du contrat du laboratoire de sols qui réalisera le mandat de contrôle.

Le volet 3 sera octroyé plus tard suite à la délégation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1144378014 - CA14 08 0369- adoptée par le Conseil d'arrondissement le 3 juin 2014 octroyant des contrats pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier – Demande de soumissions numéro 14-026.

GDD 1124378032 - CA14 080279 - adoptée par le Conseil d'arrondissement le mardi 6 mai 2014 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle qualitatif de divers travaux de génie civil.appel d'offres 14-033.

GDD 1144378001 - CA14 080083 - adoptée par le Conseil d'arrondissement le mardi 4 février 2014 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier conditionnellement à l'octroi du budget nécessaire par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

GDD 1134378016 - CA13 080619 - adoptée par le Conseil d'arrondissement le mardi 1er octobre 2013 accordant un contrat pour la préparation des plans, des devis et la surveillance des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égouts, d'éclairage, de chaussée, de bordure et de trottoir de la rue Claude-Henri-Grignon.

GDD 1134378020 - CE13 1396 - adoptée par le Comité exécutif le mercredi 11 septembre 2013 approuvant un projet de convention pour les services professionnels de préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier - Soumission 13-019.

GDD 1124378037 - CA13 080063 - adoptée par le Conseil d'arrondissement le mardi 5 février 2013 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon.

DESCRIPTION

Les travaux visés par cet appel d'offres incluent le contrôle qualitatif des travaux de construction suivants :

Volet 1 et volet 2 : Travaux de reconstruction d'infrastructures municipales sur diverses rues de l'Arrondissement :

Les travaux de ces volets visent la reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, la réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures dans les rues suivantes :

Volet 1
Rue de la Sorbonne (entre le Chemin Laval et le Chemin Laval)
Rue Barré (entre les rues Deguire et Chamberland et Tassé et Rochon)
Rue Rochon (entre les rues Champigny et Raimbault)

Volet 2
Rue Saint-Germain (entre les rues Rochon et Deguire)
Rue Crevier (entre les rues Hartenstein et de l'Église)

Les travaux débuteront à l'été 2014 et finiront au printemps 2015.

Volet 3 : Travaux de prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon :

Les travaux de ce volet visent le prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon dans le cadre de la construction d'une nouvelle école dans le Nouveau Saint-Laurent, entre un point situé au sud-est de la rue Pierre-Daviault et le boulevard Cavendish, sur une longueur de 250 mètres linéaires environ. Les travaux incluent la construction des services d'égouts, d'aqueduc, d'éclairage, de sous fondation, de fondation, de pavage, de trottoirs, de bordures, etc.

Les travaux du volet 3 débuteront au printemps 2015 et dureront environ 12 semaines. La deuxième couche du pavage sera réalisée au printemps 2016.

Le mandat du laboratoire couvrira les services suivants :

- analyse des sols et des matériaux de remblais;
- analyse des granulométries et formules de mélange;

- contrôle de la mise en place des assises, enrobages et remblais;
- contrôle de la mise en place des matériaux granulaires de fondations;

- contrôle des procédés, formules et mises en place des matériaux recyclés;
- contrôle des procédés, formules et mises en place des bétons bitumineux et des liants;
- contrôle des procédés, formules et mises en place des bétons de ciment;
- tout autre contrôle ou analyse nécessaire à l'obtention des ouvrages de qualité.

L'appel d'offres 14-033 a été publié dans le journal La Presse et le système électronique d'appels d'offres (SÉAO) le 26 juin 2014 et 6 (six) firmes se sont procuré les documents.

Les firmes ayant présenté des soumissions sont :

I LES SERVICES EXP INC.
II GROUPE ABS
III SOLMATECH INC.
IV GROUPE QUALITAS
V INSPEC-SOL INC.
VI LABO S.M INC.

Les prix soumis et les prix corrigés sont les suivants :

La firme Les Services Exp inc. a soumis un prix total de 197 858,29 $.

Le prix corrigé est de 196 751,09 $. Cette erreur est due à une erreur de calcul du soumissionnaire à l'item : analyse complète d'échantillon du volet 3.

Le 18 juillet 2014, un comité d'évaluation composé de :

- deux employés de la Division des études techniques et de l'ingénierie
- un employé de la Division greffe et ressources matérielles
- un employé de la Division de la voirie

a procédé à l'évaluation des documents de présentation des firmes selon les critères et la pondération prédéfinis afin de déterminer un pointage intérimaire pour chaque proposition.

La firme ayant obtenu la meilleure note intérimaire et finale est Les Services Exp inc. avec 76 % et 6.41.

Pour l'analyse des résultats, voir « Pièces jointes ».

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels internes et le montant de
RÉSULTATS DE SOUMISSION

<u>Pour le volet 1:</u>

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN LABORATOIRE DE SOLS POUR ASSURER LE CONTRÔLE QUA
DIVERS TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Note intérim.	Note finale	Prix de base	Contingences
	I LES SERVICES EXP INC.	**76,0%**	**6,41**	66 586,10 $	9 971,27
	II GROUPE ABS	**73,5%**	**5,75**	72 282,78 $	10 824,35
	III SOLMATECH INC	**73,8%**	**5,30**	79 019,50 $	11 833,18
	IV GROUPE QUALITAS INC	**75,6%**	**5,17**	81 380,99 $	12 186,80
	V INSPEC-SOL INC.	**71,3%**	**4,55**	90 053,34 $	13 485,49
	VI LABO S.M. INC.	**73,5%**	**4,28**	97 300,45 $	14 570,74
Estimation des services professionnels				84 770,75 $	12 694,42
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(adjudicataire-estimation)/estimation*100*					
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire *(2e meilleure note finale-*					

Pour le volet 2:

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN LABORATOIRE DE SOLS POUR ASSURER LE CONTRÔLE QUA
DE DIVERS TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Note intérim.	Note finale	Prix de base	Contingences	
	I LES SERVICES EXP INC.	**76,0%**	**6,41**	68 940,10 $	10 323,78 $	
	II GROUPE ABS	**73,5%**	**5,75**	76 059,88 $	11 389,96 $	
	III SOLMATECH INC	**73,8%**	**5,30**	80 731,50 $	12 089,55 $	
	IV GROUPE QUALITAS INC	**75,6%**	**5,17**	85 981,99 $	12 875,80 $	
	V INSPEC-SOL INC.	**71,3%**	**4,55**	93 744,84 $	14 038,29 $	1
	VI LABO S.M. INC.	**73,5%**	**4,28**	102 180,72 $	15 301,57 $	1
Estimation des services professionnels				87 552,75 $	13 111,03 $	1
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)						
Écart entre la 2e meilleure note finale et (%)						

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour les volets 1 et 2 :

Les coûts liés à la réfection des réseaux seront assumés par la Ville centre. Ils représenteront 90 % des coûts totaux. Les coûts liés à la réfection d'une partie des trottoirs, bordures et chaussées sont assumés par l'Arrondissement. Ils représenteront 10 % des coûts totaux. L'imputation budgétaire sera déterminée dans le sommaire d'octroi. (Les montants seront dépensés à 95 % en 2014 et le solde de 5 % en 2015.)

Portion assumée par la DGSRE :
La dépense de 140 239,12 $ taxes incluses soit un coût net de 126 499,65 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 126 499,65 $ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientations	**Objectifs**	**Action du plan de développement durable 2010-2015**
Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels	Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012	Aménager des quartiers durables : Accès aux transports collectifs
Pratiquer une gestion responsable des ressources	Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau	Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie : infrastructure verte de captage

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Effectuer le contrôle qualitatif des travaux de réfection routière pour assurer leur conformité avec les exigences du mandat.
L'absence du laboratoire pourrait mettre en péril la qualité des ouvrages réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les riverains seront informés lors des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : août 2014
Période des travaux : selon l'échéancier des travaux correspondant à chaque volet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux cahiers des charges et aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Joelle ANDRÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Certificat du trésorier :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Daniel SIMON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rita CHAHINE
Chef de section- Développement du territoire
Division des études techniques et de l'ingénierie
Travaux publics
Arrondissement de Saint-Laurent - Ville de Montréal
Secrétaire : Justine Kondolo, 514-855-6000 poste 4479
Chargé de projet: Vincent Cronier poste 4581

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-28

François LAPALME
Directeur - Travaux publics
Arrondissement de Saint-Laurent - Ville de Montréal
Secrétaire: Carole Castonguay 514-855-6000 poste 4504

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.021

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1145138003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation et gestion de la main-d'oeuvre , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, pour une somme maximale de 743 000 $, exempte de taxes – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :
d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 743 000 $, exempte de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-04 09:37

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1145138003**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation et gestion de la main-d'oeuvre , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, pour une somme maximale de 743 000 $, exempte de taxes – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Les gestionnaires exercent une influence directe sur la performance et la mobilisation des équipes de travail et, par le fait même, sur la qualité des services aux citoyens. C'est pourquoi la sélection des gestionnaires et leur développement sont des activités cruciales et stratégiques pour l'organisation.
Dans ce contexte, le Service des ressources humaines (SRH) prévoit une étape d'évaluation des compétences de gestion à son processus de dotation en plus des autres étapes d'évaluation réalisées à l'interne par les équipes de dotation. Cette étape d'évaluation des compétences de gestion permet de s'assurer que les personnes considérées maîtrisent les compétences de gestion jugées essentielles à l'exercice de leur rôle avant d'être nommées en poste.

Ainsi, au moment du regroupement des activités de dotation au SRH à compter du 1er janvier 2012, la Ville de Montréal mandatait l'École nationale d'administration publique (ENAP) pour réaliser les évaluations des compétences génériques de gestion du personnel d'encadrement à des fins de sélection. Au printemps 2013, l'expérience étant concluante et positive, la Ville a souhaité poursuivre cette collaboration avec l'ÉNAP et a renouvelé son mandat. À ce jour, l'ÉNAP a évalué près de 600 candidats dans le cadre de son mandat avec la Ville de Montréal.

Cette étape d'évaluation est maintenant reconnue comme étant utile à la prise de décision en contexte de sélection et fait consensus parmi les gestionnaires quant à sa valeur ajoutée.

Fort de ces expériences, le SRH désire poursuivre son partenariat avec l'ÉNAP pour une troisième année et conclure une entente de 18 mois jusqu'au 31 décembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0166 – 30 mai 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 764 475 $, taxes incluses – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE12 0254 – 29 février 2012 - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion des finalistes aux concours de postes cadres, pour une somme maximale de 394 550 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 10 février 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

La Ville souhaite retenir les services de l'ÉNAP pour les quatre volets :
Volet 1 – Évaluation en contexte de dotation

L'ENAP réalise les activités d'évaluation des candidats à des postes de gestion. Chacune des évaluations est d'une durée variant entre 4h30 et 6 h. Les outils d'évaluation utilisés sont reconnus pour leur valeur psychométrique et plusieurs ont été développés sur mesure pour les besoins spécifiques de la Ville.

Tous les outils d'évaluation sont adaptés aux quatre niveaux d'encadrement définis par la Ville :

- contremaître,

- gestionnaire (chefs de section et de division),

- cadre de direction,

- relevants directs (Directeur d'arrondissement, Directeur de service)

À la suite de la journée d'évaluation, l'ENAP fournit une rétroaction organisationnelle aux responsables de la dotation et aux gestionnaires recruteurs. Elle décrit exhaustivement la maîtrise de chacune des compétences génériques de gestion et souligne des pistes de développement. Ces informations sont ensuite consignées dans un rapport d'évaluation détaillé.

Enfin, l'ENAP fournit une rétroaction individuelle aux candidats évalués.

Volet 2 – Évaluation en contexte de gestion de la relève

Afin de répondre aux besoins des différentes unités dans leurs besoins de planification de main-d'œuvre, des évaluations à des fins de relève pourront être réalisées. Les services de ce volet sont identiques à ceux du premier volet à une exception près. Une « entrevue de carrière » est ajoutée aux activités d'évaluation.

Volet 3 – Expertise-conseil et coordination

L'ENAP assure la coordination et le développement des services d'évaluation offerts à la Ville. De plus, à la lumière de l'expérience passée, le SRH souhaite bénéficier de l'expertise et des conseils du « Service d'évaluation des compétences et de carrière de l'ENAP ».

Ce centre offre deux types de services. Le premier concerne l'analyse et la validation des données d'évaluation. Il permet d'exercer un suivi rigoureux des évaluations et d'apporter

les améliorations requises, au besoin. Le second est d'ordre plus général et vise à fournir un service-conseil continu quant à diverses questions relatives à l'évaluation des compétences (analyse d'outils d'évaluation, élaboration de profils de compétences, balisage externe, etc.).

Volet 4 – Participation aux comités de sélection

La Direction de la dotation et de la gestion de la main-d'œuvre du SRH recommande que les comités de sélection soient composés d'au moins trois membres. De façon générale, il s'agit d'un intervenant en ressources humaines des équipes de dotation, du gestionnaire requérant et d'un autre gestionnaire du domaine d'affaires. À l'occasion, mais surtout pour les postes de directeur d'arrondissement, de directeur de service et de cadre de direction, le SRH peut demander la participation d'un quatrième membre en faisant appel à un expert de l'ENAP pour compléter le comité de sélection.

JUSTIFICATION

La sélection des personnes présentant le meilleur potentiel de gestion représente la meilleure stratégie pour améliorer la force des équipes de gestion.

Pour nous assister dans les activités d'évaluation des compétences des gestionnaires, nous avons opté pour l'ENAP qui détient une solide expertise en cette matière ainsi qu'une compréhension pointue des enjeux et défis de l'administration publique en raison de sa mission exclusivement « publique ». En plus d'offrir un solide appui à la prise de décision en contexte de dotation,elle permet d'intégrer les activités de développement des compétences et d'identification de la relève. Le service d'évaluation de l'ÉNAP offre, depuis plus de trente ans, son expertise en évaluation des compétences de gestion des cadres de la fonction publique et des réseaux (municipal, santé et scolaire) à des fins de développement, de sélection et d'identification de la relève en gestion.

L'ÉNAP utilise comme outil privilégié l'appréciation par simulation (APS). Cette approche se distingue notamment par l'utilisation de plusieurs simulations accolées aux réalités de travail des gestionnaires qui, cumulées à d'autres outils psychométriques, permettent d'évaluer plusieurs compétences, et ce, par plusieurs évaluateurs. Aussi, l'utilisation d'un même fournisseur pour les activités complémentaires d'évaluation et de développement des compétences facilite, entre autres, l'émergence d'une vision d'ensemble bénéfique pour l'organisation.

Par ailleurs, le SRH a mis en place un processus de « reconnaissance » des compétences génériques de gestion par niveau hiérarchique. Un gestionnaire qui réussit l'évaluation rattachée à un niveau n'a pas besoin d'être réévalué à l'ENAP s'il postule sur un autre poste de même niveau. Cette pratique permet, entre autres, d'éliminer les évaluations répétitives. En ce sens, l'utilisation d'un seul fournisseur facilite l'uniformité des évaluations et favorise l'équité pour tous les candidats. Une telle orientation à l'égard de l'évaluation des gestionnaires soutient les valeurs d'équité, de compétence, de transparence et d'efficience énoncées à la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre de la Ville de Montréal.

Un sondage réalisé par le SRH a montré que le niveau de satisfaction des gestionnaires, des candidats et des intervenants du SRH, est très élevé. Les services d'évaluation reçus de l'ENAP sont de haute qualité et réalisés avec rigueur. La collaboration avec l'ENAP est avantageuse pour toutes les parties impliquées et le SRH souhaite ainsi la poursuivre.

Compte tenu du volume important de demandes d'évaluation générées par le SRH, l'ENAP, en tant qu'institution publique, est en mesure d'offrir un tarif très concurrentiel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximum du contrat est de **743 000 $**, exempt de taxes, pour toute la durée du contrat se terminant en décembre 2015.

Tarification des services

Volet 1 - Évaluation en contexte de dotation sont calculés à l'acte à raison de :

- 1 500 $ (taxes incluses) pour les niveaux de contremaître et de gestionnaire;

- 2 300 $ (taxes incluses) pour les cadres de direction et les relevants directs.

Une rétroaction organisationnelle et une rencontre individuelle de rétroaction avec chacun des candidats sont incluses dans ces prix.

Un tarif de 125 $ par candidat pourra être facturé lorsque l'ÉNAP devra fournir une nouvelle rétroaction organisationnelle à un autre gestionnaire requérant pour un candidat qui aura été évalué par l'ÉNAP dans un processus antérieur.

Volet 2 - Évaluation à des fins de gestion de la relève ont des tarifs qui diffèrent légèrement. Ces services d'évaluation sont calculés à l'acte, au montant de

- 1 600 $ (taxes incluses) pour les niveaux de contremaître et de gestionnaire,

- 2 400 $ (taxes incluses) pour les cadres de direction et les relevants directs.

Les évaluations peuvent aussi être accompagnées d'un rapport intégrant les évaluations de tous les candidats d'un même processus. Le tarif de ce rapport varie selon le nombre de candidats. Il est calculé au montant de 1000 $ (taxes incluses), auquel s'ajoute un montant de 175 $ (taxes incluses) par candidat.

Les frais associés à ces évaluations seront divisés également entre le SRH et les unités d'affaires bénéficiaires des services.

Volet 3 - Services d'expertise-conseil et de coordination sont calculés au tarif unique de 95 400 $ (taxes incluses) pour l'ensemble des services rendus pour la durée du contrat (18 mois). Ces services incluent : la coordination et la gestion du mandat, le service-conseil ainsi que l'analyse et la validation des données d'évaluation.

Volet 4 - Les services de participation aux comités de sélection sont calculés au tarif de 200 $/h pour les postes de directeur d'arrondissement et directeur de service et de 125 $/h pour les autres niveaux de gestion.

Estimation des besoins et des coûts attendus

Durant la période couverte par le dernier contrat, les besoins en évaluation étaient importants, en raison de départs massifs à la retraite et de la stabilisation de la structure. Ces besoins ont toutefois été ponctués par un gel de l'embauche qui a été décrété par la direction générale à la fin de l'année 2013.

Les besoins estimés pour les 18 prochains mois reposent d'une part, sur le nombre d'évaluations réalisées durant la période précédente ainsi que des orientations liées au plan quinquennal de main-d'oeuvre approuvé par le comité exécutif au printemps 2014.

Le coût total du contrat précédent était de 764 475 $ pour une période de 12 mois alors que celui du nouveau contrat est de 743 000 $ pour une période de 18 mois. Cet écart

s'explique par une diminution anticipée des évaluations qui seront réalisées par l'ÉNAP. Étant donné la stratégie de «reconnaissance» des compétences génériques de gestion adoptée par le SRH, davantage de candidats sont susceptibles d'être exemptés de l'évaluation des compétences de gestion. Également, le plan quinquennal de main-d'oeuvre aura un effet à la baisse sur le nombre de postes à pourvoir.

Le montant total du contrat est de 742 550 $. La moitié des frais associés au volet 2 étant assumée par les unités d'affaires, la portion du contrat attribuable au SRH est de 716 863 $.

Voir en pièce jointe le tableau présentant l'estimé des coûts.

Le modèle de contrat provient de la banque de documents juridiques.

Aucun frais récurrents ne seront engendrés suite à cette entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, les processus de dotation de postes cadres ne seraient pas optimaux. Cela aurait pour impact d'augmenter le risque de commettre des erreurs de nomination, lesquelles entraînent des coûts directs et indirects pour l'organisation. Les compétences de gestion étant parmi les plus complexes et parmi les plus difficiles à évaluer, il serait plus difficile d'identifier les candidats ayant une bonne maîtrise de celles-ci ou un fort potentiel pour les développer. Enfin, les gestionnaires ne pourraient bénéficier de cette activité significative pour leur développement professionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet permettra de faciliter le respect des valeurs précisées à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal, approuvée par le comité exécutif le 28 septembre 2011 (CE11 1565).

Ce contrat peut être octroyé de gré à gré en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Cathy GADBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hélène DAOUST
Conseiller principal (dotation)

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-31

Josée LAPOINTE
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Josée LAPOINTE
Directrice

Approuvé le : 2014-08-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Danny BOUDREAULT
Directeur des relations de travail et soutien-conseil à la gestion

Approuvé le : 2014-08-01

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.022

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1144251004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 3 100 000 $, pour la période 2014 - 2016, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser à cette fin un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 310 000 $, soit 160 000 $ à Office municipal d'habitation de Montréal et 150 000 $ à Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. dans le cadre de l'entente susmentionnée / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2016 - Entente Ville - MIDI (2014- 2016);
2. d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 3 100 000 $ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite Entente;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 3 100 000 $ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour gérer la mise en œuvre de ladite Entente;
5. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 310 000 $, pour l'année 2014-2015,soit 160 000 $ à Office municipal d'habitation de Montréal pour réaliser le projet « Habiter la mixité » et 150 000 $ à Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. pour réaliser le projet « Intégration », dans le cadre de l'Entente biennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal (2014 - 2016);
6. d'approuver les deux projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

7. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-07-22 19:33

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1144251004**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 3 100 000 $, pour la période 2014 - 2016, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser à cette fin un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 310 000 $, soit 160 000 $ à Office municipal d'habitation de Montréal et 150 000 $ à Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. dans le cadre de l'entente susmentionnée / Approuver les projets de conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En mars 2011, la Ville et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) ont signé une entente sur une base triennale afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente Ville-MICC 2011-2014 prenait fin le 31 mars 2014.
Par le présent sommaire, la Ville approuve une nouvelle entente sur deux ans, couvrant la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2016. Un consensus entre les parties reconnaissait déjà, en 2011, certains principes directeurs tels que la subsidiarité, l'approche territoriale intégrée, l'importance de l'intervention en amont, le développement des connaissances, la récurrence des engagements, la diversification des sources de financement et l'arrimage des dates aux autres grands bailleurs de fonds. On retrouve ces mêmes éléments dans le nouveau protocole.

La Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ont convenu d'axes d'interventions prioritaires, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment les quartiers plus défavorisés, les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et enfin la lutte au racisme et à la discrimination.

Ce sommaire porte également sur l'octroi de soutiens financiers à deux organismes soutenus depuis plusieurs années par les ententes entre la Ville et le MICC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0162 — 21 mars 2011
Approuver un projet d'entente triennale 2011-2014 entre le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes/Autoriser la réception d'une somme 8 195 000 $, pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2014

CE11 0846 — 8 juin 2011
Accorder un soutien financier non récurrent, pour la période 2011-2012, de 280 000 $ à l'Office municipal d'habitation de Montréal et de 150 000 $ à Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. dans le cadre de l'entente triennale Ville de Montréal et ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) 2011-2014

CM12 1107 — 17 décembre 2012
Accorder un soutien financier non récurrent de 192 000 $ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour son projet « Habiter la mixité », pour la période du 1er janvier 2013 au 31 mars 2014 (15 mois)

CE13 0814 — 5 juin 2013
Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 $ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc., pour l'année 2013-2014, afin de réaliser le « Projet Intégration », dans le cadre de l'Entente triennale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) 2011-2014

CE12 1200 — 1er août 2012
Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 $ à Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. afin de réaliser le « Projet Intégration », pour l'année 2012-2013, dans le cadre de l'Entente triennale entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Entente entre la Ville de Montréal et la ministre de l'Immigration, de la diversité et de l'Inclusion (2014 - 2016)

L'aide financière octroyée à la Ville par le ministère l'Immigration, de la diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre de la présente entente a pour objectif de contribuer aux actions et aux orientations de la Ville en matière de développement social et de relations interculturelles visant à soutenir l'intégration sociale et économique des communautés d'origines diverses, les relations interculturelles et la cohésion sociale dans les quartiers et milieux de vie.

Le projet de protocole d'entente prévoit deux volets distincts :
Gestion de l'entente de base (2,9 M$ pour deux ans) qui permet de soutenir des initiatives visant l'intégration des immigrants pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2016. La Ville et le MIDI ont convenu de retenir trois grands axes d'intervention, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et la lutte au racisme et à la discrimination. La plupart des projets issus de l'entente actuelle 2011-2014 ayant produit de bons résultats et faisant l'objet d'un consensus entre les deux parties seront consolidés. Les femmes et les jeunes représentent les deux clientèles priorisées, ce qui toutefois n'exclue pas certaines autres clientèles immigrantes, particulièrement celles qui vivent des situations de pauvreté ou d'exclusion.

Continuité du programme Valorisation jeunesse - Place à la relève pour l'été 2015 (200 000 $), un partenariat entre la Ville de Montréal, le MIDI, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et du Forum jeunesse de Montréal (FJDM), dont la première édition a eu lieu à l'été 2009. Le projet consiste à offrir 600 emplois d'été formateurs et valorisants à des jeunes de 16 à 18 ans en fin de parcours régulier au niveau secondaire,

majoritairement issus des minorités visibles, résidant dans des quartiers défavorisés.

Projets soutenus
En raison des délais incontournables pour la signature du protocole entre la Ville et le MIDI, certains projets parmi les plus structurants sont en arrêt depuis plusieurs mois. Afin de conserver ses intervenants (au nombre de sept), les deux organismes ont assumé des coûts très importants. En accordant les contributions financières maintenant, l'expertise de l'intervention et le lien de confiance avec les clientèles visées seront préservés.

Collectif d'entreprises d'insertion sociale du Québec inc.
Projet : « Intégration » - 150 000 $
Le projet de Collectif d'entreprises d'insertion sociale du Québec inc. (CEIQ) soutient les démarches d'insertion sociale et professionnelle de jeunes issus de la communauté noire en leur offrant un stage d'une durée de 40 semaines, leur permettant ainsi de vivre une expérience de travail réelle sur les plateaux des entreprises d'insertion montréalaises. La particularité de ce projet est de favoriser l'apprentissage d'un métier et le développement de compétences socio-professionnelles en favorisant le passage vers l'entreprise par la mise en place de pré-stages conçus en regard de la spécificité des clientèles ciblées.

Le projet regroupe deux cohortes, soit une cohorte d'anglophones et d'allophones du sud-ouest de la Ville (20 participants) et une cohorte de francophones de la couronne du nord-est de la Ville (25 participants). Dans les deux cas, un volet pré-stage est conçu spécifiquement pour ces clientèles, principalement des cours de francisation pour le premier groupe constitué de jeunes noirs anglophones et des activités favorisant l'ouverture à la diversité et l'apprentissage d'attitudes et d'aptitudes permettant le passage vers l'entreprise d'insertion pour le deuxième groupe.

Office municipal d'habitation de Montréal
Projet : « Habiter la mixité » - 160 000 $
Ce projet vient soutenir le développement communautaire et social qui se fait en milieu d'habitations à loyer modique (HLM) à Montréal et permet à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de rejoindre des locataires immigrants isolés en les mettant en contact avec des citoyens de leurs communautés par une panoplie d'activités ludiques et thématiques. Au cours de l'année 2014 - 2015, l'OMHM souhaite aller de l'avant avec des activités qui favoriseront l' « empowerment » des locataires en continuant à susciter leur contribution dans la prise en charge des différentes phases d'organisation des activités. Ce projet s'adresse principalement aux résidants des huit habitations ciblées. Réparti en trois volets, « Habiter la mixité » rejoint des jeunes de 10 à 20 ans (60), des familles et personnes seules (200) et des personnes âgées (150).

JUSTIFICATION

La capacité à mobiliser et à susciter des interventions dans les milieux de vie, sa connaissance des réalités des arrondissements, son offre de services et son réseau d'infrastructures, ses activités et ses équipements, fait de la Ville de Montréal, selon le principe de subsidiarité, une instance privilégiée pour faciliter l'intégration des citoyens issus de l'immigration et favoriser la construction du tissu social et communautaire de la collectivité. La Ville doit toutefois adapter ses services afin de tenir compte des réalités et des besoins d'installation des nouveaux arrivants dans les quartiers et les milieux de vie. L'entente avec le MIDI est un levier important qui permet de contribuer de façon structurante aux actions menées par les services centraux de la Ville, les organismes paramunicipaux et les partenaires communautaires.
De plus, il importe, par ce sommaire, d'assurer la faisabilité de certains projets de l'entente, portés par des partenaires communautaires qui ne peuvent assumer les coûts liés à une interruption de plusieurs mois. Les clientèles visées par les projets étant souvent marginalisées et vivant l'isolement et la discrimination, la continuité des actions des

organismes, leurs expertises et leurs capacités à créer des liens de confiance s'avèrent primordiales.

Les deux projets présentés dans ce sommaire seront soutenus dans le cadre de cette entente. Les organismes OMHM et CEIQ portent ces initiatives depuis plusieurs années et ont obtenu des résultats très probants tant pour les clientèles ciblées que pour les milieux de vie. Ainsi, après analyse des résultats antérieurs pour les projets réalisés en 2013-2014, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande leur reconduction pour 2014-2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le gouvernement du Québec via le MIDI s'engage à verser une somme de 3 100 000 $ sur 24 mois, laquelle sera répartie entre deux volets, à savoir :

- Gestion de l'entente de base : 2 900 000 $
- Continuité du Programme Valorisation Jeunesse - Place à la relève : 200 000 $

Ventilation	**Entente Ville-MICC triennale 2011-2014**			**Entente Ville-MIDI biennale 2014-2016**	
	2011-12	**2012-13**	**2013-14**	**2014-15**	**2015-16**
Entente de base	1 500 000 $	1 500 000 $	1 500 000 $	**1 500 000 $**	**1 400 000 $**
Place à la relève	400 000 $	400 000 $	400 000 $	**0$***	**200 000 $**
Projet SILA	495 000 $	N/A	N/A	N/A	N/A
Montant forfaitaire	2 000 000 $	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	4 395 000 $	1 900 000 $	1 900 000 $	**1 500 000 $**	**1 600 000 $**

* L'édition 2014 est déjà financée à même un solde prévu à cet effet dans la précédente entente 2011-2014.

Les soutiens financiers non récurrents aux organismes CEIQ et OMHM totalisant 310 000 $, proviennent du budget de l'entente entre la Ville de Montréal et le MIDI. Les versements seront effectués, conformément aux dates inscrites aux projets de convention signées entre la Ville et les organismes respectifs, de la manière suivante : 50 % au début du projet, 40 % au dépôt d'un rapport d'étape et 10 % au dépôt d'un rapport final. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Le tableau suivant illustre le soutien accordé par la Ville dans le passé à ces organismes pour les mêmes projets et le soutien recommandé pour l'année 2014-2015 :

Organisme	**Soutien accordé**		**Soutien recommandé**	**Projet**	**% Ville-MIDI / projet total**
	2012-2013	2013-2014	**2014-2015**		
Office municipal d'habitation de Montréal	160 000 $	160 000 $	**160 000 $**	**Habiter la mixité**	68 %
Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.	150 000 $	150 000 $	**150 000 $**	**Projet Intégration**	16 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets qui seront soutenus dans le cadre de l'entente Ville-MIDI visent le rapprochement interculturel et une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable et vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de l'entente Ville - MIDI (2014 - 2016) est prioritaire à la poursuite des actions du SDSS, des arrondissements et des partenaires visant à favoriser l'intégration des immigrants et des minorités visibles. Puisque la précédente entente est terminée depuis plusieurs mois, l'enjeu est également de minimiser les impacts d'une rupture de services. Enfin, le soutien de l'entente dans les projets est également essentiel dans la poursuite de nos collaborations avec de grands partenaires institutionnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion d'un communiqué conjoint Ville - MIDI à la suite de la décision du conseil municipal. Les opérations de communication doivent respecter les balises du protocole de visibilité, en pièces jointes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2014 Présentation au conseil municipal pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire BRADET
Conseillère en affaires interculturelles

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-11

Patrice ALLARD
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice
Tél : 514-868-5066
Approuvé le : 2014-07-22

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.023

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1141179004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville relative à l'octroi d'une aide financière de 435 637,54 $ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

Il est recommandé :
1. d'approuver le projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal relative à l'octroi d'une aide financière à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol pour des travaux de réhabilitation environnementale réalisés sur un terrain municipal, soit le lot 3 362 039 dans l'arrondissement de Ville-Marie;

2. d'autoriser la directrice par intérim du Service du développement économique à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-01 08:53

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1141179004**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville relative à l'octroi d'une aide financière de 435 637,54 $ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 juin 2013, la Ville et le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, pour et au nom du gouvernement du Québec, ont signé un protocole d'entente relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol. Ce protocole a pour objet d'établir, dans le cadre du programme, les obligations du ministre et de la Ville relatives :

1. au versement par le ministre d'une aide financière aux fins de la réalisation des travaux admissibles sur les terrains qui sont la propriété de demandeurs municipaux ou de demandeurs privés;
2. à la gestion par la Ville du volet du programme qui concerne la réhabilitation de terrains contaminés appartenant à des demandeurs privés ou municipaux.

En vertu du programme et du protocole signé, les parties doivent, pour chaque projet admissible, conclure une entente quant aux travaux et coûts admissibles ainsi qu'aux conditions et modalités de versement de l'aide financière.

En février 2014, le Service de la gestion et de la planification immobilière a présenté une demande visant à obtenir une aide financière pour une réhabilitation environnementale à réaliser sur un terrain municipal, soit la cour de service Ville-Marie, située à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Bercy, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Cette réhabilitation de sols est nécessaire dans le but d'y établir une cour de voirie municipale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0689 (30 avril 2014) Approbation d'un projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol
CE13 0537 (1er mai 2013) Approbation d'un projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de

Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

DESCRIPTION

L'entente jointe au présent sommaire a pour objet d'établir les obligations de la Ville et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relatives à l'octroi d'une aide financière à la Ville dans le cadre du programme ClimatSol pour la réalisation des travaux admissibles décrits à l'annexe A de l'entente, selon le calendrier prévu, sur l'immeuble désigné à l'article 3. Il s'agit de travaux de réhabilitation environnementale qui doivent être réalisés entre l'automne 2014 et le printemps 2015.

JUSTIFICATION

Le 15 avril 2014, le MDDELCC a confirmé par lettre l'admissibilité de la demande. Cette lettre est jointe au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-dessous indique, pour cette demande, le coût des travaux reconnus admissibles ainsi que l'aide financière maximale. Le montant indiqué à la colonne « Aide financière maximale » inclut l'aide financière maximale calculée en fonction de l'estimation des coûts admissibles et une somme additionnelle équivalant à 1 % de l'aide accordée pour couvrir les frais d'administration de la Ville.

PROJET	COÛTS ADMISSIBLES	AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE
Cour de service Ville-Marie	1 156 804,37 $	435 637,54 $

ClimatSol est un programme du MDDELCC géré par la Ville de Montréal sur son territoire. Toutes les dépenses relatives à ce programme sont assumées par le MDDELCC.

Lors de l'encaissement de la subvention reçue du MDDELCC, le Service des finances procédera par écriture comptable au virement de celle-ci au budget du service bénéficiaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme ClimatSol s'inscrit dans la démarche québécoise de développement durable. Il vise à récupérer les usages des terrains contaminés et à lutter contre les changements climatiques à la faveur d'une aide financière gouvernementale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver cette entente entraînerait la perte d'une aide financière pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Josée SAMSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en planification - Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-28

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du développement économique
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2014-07-31

CE : 20.024

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.025

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1145062001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue du Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada (CNRC – NRC) pour une période de 18 mois, à compter du 1er novembre 2014, des espaces de bureau et des laboratoires situés au 6100, Royalmount, d'une superficie d'environ 643,75 m², à des fins de relocalisation temporaire des employés de l'usine Charles-J Des Baillets, pour une dépense totale de 380 501,37 $, taxes incluses. No 8216

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches Canada, pour une période de 18 mois, à compter du 1er novembre 2014, des espaces à bureau et laboratoires, situés au 6100, Royalmount, d'une superficie d'environ 643,75 m², à des fins de relocalisation temporaire de l'usine Charles-J Des Baillets, moyennant un loyer total de 325 313,37 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
2. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 55 188,00 $, taxes incluses, payable en 2014, pour les travaux d'aménagement, les contingences et les incidences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de total de 380 501,37 $.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-07-29 15:04

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1145062001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue du Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada (CNRC – NRC) pour une période de 18 mois, à compter du 1er novembre 2014, des espaces de bureau et des laboratoires situés au 6100, Royalmount, d'une superficie d'environ 643,75 m², à des fins de relocalisation temporaire des employés de l'usine Charles-J Des Baillets, pour une dépense totale de 380 501,37 $, taxes incluses. No 8216

CONTENU

CONTEXTE

L'usine Charles-J Des Baillets est située au 8585, boulevard de La Vérendrye, dans l'arrondissement de LaSalle. Les installations de l'usine nécessitent des travaux qui seront réalisés dans le cadre du projet de réfection des équipements des usines et des stations de pompage de la Ville de Montréal « REQUP1 ». Pour permettre la réalisation de ce projet, les 24 employés du laboratoire du Service de l'Environnement de la Division de l'expertise technique qui occupent l'usine, devront être relocalisés. Le déménagement est prévu pour le 1er novembre prochain.
À cet effet, le Service de la gestion et de la planification immobilière (la « SGPI ») a reçu le mandat de la DEP de trouver des locaux pouvant accueillir les activités des laboratoires de l'usine de Charles-J Des Baillets.

Après plusieurs recherches d'espaces locatifs, la SGPI a négocié une entente de location de gré à gré, pour une durée de 18 mois à compter du 1er novembre 2014, avec le Conseil national de recherches Canada (le « CNRC »), organisme du secteur public fédéral dont la fonction est la recherche. Les locaux appartenant au CNRC sont situés dans l'immeuble sis au 6100, rue Royalmount, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

Les locaux qu'offre le CNRC sont munis d'équipements spécialisés tels que : des autoclaves, des hottes et des surfaces de comptoirs antimicrobes qui répondent aux besoins actuels de la Division de l'expertise technique. Une multitude de services est dispensée sur les lieux, soit la gestion de produits biologiques, chimiques et radioactifs (entreposage des déchets), la gestion des marchandises (réception, expédition) et un service postal. L'immeuble dispose également d'un magasin général appartenant à l'institut de recherche en

biotechnologie (l'« IRB ») ouvert à tous. De plus, plusieurs installations sont mises à la disposition de la Ville tel que, des casiers, des salles de conférences, des cages d'entreposage, une cafétéria et plusieurs espaces de stationnement. Le site est accessible en tout temps. L'immeuble est bien desservi par le transport en commun, et ce, à partir des stations de métro Namur et de la Savane.

Les locaux visés permettront de poursuivre les opérations. Ils sont aménagés pour accueillir le personnel des laboratoires et permettent de satisfaire leurs besoins techniques.

Afin de loger le personnel des laboratoires de l'usine Charles-J Des Baillets, il est recommandé de louer quatre (4) laboratoires, dont deux (2) laboratoires de chimie, deux (2) laboratoires de biologie et sept (7) bureaux situés au premier étage de l'immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du CNRC des espaces locatifs comprenant des laboratoires et des bureaux, d'une superficie totale de 643,75 m², dans l'immeuble situé au 6100, rue Royalmount, Montréal. Le bail débutera le 1er novembre 2014 pour un terme de 18 mois qui prendra fin le 30 avril 2016. Une option de résiliation a été négociée qui permet de mettre fin au bail en tout temps dans les 90 jours suivant un avis écrit de l'une ou l'autre des parties.

JUSTIFICATION

Le site proposé situé au 6100, Royalmount répond aux besoins et respecte l'ensemble des critères recherchés par la Division de l'expertise technique. D'ailleurs, la proximité de la desserte autoroutière et des stations de métro Namur et de La Savane assurent l'accessibilité.
Cette location permettra d'assurer un bon suivi de la qualité de l'eau potable pour les six (6) usines de production ainsi que des quatorze (14) réservoirs et des réseaux de distribution d'eau potable. Le site fournit un environnement de travail fonctionnel et sécuritaire. De plus, la location avec le centre de recherches du Canada permettra de créer une synergie entre les professionnels des différentes spécialités.

Soulignons que le déménagement sera simplifié, car les locaux sont déjà aménagés et ne nécessiteront que quelques travaux additionnels pour permettre au personnel de l'équipe des laboratoires de l'usine Charles-J Des Baillets de vaquer à leurs occupations habituelles.

Le loyer prévu au bail représente un taux de 219,29 $/m² brut pour les espaces de bureau et un taux 358,85 $/m² brut pour les laboratoires, ce qui est avantageux considérant que le taux brut de location sur le marché pour un espace offrant les mêmes usages, se situe entre entre 279,86 $/$m^2$ et 592,01 $/$m^2$, avant taxes.

Le locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La superficie locative maximale sera de 643,75 m² (6 929 pi²).

	Loyer projeté 2014 (2 mois)	Loyer projeté 2015 (12 mois)	Loyer projeté 2016 (4 mois)	Loyer total terme 18 mois
Loyer brut annuel avant taxes	**30 593,54 $**	**188 447,52 $**	**63 901,69 $**	**282 942,75 $**
TPS	1 529,66 $	9 422,37 $	3 195,08 $	
TVQ	3 051,70 $	18 797,63 $	6 374,18 $	
Loyer brut incluant les taxes	**35 174,90 $**	**216 667,52 $**	**73 470,95 $**	**325 313,37 $**
Ristourne TPS	(1 529,66 $)	(9 422,37 $)	(3 195,08 $)	
Ristourne TVQ (62.8 %)	(1 916,46 $)	(11 804,91$)	(4 002,98 $)	
Coût total net ristourne TPS TVQ	**31 728,78 $**	**195 440,24 $**	**66 272,89 $**	**293 441,91 $**

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, l'immeuble est considéré « non taxable ». Le loyer convenu tient compte de l'exemption de taxes foncières dont bénéficie cet immeuble.

Aucun ajustement du taux de loyer brut ne sera fait. La dépense totale de loyer brut, incluant les frais d'exploitation pour le terme de 18 mois, représente un montant de 325 313,37 $, incluant les taxes.

Coût des travaux d'aménagement :

Le tableau suivant présente l'estimation des dépenses reliées à l'aménagement et au déménagement du Laboratoire.

	Coûts estimés
Travaux d'aménagement	20 000,00 $
Contingences	3 000,00 $
Incidences	25 000,00 $
Total avant taxes	48 000,00 $
TPS	2 400,00 $
TVQ	4 788,00 $
Total taxes incluses	**55 188,00 $**

Le SGPI estime qu'un montant est à prévoir de 20 000 $ pour les coûts d'aménagement .

De plus, les contingences sont estimées au montant de 3 000 $ avant les taxes, les incidences au montant de 25 000 $ comprennent les coûts estimés pour la téléphonie Telus (branchement); le déménagement des bureaux administratifs, de l'équipement laboratoire incluant le démontage et remontage;

La dépense totale pour le terme, incluant la dépense totale de loyer, le coût des travaux d'aménagement, l'entretien ménager, les incidences et les contingences est de 380 501,37 taxes incluses.

La dépense du présent dossier est prévue au PTI 2014 de la DEP. Celle-ci assumera le loyer à même son enveloppe budgétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Politique de développement durable ne s'applique pas au présent bail. La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m².

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'obtenir une approbation des autorités municipales dans ce dossier, le projet de réfection des équipements des usines et des stations de pompage de la Ville de Montréal « REQUP1 » sera retardé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 21 août 2014. La prise de possession des locaux est prévue pour le 1er novembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Roger L LAJOIE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine PAQUET
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-18

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-07-29

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.026

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1142645001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division des ressources financières et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000 $ à Compétition pompier Montréal pour la tenue de la compétition "Scott Firefit Championships" à Montréal les 6 et 7 septembre 2014

1- D'accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 $ à Compétition pompier Montréal pour la tenue de la compétition "Scott Firefit Championships" à Montréal les 6 et 7 septembre 2014.

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-07-28 11:00

Signataire : Marc BLANCHET

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1142645001**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division des ressources financières et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000 $ à Compétition pompier Montréal pour la tenue de la compétition "Scott Firefit Championships" à Montréal les 6 et 7 septembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Le "Scott Firefit Championships" a été présenté pour la première fois en 1994 en Colombie-Britannique. L'édition 2014 de la compétition sportive des pompiers se déroulera dans 12 villes canadiennes, dont Montréal les 6 et 7 septembre 2014. Une contribution financière de 5 000 $ permettra au Service de sécurité incendie de Montréal de s'associer à la tenue de cet événement à Montréal et d'encourager la forme physique de ses pompiers. De plus, des organisateurs des Jeux mondiaux des policiers et pompiers de Montréal (JMPP) 2017 profiteront de la présence de pompiers en provenance de différentes villes canadiennes et d'Europe pour promouvoir les jeux mondiaux qui se tiendront à Montréal en 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Cette compétition prévoit des épreuves à réaliser par les pompiers dans leur tenue intégrale de pompiers, soit avec leur appareil de protection respiratoire individuel (APRIA) et leur habit de combat. Cette compétition comporte des épreuves à réaliser individuellement par les pompiers et à relais par une équipe de pompiers. Depuis 2012, les pompiers de Montréal compte une équipe officielle pour cette compétition.
La compétition se déroulera dans les villes canadiennes suivantes en 2014 et se terminera par une compétition nationale à Longueuil du 10 au 14 septembre 2014.

Grande Prairie, Alberta
Medicine Hat, Alberta
Fort McMurray, Alberta
Okotoks, Alberta
Kitchener, Ontario
Hamilton, Ontario
Port Elgin, Ontario
Toronto, Ontario

Gaspé, Québec
Riverview, Nouveau-Brunswick
Orleans, Ontario
Montréal, Québec

JUSTIFICATION

La tenue de la compétition "Scott Firefit Championships" à Montréal permettra la visibilité de la Ville à cette compétition, de susciter l'intérêt des pompiers de Montréal à y participer et de contribuer à l'objectif du service quant à sa priorité de développer une culture forte en santé, sécurité et mieux-être au travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation des coûts de la tenue de cet événement est de 15 000 $, soit 10 500 $ pour l'accueil du circuit du challenge des pompiers et de 4 500 $ pour des frais tels assurances, animation, eau et nourriture pour les bénévoles.
Ces frais seront partagés par une contribution financière de 5 000 $ de l'Association des pompiers de Montréal, de 5 000 $ de la Caisse Desjardins du réseau municipal et de 5 000 $ de la Ville de Montréal.

La contribution financière du service sera assumée à même les crédits prévus au compte de la Direction du Service de la sécurité incendie de Montréal. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des actions en communication seront effectuées à l'intérieur du bulletin interne et auprès de la population (internet).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Hélène MAURICE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIRARD
Chef de division ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-25

Jean BARTOLO
Directeur adjoint - sim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur
Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2014-07-25

CE : 20.027

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.028

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.029

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.001

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.002

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.003

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.004

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1141643004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Adopter le Bilan des réalisations de 2013 ainsi que la mise à jour du plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer les suivis au plan d'action triennal mis à jour

Il est recommandé :
1. d'adopter le Bilan des réalisations de 2013 et la mise à jour du plan d'action 2013-2014, présentés au document intitulé « Accessibilité universelle — Bilan des réalisations de 2013 et la mise à jour du plan d'action 2012 — 2014 de la Ville de Montréal », tel qu'élaboré avec les arrondissements et les unités corporatives;

2. de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer les suivis au Plan d'action triennal en accessibilité universelle mis à jour.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-07-18 17:35

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1141643004**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Adopter le Bilan des réalisations de 2013 ainsi que la mise à jour du plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer les suivis au plan d'action triennal mis à jour

CONTENU

CONTEXTE

Le bilan des réalisations 2013 et la mise à jour du plan d'action municipal de la Ville de Montréal en accessibilité universelle sont consignés dans le projet de document intitulé « Accessibilité universelle - Bilan des réalisations de 2013 et plan d'action 2012 - 2014 de la Ville de Montréal ». La production et le dépôt de ce document auprès des instances s'inscrivent dans le cadre de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c E-20.1). En effet, l'article 61.1. de la loi stipule que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration de personnes handicapées. Ce plan d'action doit être produit et rendu public annuellement.
Soulignons de façon particulière que ce plan d'action triennal s'inspire largement des principes directeurs énoncés dans la « Politique municipale d'accessibilité universelle » adoptée en juin 2011, puis entérinée par chacun des 19 conseils d'arrondissement à l'automne de cette même année. Depuis le Sommet de Montréal en juin 2002, la Ville de Montréal a fait de l'accessibilité universelle l'une de ses priorités. Dès 2006, un budget spécifique a été intégré à la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale (DDS) pour assurer le suivi des plans d'action en la matière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0050 - 28 janvier 2014
Adopter le Bilan des réalisations de 2012 et la mise à jour du plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer les suivis au plan d'action triennal

CM12 0935 - 22 octobre 2012
Adopter le projet de plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle, ainsi que le Bilan des réalisations 2009 - 2011 tel qu'élaboré avec les arrondissements et les unités corporatives / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer les suivis au plan d'action triennal en accessibilité universelle
CM11 0506 - 20 juin 2011
Adopter la Politique municipale d'accessibilité universelle / Inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici la fin de l'année 2011

DESCRIPTION

Pour promouvoir et mettre en œuvre le concept d'accessibilité universelle, la Ville s'assure de tenir compte des obstacles à l'intégration des personnes ayant divers types de limitations fonctionnelles (motrices, auditives, visuelles ou cognitives). Centrées sur les domaines de compétences de la Ville, les interventions municipales sont regroupées selon quatre axes : accessibilité architecturale et urbanistique; accessibilité des programmes, des services et de l'emploi; accessibilité des communications municipales; sensibilisation et formation.

En 2012, plus de 400 engagements ont été inscrits dans le plan d'action 2012 – 2014 à la suite d'une invitation lancée par la DDS aux directions, aux arrondissements et aux unités corporatives. Les arrondissements, les unités corporatives et l'Ombudsman de Montréal ont ainsi pris des engagements correspondant à leurs compétences et missions réciproques; chacune de ces unités devait également prévoir les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de ses engagements en accessibilité universelle.

Le document intitulé « Accessibilité universelle : Bilan des réalisations de 2013 et mise à jour du plan d'action 2012 – 2014 de la Ville de Montréal » inventorie les réalisations de la deuxième année du plan triennal 2012 – 2014 et met à jour des engagements de l'année qui suit. Il a été préparé et conçu par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) en collaboration avec les unités d'affaires.

Ce bilan dénombre 185 travaux ou initiatives en accessibilité universelle entièrement réalisés au 31 décembre 2013, 77 sont en cours de réalisation, 34 engagements ont été reportés et neuf actions ont été annulées. Pour les 185 réalisations, il y a eu :

- 70 interventions pour l'axe 1 : Architectural et urbanistique
- 55 interventions pour l'axe 2 : Programmes, services et emploi
- 30 interventions pour l'axe 3 : Communications municipales
- 28 interventions pour l'axe 4 : Sensibilisation et formation

Quant à la mise à jour du plan d'action pour 2014, certains engagements ont un caractère ponctuel, d'autres ont un caractère continu dans le temps. Ces derniers sont sous-titrés « Engagement continu ». Quelques réalisations qui n'étaient pas prévues lors de la rédaction du plan d'action 2012 – 2014 paraissent avec la mention « Nouvel engagement ». Les engagements non réalisés ont été reportés en 2014 et portent la mention « Engagement de 2013 ». Aussi, certaines réalisations ont été repositionnées et regroupées afin de mieux mettre en valeur les engagements réels.

À l'instar des plans d'action précédents, les travaux sont souvent réalisés en concertation avec les représentants du milieu associatif montréalais, et ce, depuis le Sommet de Montréal 2002. Ces représentants regroupent plus de 140 organismes répartis sur le territoire de la Ville, notamment : Ex aequo (porte-parole du milieu associatif), AlterGo (regroupant 90 organisations), Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (Région 6A) (regroupant 27 organismes), Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (regroupant 27 organismes) et Société Logique inc. (organisme à but non lucratif spécialisé en accessibilité architecturale).

JUSTIFICATION

Afin d'honorer les engagements inscrits dans la « Politique municipale d'accessibilité universelle », les unités d'affaires ont choisi de s'impliquer dans un processus d'amélioration continue afin de faire de Montréal une ville universellement accessible et de répondre aux exigences de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets de mise en œuvre des engagements sont prévus par chacune des unités administratives, arrondissements et unités centrales, ayant contribué à la confection du présent plan d'action. Un budget de 720 000 $ dédié à l'accessibilité universelle est intégré à la base budgétaire du SDSS pour assurer les suivis du plan d'action :

- 460 000 $ pour le « Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir » et de la réalisation au dossier;
- 230 000 $ pour la réalisation de projets et d'activités spécifiques en lien avec le plan d'action et le comité des partenaires en accessibilité universelle
- 30 000 $ pour la réalisation de projet dans le cadre de l'entente entre le MESS et la Ville.

Aussi, une enveloppe de 3,2 M$, gérée par la Direction des stratégies et transactions immobilières, est allouée en 2014 au « Programme dédié à l'accessibilité universelle des immeubles municipaux ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le volet social du plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment en s'inspirant de la vision énoncée dans la « Politique municipale d'accessibilité universelle », à savoir : Fondée sur une approche d'inclusion, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bilan des réalisations de 2013 et la mise à jour du plan d'action municipal pour 2014 de la Ville de Montréal en accessibilité universelle permettront de poursuivre le travail amorcé depuis 2002 par les arrondissements et les services centraux. En mettant en oeuvre des projets dans chacun des quatre axes d'intervention relevant directement des compétences municipales, ce plan d'action contribuera à réduire et à éliminer les obstacles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le bilan des réalisations de 2013 et la mise à jour du plan d'action municipal pour 2014 de la Ville de Montréal en accessibilité universelle permettront de poursuivre le travail amorcé depuis 2002 par les arrondissements et les services centraux. En mettant en oeuvre des projets dans chacun des quatre axes d'intervention relevant directement des compétences municipales, ce plan d'action contribuera à réduire et à éliminer les obstacles.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2014 Dépôt au conseil municipal pour adoption
Année 2014 Poursuite des actions prévues dans le plan d'action municipal pour l'année 2014 en accessibilité universelle

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c E-20.1). À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier BEAUSOLEIL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-16

Patrice ALLARD
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice
Tél : 514 868-5066
Approuvé le : 2014-07-18

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.005

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1143843011

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Planification stratégique , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer les dates limites au 3 octobre 2014 pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2015, et au 29 octobre 2014 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2015 des arrondissements lui seront soumis

Il est recommandé :

- de fixer les dates limites au plus tard le 3 octobre 2014 pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2015, et au 29 octobre 2014 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2015 des arrondissements lui seront soumis.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-07-28 15:59

Signataire : Marc BLANCHET

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1143843011**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Planification stratégique , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer les dates limites au 3 octobre 2014 pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2015, et au 29 octobre 2014 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2015 des arrondissements lui seront soumis

CONTENU

CONTEXTE

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4 (ci-après la "Charte"), contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville.
En effet, les articles 143.2 et 144.5 de la Charte stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Le comité exécutif doit donc déterminer la date de la séance au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2015 des arrondissements lui seront soumis.

Afin de respecter les délais prévus par la Charte ainsi que la date planifiée de dépôt pour approbation au comité exécutif du budget 2015 de la Ville le 26 novembre 2014, il y a lieu de fixer :

- au plus tard le 3 octobre 2014 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2015;
- au 29 octobre 2014 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2015 des arrondissements lui seront soumis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1781 - 4 décembre 2013 - Fixer les dates limites pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2014, et la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2014 des arrondissements lui seront soumis.
CE12 1433 - 29 août 2012 - Fixer les dates limites pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2013, et la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2013 des arrondissements lui seront fournis.

CE11 1557 - 28 septembre 2011 - Fixer les dates limites pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement

2012, et la date de la séance du comité exécutif à laquelle les budgets de fonctionnement 2012 des arrondissements lui seront soumis.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet de fixer le délai à l'intérieur duquel les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif et, conséquemment, au Service des finances leurs budgets de fonctionnement 2015.

JUSTIFICATION

Le présent dossier concerne la mise en oeuvre du processus budgétaire introduit à la Charte de la Ville de Montréal par les articles 143.1, 143.2, 144.1, 144.8 et 146.1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Respect des articles 143.2 et 144.5 de la Charte permettant à l'administration d'adopter les budgets de fonctionnement 2015 dans les délais prescrits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du budget de fonctionnement de 2015 de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-07-18

Eugénie BONIN
Agente de recherche

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain GOUIN
Directeur - Planification stratégique

Approuvé le : 2014-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2014-07-25

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 30.006

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1143253001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du 4000, rue Saint-Patrick, du domaine privé de la Ville, pour une durée déterminée et approuver l'entente de prêt d'un terrain entre la Ville de Montréal et Bellastock-Québec, pour la tenue du festival d'architecture éphémère Re-Shack, qui aura lieu du 29 août au 1er septembre 2014.

Le Service de la concertation des arrondissements recommande au comité exécutif :
D'autoriser l'occupation de l'immeuble privé de la Ville de Montréal par Bellastock-Québec dans le cadre du festival Re-Shack qui se tiendra du 22 août au 5 septembre 2014, incluant les périodes de montage et démontage, sur le site du 4000-4010, rue Saint-Patrick.

Signé par Guylaine BRISSON **Le** 2014-08-06 11:53

Signataire : Guylaine BRISSON

_____

Directrice
Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1143253001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du 4000, rue Saint-Patrick, du domaine privé de la Ville, pour une durée déterminée et approuver l'entente de prêt d'un terrain entre la Ville de Montréal et Bellastock-Québec, pour la tenue du festival d'architecture éphémère Re-Shack, qui aura lieu du 29 août au 1er septembre 2014.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisation Bellastock fait la promotion de la culture de l'expérimentation en architecture selon une démarche de recherche-action, en favorisant le travail collectif de projets liés à l'architecture, la ville et au territoire. Après ses débuts en 2006 en France, à Belleville, et des prestations annuelles aux quatre coins du monde par la suite, il s'agira pour le Festival Bellastock d'une première nord-américaine suite à la création de Bellastock-Québec qui coordonnera la tenue d'un événement d'architecture éphémère à Montréal. Le Festival Bellastock est :

· un festival d'architecture éphémère;
· international;
· collaboratif;
· une plateforme d'expérimentation;
· un outil de diffusion et de partage.

Chaque événement Bellastock repose sur une thématique spécifique et vise à ce que l'événement participe aussi, dans une certaine mesure, aux efforts de redéveloppement du territoire hôte notamment en assurant le partage et la diffusion d'informations. L'événement de Montréal, intitulé « Re-Shack », retiendra le thème du bois, en portant attention à son cycle de vie (récupération, utilisation pendant le festival, et nouvelle utilisation par la suite). Durant quatre jours, une trentaine d'équipes verront à ériger un village éphémère. Le 4000, rue Saint-Patrick, site choisi pour l'événement, est appelé à connaître une nouvelle vocation au fils des prochaines années. Il se situe au coeur d'un territoire appelé également à se transformer. L'état actuel des lieux et sa situation géographique cadrent avec l'approche de Bellastock.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre la tenue de l'événement sur le site du 4000, rue Saint-Patrick du 29 août au 1er septembre prochain, ainsi que de permettre l'accès aux organisateurs à des fins logistiques quelques jours avant et suivant l'événement, celui-ci doit être autorisé, et une entente de prêt des lieux entre la Ville de Montréal et Bellastock-Québec doit être entérinée.

JUSTIFICATION

Initiative intéressante dans une perspective de développement durable, l'événement reflète l'engagement de la Ville de Montréal à soutenir l'innovation dans ce domaine et dans celui des approches collaboratives.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le dossier doit être soumis au comité exécutif, car la valeur de la location se situe en deçà de 50 000 $, le prêt du terrain est fait à titre gratuit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les déchets issus des activités de construction représentent un volume considérable à Montréal. Conformément à l'approche de Bellastrock qui explore le cycle de vie des matériaux, ce sont ces chutes et retailles de chantier qui seront réutilisées par le festival avant qu'elles ne soient broyées ou recyclées en pâte et papier ou en copeaux. Après les avoir utilisés pour le montage des structures éphémères, ces matériaux "détournés" aux fins du festival seront ensuite "réinjectés" dans leur cycle de vie habituel une fois le festival terminé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le déroulement du festival Re-Shack (Bellastock) 2014 implique les étapes suivantes :

- Montage des installations : du 22 au 28 août 2014
- Festival : du 29 août au 1er septembre 2014
- Démontage des installations : du 2 au 5 septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le festival de Bellastock-Québec est soumis à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville concernant l'occupation de l'immeuble située au 4000, rue Saint-Patrick.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Gaétan LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Avis favorable :
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement (Julie AUBÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain THÉRIAULT
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-31

Pascale TREMBLAY
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pascale TREMBLAY
Directrice de l'aménagement urbain et du patrimoine par intérim et C/d permis & inspections arrondissements

CE : 30.007

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.008

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.009

2014/08/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 40.001

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1136347027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées

De demander au conseil municipal d''adopter le projet de règlement P-04-047-146 intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-07-23 13:52

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1136347027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Claire MORISSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec commentaires.; Comité Jacques-Viger / Avis favorable avec commentaires.

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno COLLIN
Conseiller en aménagement- c/e

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1136347027**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 septembre 2013, le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin de hausser les plafonds de hauteur et de densité des terrains situés au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne et Jean-D'Estrées. Le conseil municipal a également soumis le projet à une consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).
Le 6 mai 2014, l'OCPM a déposé son rapport, qui compte 18 recommandations. Le présent sommaire décisionnel vise à répondre aux préoccupations soulevées par l'OCPM, ainsi qu'à recommander au conseil municipal l'adoption du règlement de modification du Plan d'urbanisme.

Décisions antérieures
· Le 11 septembre 2013, le conseil d'arrondissement a transmis pour adoption un projet de modification du Plan d'urbanisme concernant la hauteur et la densité des terrains situés au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne et Jean-D'Estrées (CA13 240530);
· le 18 septembre 2013, le comité exécutif soumet le projet de règlement au conseil municipal pour adoption en première lecture (CE13 1515);
· le 23 septembre 2013, le conseil municipal adopte un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme et le soumet à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (CM13 1018);
· le 6 mai 2014, l'Office de consultation publique de Montréal dépose son rapport de consultation.

Description
Le rapport de l'OCPM comprend une série de 18 recommandations, dont la moitié portent sur la nécessité d'effectuer une planification particulière (PPU) pour encadrer plus finement le développement immobilier du secteur environnant la zone visée par la modification du Plan d'urbanisme. Les autres recommandations portent sur les quatre thématiques suivantes :
· Le traitement architectural du projet immobilier proposé en bordure de la rue Saint-Antoine.

· L'autorisation de construire une passerelle au-dessus de la rue Saint-Antoine.
· La modification de la réglementation de l'arrondissement afin d'exiger une contribution à des fins de parc lorsqu'un projet comprend de l'habitation.
· La stratégie d'inclusion de logements abordables.

Justification
À l'instar de l'OCPM, le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie considère qu'un programme particulier d'urbanisme (PPU) s'impose pour le secteur sud du centre des affaires, qui est délimité par le boulevard René-Lévesque, la rue Lucien-L'Allier, la rue Notre-Dame et la rue University. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'ailleurs mandatée à cet effet, avec la participation du Bureau de projet de l'arrondissement (CA24 0452). L'échéancier proposé pour cette planification vise une adoption finale au printemps 2015, après une consultation menée par l'OCPM.

Parmi les autres recommandations de l'office, certaines visent la Ville de Montréal ou l'arrondissement de Ville-Marie ou encore le promoteur. Plusieurs de ces suggestions font écho aux commentaires exprimés par le public lors des audiences. Bien que ces recommandations requièrent un suivi ou des actions spécifiques, il semble que le projet de modification du Plan d'urbanisme puisse pour sa part être adopté sans modifications.

En effet, l'office ne fait qu'une seule recommandation au sujet du projet de règlement, à savoir que la modification des hauteurs et densités ne devrait être effectuée que pour la première phase du projet immobilier à l'étude. Or, limiter cette modification à un seul terrain occasionnerait une répartition aléatoire du potentiel immobilier de part et d'autre de la rue Saint-Antoine, et serait contraire au principe d'ordonnancement graduel des hauteurs et densités du Plan d'urbanisme. De plus, l'OCPM suggère de limiter la modification à la première phase du projet immobilier, qui était initialement prévue sur l'emplacement ouest, en bordure de la rue de la Montagne. Or, à l'heure qu'il est, la première phase serait plutôt située sur l'emplacement est, en bordure de la rue Jean-D'Estrées.

Ceci étant, l'OCPM fait des recommandations concernant quatre autres aspects, soit les balises du PPCMOI à l'étude, les passerelles, la contribution à des fins de parcs et la stratégie d'inclusion de logements abordables.

1) Balises du projet particulier (PPCMOI) à l'étude
Les recommandations relatives aux nouvelles constructions proposées, au nombre de trois, concernent les vues protégées depuis et vers le mont Royal, la mise en valeur du 1162, rue Saint-Antoine Ouest et la certification LEED.

Suivant les recommandations de l'office, la version finale du projet particulier à l'étude sera adaptée de façon à conserver la présence visuelle du fleuve dans ce segment du panorama du belvédère Kondiaronk. De la même façon, une section plus importante du 1162, rue Saint-Antoine Ouest sera intégrée à la construction projetée en bordure de la rue Jean-D'Estrées. Enfin, concernant la certification LEED, l'arrondissement estime qu'elle ne peut faire l'objet d'une condition de l'autorisation puisqu'il s'agit essentiellement de critères de performance qui ne respectent pas les prémisses d'aménagement élémentaires de la Ville en matière de patrimoine urbain et bâti.

2) Passerelles dans le domaine public
L'office recommande d'attendre l'adoption de la politique sur les passerelles avant d'autoriser ce volet du projet à l'étude. Cette politique devrait également selon l'office être réalisée par la ville centre et être soumise pour étude au Conseil du patrimoine de Montréal, au comité Jacques-Viger et au public en général via une consultation publique. Le projet de politique sur les passerelles dans le domaine public est une initiative de l'arrondissement de Ville-Marie et il sera réalisé conjointement avec la

Direction de l'urbanisme et du développement économique. De plus, ce projet comprend les étapes de concertation et de consultation publique mentionnées par l'OCPM.

Par ailleurs, mentionnons que l'arrondissement souhaite également sursoir à l'autorisation du présent projet immobilier jusqu'à ce que ladite politique soit adoptée. Toutefois, les délais d'adoption d'une politique étant beaucoup plus importants que ceux liés à l'adoption d'un simple projet particulier ou d'un bail d'occupation du domaine public, il se pourrait qu'une décision des instances pour ce projet soit tout de même requise en amont de la politique finale.

3) Contribution à des fins de parcs
Selon l'OCPM, l'arrondissement devrait revoir sa réglementation afin d'exiger des promoteurs immobiliers une contribution à des fins de parcs. Historiquement, ce type de contribution de l'entreprise privée vise essentiellement les nouveaux lotissements. Dans le cas du centre-ville, il s'agit d'un territoire urbanisé de longue date qui, avant d'être occupé à des fins institutionnelles et commerciales, avait un caractère densément résidentiel. Or, la Ville impose une surtaxe sur les terrains vacants viabilisés justement par ce qu'ils constituent une sous utilisation d'un territoire doté d'infrastructures urbaines. En ce sens, il serait contradictoire d'imposer au développeur d'un tel terrain vacant de contribuer à sa viabilité.

Notons enfin que le Plan directeur des parcs et de leurs équipements de l'arrondissement tient compte des besoins actuels et à venir. Par ailleurs, le programme particulier d'urbanisme proposé permettra une mise à jour de ce plan directeur pour le secteur visé, notamment en matière de parcs de voisinage.

4) Inclusion de logements abordables
Concernant l'inclusion de logements abordables, la direction de l'habitation effectue annuellement un bilan de l'application de la Stratégie. Le stock de logements de l'arrondissement est composé de plus de 18% de logements sociaux, soit davantage que la cible convenue de 15%. Rappelons qu'un tableau de bord à cet effet est produit annuellement par la Direction de l'habitation.

L'arrondissement, en collaboration avec la direction de l'habitation, a toutefois engagé des négociations avec le promoteur en vue d'une contribution financière à la stratégie de logements abordables. Le projet comportera notamment un volet de logements abordables privés. À cet effet, une lettre d'engagement du promoteur sera déposée sous peu à la Direction de l'habitation. Bien sûr, cet engagement ne vise que les projets formellement à l'étude, l'occupation future des autres propriétés du promoteur étant encore incertaine.

Conclusion
Considérant les éléments d'analyse qui précèdent, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie est d'avis que le projet de règlement en cause peut être adopté en deuxième lecture sans modification.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec commentaires.; Comité Jacques-Viger / Avis favorable avec commentaires.

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno COLLIN
Conseiller en aménagement- c/e

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1136347027**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée afin d'autoriser la construction de deux tours sur deux emplacements voisins, mais non adjacents, en bordure sud de la rue Saint-Antoine. Le projet déroge à certaines dispositions du règlement d'urbanisme, ainsi qu'aux paramètres de hauteur et de densité du Plan d'urbanisme.
En conséquence, cette autorisation requiert une modification du Plan d'urbanisme, qui peut être accordée par le conseil municipal. De plus, étant donné que cette modification concerne une composante du document complémentaire, le conseil municipal doit préalablement mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'elle tienne des audiences publiques sur le projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La modification proposée concerne spécifiquement les limites des zones de hauteur et de densité pour un emplacement situé entre les rues Saint-Antoine, de la Montagne, Jean-D'Estrées, Torrance et son prolongement jusqu'à la rue Jean-D'Estrées.
Cet emplacement est constitué d'une série de terrains enclavés au sud par les bretelles de sortie de l'autoroute Ville-Marie (A-720) et qui sont uniquement accessibles par les rues Saint-Antoine et de la Montagne. Le site se caractérise également par la présence de plusieurs terrains vacants occupés par des stationnements de surface, ainsi que par cinq bâtiments non résidentiels vacants (757, rue de la Montagne et 1240, rue Saint-Antoine Ouest et 1162, 1170 et 1180, rue Saint-Antoine Ouest). Il est à noter que l'un de ces terrains vacants appartient à la Ville de Montréal et qu'il devra en conséquence être acquis par le promoteur afin de réaliser le projet.

La modification proposée consiste à agrandir la zone de hauteur de 120 m qui s'étend actuellement à l'est de la rue Jean-D'Estrées de façon à inclure l'emplacement à l'étude, soit essentiellement les lots bordant le côté sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne et Jean-D'Estrées.

Il s'agit également d'attribuer à ce même emplacement un nouveau coefficient de densité de construction de 9. Cette nouvelle zone de densité fera le pont entre les zones de très forte densité (COS de 12) situées au nord et à l'est de l'emplacement et les zones de moyenne densité (COS de 6) situées au sud et à l'ouest.

Notons enfin que l'arrondissement de Ville-Marie étudie une requête afin d'autoriser sur ce même emplacement la construction de deux édifices en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011). Ce projet comprend la construction de deux édifices ayant une hauteur d'au plus 120 m, ainsi que la démolition de cinq bâtiments existants. Le programme du premier édifice à construire, au coin des rues Saint-Antoine et de la Montagne, comprend 378 logements et 230 places de stationnement intérieur. Le programme du deuxième édifice est encore à l'étude et pourrait recevoir de l'habitation, ainsi que de l'hôtellerie. (Voir dossier no 1136347026). Cette autorisation est évidemment conditionnelle à ce que la présente modification du Plan d'urbanisme soit adoptée.

JUSTIFICATION

La zone visée par cette modification réglementaire est située à l'intérieur des limites du centre des affaires et, plus précisément, à l'intérieur de la principale réserve de terrains à développer du centre des affaires, laquelle s'étend au sud de la rue Saint-Antoine et à l'ouest de la rue University et de l'autoroute Bonaventure. En 2012, le conseil municipal a adopté diverses modifications au Plan d'urbanisme dans le contexte de la démarche du Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville. Cette démarche visait les secteurs à développer les plus critiques aux abords du centre des affaires, soit principalement l'ouest, l'est et le sud-est du centre des affaires. Par conséquent, les paramètres de hauteur et densité du secteur sud-ouest du centre des affaires, qui inclut la zone visée par le présent projet de règlement, n'ont pas été examinés à cette occasion. Cette exclusion découle du fait que le Cadre de révision des hauteurs et densités avait pour objectif la consolidation des secteurs à développer les plus dynamiques, alors que le secteur sud-ouest est plutôt considéré comme devant faire l'objet d'une démarche spécifique de planification.
L'actuelle proposition peut être examinée isolément en raison du fait qu'il s'agit d'un site nettement enclavé du côté sud par l'autoroute Ville-Marie et qu'à cet effet, il s'apparente davantage au tissu urbain du Centre Bell qu'à celui du quartier qui se déploie au sud et à l'ouest.

La proposition permet en outre d'introduire des plafonds de hauteur et de densité intermédiaires entre ces deux entités urbaines. En effet, du côté nord de la rue Saint-Antoine, les hauteurs maximales correspondent au plafond de hauteur du sommet du mont Royal, tel que pour l'édifice 1000 De La Gauchetière, situé à proximité, alors que du côté sud de la même rue, la hauteur maximale est de 65 m, ce qui correspond plutôt au tissu urbain de la rue Saint-Jacques dans le même tronçon.

Ainsi, le secteur de 120 m proposé va permettre une gradation de hauteur entre les secteurs de ± 210 m au nord et de 65 m au sud. De la même façon, le nouveau secteur de densité de 9 introduit une zone de construction d'échelle intermédiaire entre les secteurs de densité de 12 au nord et de 6 au sud.

Le site de ce projet est situé dans un secteur fortement déstructuré depuis la construction de l'autoroute Ville-Marie et la fermeture de la gare Bonaventure. En fait, l'ensemble du secteur compris entre les rues University, Notre-Dame, Lucien-L'Allier et Saint-Antoine est voué à une vaste requalification urbaine qui a commencé à prendre forme au début des années 2000 avec le projet des Jardins Windsor, au sud de la rue Saint-Jacques. La présente proposition permettrait de relancer cette requalification en s'appuyant sur le succès du développement urbain en cours sur le site du Centre Bell et au nord de ce

dernier. En ce sens, la modification proposée du Plan d'urbanisme est très cohérente avec la démarche récemment effectuée du Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville.

Ce déplacement des limites de hauteurs et de densités correspond par ailleurs à l'enclave créée par l'autoroute Ville-Marie au sud et à l'ouest du site et permet une transition plus graduelle des grandes hauteurs vers les hauteurs plus basse du plateau de la Petite Bourgogne et de Griffintown.

La division de l'urbanisme considère donc que cette modification constitue une stratégie valable afin de stimuler la reconstruction de cette partie délaissée du centre-ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 septembre 2013 : Résolution du conseil d'arrondissement afin de transmettre le projet de règlement au conseil municipal pour adoption;

- 11 septembre 2013 : Résolution du comité exécutif afin d'inscrire le projet de règlement au conseil municipal;
- 23 septembre 2013 : Avis de motion et adoption du projet de règlement par le conseil municipal; transmission du projet à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin de tenir des audiences publiques;
- 2013 : Consultation publique;
- 2013 : Dépôt au conseil municipal du rapport de l'OCPM;
- 2014 : Adoption du règlement par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec commentaires.; Comité Jacques-Viger / Avis favorable avec commentaires.

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno COLLIN
Conseiller en aménagement- chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-08-29

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 40.002

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1144992001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant le retrait de la propriété située aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est recommandé :
1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement le 29 juillet 2014;

2. d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant le retrait de la propriété située aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-08-01 15:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1144992001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant le retrait de la propriété située aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda a pour but l'ajout du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 juillet 2014. De plus, le dossier étant de niveau décisionnel du conseil municipal, une recommandation addenda signée de monsieur Alain Dufort est requise en lien avec la réforme administrative en vigueur depuis le 1er mai dernier afin d'être en mesure de transmettre le dossier au niveau supérieur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André HERNANDEZ
Conseiller en aménagement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1144992001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant le retrait de la propriété située aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel –Parc-Extension.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande des autorités municipales, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a préparé le présent projet de règlement, visant le retrait de l'école Saint-Gérard de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle, du chapitre d'arrondissement du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal..
Cette modification au plan d'urbanisme intervient suite à la volonté exprimée par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de démolir le bâtiment existant situé aux 8525 – 8527, rue Berri et occupé à des fins d'école primaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Suite à des problèmes d'infiltration d'eau dans les composantes du bâtiment existant de l'école Saint-Gérard, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a entreprit une série de travaux de réhabilitation de certains de ces locaux, ainsi que l'inspection et l'analyse sanitaire du site. Un problème de contamination fongique a été identifié en 2011 et plusieurs expertises visant à évaluer la qualité de l'air intérieur et l'étendue de la contamination ont été réalisées depuis. En 2012, la Direction de la santé publique (DSP) a émis un avis recommandant le transfert des élèves et du personnel vers un autre lieu. La CSDM a mis en œuvre cet avis de relocalisation.
Les conclusions des expertises diffèrent quant à l'étendue et à la gravité de la contamination présente dans le bâtiment. En lien avec cette disparité dans les conclusions des expertises, plusieurs scénarios d'intervention ont donc été étudiés, allant de la réhabilitation de la structure à son remplacement complet. La CSDM privilégie maintenant cette dernière solution, afin de permettre la construction d'une nouvelle école d'une capacité d'accueil supérieure.

Le projet de reconstruction de l'école primaire est basé sur le programme du Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, qui prévoit une augmentation de la fréquentation pour la période 2015-2016. Il comporte 24 classes d'enseignement primaire de 23 élèves, 5 locaux de préscolaires de 18 élèves et un gymnase double pour une superficie totale de 5 629 m². La capacité maximale serait de 642 élèves, soit une augmentation d'achalandage marquée par rapport à la capacité actuelle de 428 élèves.

Le projet déposé est caractérisé par les éléments suivants :

1. Une implantation en tête d'îlot face à la rue de Liège.
2. Une hauteur de bâtiment de 3 étages et de 14 mètres, mais culminant à 17 mètres au niveau de l'atrium central.
2. Un taux d'implantation de 40%.
3. Un alignement de construction variant entre 3,3 mètres et 7,5 mètres.
4. Une architecture contemporaine qui se traduit par le choix des revêtements, des couleurs et des volumes proposés.
5. Une cour d'école de 2 750 m².
6. L'absence de case de stationnement et d'aire de chargement.

La modification au plan d'urbanisme vise à retirer l'école Saint-Gérard de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Cette modification est nécessaire afin de permettre la démolition du bâtiment existant.

JUSTIFICATION

Ce projet de règlement est déposé à la demande des autorités municipales, afin d'acquiescer au projet de la CSDM visant la démolition et la reconstruction de l'école Saint-Gérard. Ce projet a été présenté au Conseil du patrimoine (CPM) et au Comité Jacques-Viger (CJV) à sa séance du 16 mai 2014. Dans un avis conjoint daté du 3 juin et déposé en pièce jointe, ces instances de la Ville de Montréal se sont prononcées défavorablement face au projet de démolition de l'école.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis dans les journaux

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Assemblée de consultation publique

- Adoption du règlement par le conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

-

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Monique TESSIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André HERNANDEZ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-06-25

Alain BEAULIEU
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit LACROIX
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.001

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1145205006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	État des revenus et dépenses au 30 juin 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville au 30 juin 2014 comparé avec le 30 juin 2013.

Il est recommandé de :

1. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet agglomération au 30 juin 2014, projetés à la fin de l'exercice.
2. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 juin 2014 comparé avec le 30 juin 2013.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-05 13:14

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1145205006**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	État des revenus et dépenses au 30 juin 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville au 30 juin 2014 comparé avec le 30 juin 2013.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le trésorier doit, au cours de chaque semestre, remettre au conseil municipal et au conseil d'agglomération deux états comparatifs, le premier compare les revenus et dépenses réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période précédente à celui-ci et le second, compare les revenus et dépenses de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le trésorier, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice.
La projection des revenus et des dépenses pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 30 juin 2014 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des six premiers mois de l'exercice 2014. Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses réels au 30 juin 2014 - Global Ville et de l'état des revenus et de dépenses projetés au 31 décembre 2014.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'état comparatif des revenus et dépenses réels au 30 juin 2014 - Global Ville
Dans un objectif de permettre une information financière plus régulière, l'administration municipale a opté en 2013 pour une production trimestrielle de ses résultats financiers, soit le 31 mars, le 30 juin et le 30 septembre.

L'état comparatif des revenus réels dressés au 30 juin 2014, présenté en pièce jointe,

montre une augmentation totale des revenus de 75,7 M$, soit une variation de 1,8 % par rapport à la même période de 2013. Cette variation de 75,7 M$ résulte principalement d'une augmentation de 97,3 M$ au niveau des revenus de taxes, d'une diminution de 7,8 M$ au niveau des services rendus, d'une diminution de 23,3 M$ au niveau des autres revenus et finalement d'une augmentation de 9,5 M$ au niveau des paiements de transfert. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

L'état comparatif des dépenses réelles dressé à la même date, présenté en pièce jointe, montre une diminution totale des dépenses de 96,4 M$, soit une variation de 4,6 % par rapport à la même période de 2013. Cette diminution de 96,4 M$ résulte principalement d'une variation nette de 36,3 M$ au niveau de la masse salariale et des cotisations de l'employeur, d'une diminution de 21,7 M$ au niveau des dépenses d'enlèvement de la neige, d'une diminution de 6,9 M$ au niveau des honoraires et services techniques autres que pour l'enlèvement de la neige, d'une augmentation de 18,7 M$ au niveau des frais de financement, d'une diminution de 28,8 M$ au niveau des contributions financières et finalement d'une diminution de 7,6 M$ au niveau des subventions allouées aux différents programmes. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

Évolution budgétaire au 30 juin 2014

Au 30 juin 2014, l'état des revenus et dépenses présente un surplus de 42,1 M$ composé d'un surplus de 28,2 M$ pour le volet municipal et d'un surplus de 13,9 M$ pour le volet agglomération.

Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- Les projections des revenus liées aux contraventions en circulation et stationnement sont en hausse de 4,8 M$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2014;
- Les prévisions liées aux transactions immobilières permettront de générer des revenus additionnels de droits de mutation de 5,0 M$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2014;
- La fermeture de la Société de vélo en libre-service permet de compenser pour 5 M$ la perte du prêt consenti par la Ville à la Société ;
- La non réalisation d'un revenu de 8,9 M$ prévu au budget 2014 afin de compenser la perte de la subvention pour le Fonds de recrutement des policiers ;
- Une économie anticipée de 15,0 M$ liée aux dépenses contingentes ;
- Une révision à la baisse de 27,5 M$ des dépenses corporatives, liées notamment à la rémunération et à une surévaluation des comptes à payer de l'année précédente ;
- Un montant de 15,0 M$, de compétence d'agglomération, avait été prévu lors de la confection du budget pour assurer l'équilibre budgétaire de 2014. Après les résultats de l'exercice de 2013, les surplus cumulés permettaient l'affectation d'une somme de 10,0 M$. Il en résulte ainsi un manque à gagner de 5,0 M$ pour 2014 ;

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-08-01

Hanh TRAN
Directrice - Opérations budgétaires et comptables

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2014-08-05

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.002

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1145205005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	État des revenus et dépenses au 30 juin 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet municipal et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville au 30 juin 2014 comparé avec le 30 juin 2013.

Il est recommandé de :

1. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet municipal au 30 juin 2014, projetés à la fin de l'exercice.
2. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 juin 2014 comparé avec le 30 juin 2013.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-05 12:32

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1145205005**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	État des revenus et dépenses au 30 juin 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet municipal et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville au 30 juin 2014 comparé avec le 30 juin 2013.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le trésorier doit, au cours de chaque semestre, remettre au conseil municipal et au conseil d'agglomération deux états comparatifs, le premier compare les revenus et dépenses réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période précédente à celui-ci et le second, compare les revenus et dépenses de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le trésorier, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice.
La projection des revenus et des dépenses pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 30 juin 2014 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des six premiers mois de l'exercice 2014. Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses réels au 30 juin 2014 - Global Ville et de l'état des revenus et de dépenses projetés au 31 décembre 2014.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'état comparatif des revenus et dépenses réels au 30 juin 2014 - Global Ville
Dans un objectif de permettre une information financière plus régulière, l'administration municipale a opté en 2013 pour une production trimestrielle de ses résultats financiers, soit le 31 mars, le 30 juin et le 30 septembre.

L'état comparatif des revenus réels dressés au 30 juin 2014, présenté en pièce jointe, montre une augmentation totale des revenus de 75,7 M$, soit une variation de 1,8 % par

rapport à la même période de 2013. Cette variation de 75,7 M$ résulte principalement d'une augmentation de 97,3 M$ au niveau des revenus de taxes, d'une diminution de 7,8 M$ au niveau des services rendus, d'une diminution de 23,3 M$ au niveau des autres revenus et finalement d'une augmentation de 9,5 M$ au niveau des paiements de transfert. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

L'état comparatif des dépenses réelles dressé à la même date, présenté en pièce jointe, montre une diminution totale des dépenses de 96,4 M$, soit une variation de 4,6 % par rapport à la même période de 2013. Cette diminution de 96,4 M$ résulte principalement d'une variation nette de 36,3 M$ au niveau de la masse salariale et des cotisations de l'employeur, d'une diminution de 21,7 M$ au niveau des dépenses d'enlèvement de la neige, d'une diminution de 6,9 M$ au niveau des honoraires et services techniques autres que pour l'enlèvement de la neige, d'une augmentation de 18,7 M$ au niveau des frais de financement, d'une diminution de 28,8 M$ au niveau des contributions financières et finalement d'une diminution de 7,6 M$ au niveau des subventions allouées aux différents programmes. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

Évolution budgétaire au 30 juin 2014

Au 30 juin 2014, l'état des revenus et dépenses présente un surplus de 42,1 M$ composé d'un surplus de 28,2 M$ pour le volet municipal et d'un surplus de 13,9 M$ pour le volet agglomération.

Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- Les projections des revenus liées aux contraventions en circulation et stationnement sont en hausse de 4,8 M$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2014;
- Les prévisions liées aux transactions immobilières permettront de générer des revenus additionnels de droits de mutation de 5,0 M$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2014;
- La fermeture de la Société de vélo en libre-service permet de compenser pour 5 M$ la perte du prêt consenti par la Ville à la Société ;
- La non réalisation d'un revenu de 8,9 M$ prévu au budget 2014 afin de compenser la perte de la subvention pour le Fonds de recrutement des policiers ;
- Une économie anticipée de 15,0 M$ liée aux dépenses contingentes ;
- Une révision à la baisse de 27,5 M$ des dépenses corporatives, liées notamment à la rémunération et à une surévaluation des comptes à payer de l'année précédente ;
- Un montant de 15,0 M$, de compétence d'agglomération, avait été prévu lors de la confection du budget pour assurer l'équilibre budgétaire de 2014. Après les résultats de l'exercice de 2013, les surplus cumulés permettaient l'affectation d'une somme de 10,0 M$. Il en résulte ainsi un manque à gagner de 5,0 M$ pour 2014 ;

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-08-01

Hanh TRAN
Directrice - opérations budgétaires et comptables

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2014-08-05

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.003

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1143624032

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145034004 - Accorder un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13656 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

Il est recommandé de:
Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145034004 - Accorder un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13656 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-08 10:23

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1143624032**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145034004 - Accorder un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13656 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat Mandat SMCE145034004 reçu du comité exécutif le 30 juillet 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13656 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 6 août 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE14503400 reçu du comité exécutif le 30 juillet 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13656 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-08-06

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Colette FRASER
Greffière adjointe
Tél : 514 872-3140
Approuvé le : 2014-08-08

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.004

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1143624030

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE142421028 - Accorder un contrat à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue, entre les rues Acadia et Victoria, et sur la rue Sir-George -Simpson, entre la 38e et 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense de 2 878 296,96 $ contingences et taxes incluses (contrat: 3 435 574,72 $) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1409 - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé de:
Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE142421028 - Accorder un contrat à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue, entre les rues Acadia et Victoria, et sur la rue Sir-George-Simpson, entre la 38e et 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense de 2 878 296,96 $ contingences et taxes incluses (contrat: 3 435 574,72 $) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1409 - (6 soumissionnaires).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-08 10:21

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1143624030**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE142421028 - Accorder un contrat à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue, entre les rues Acadia et Victoria, et sur la rue Sir-George-Simpson, entre la 38e et 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense de 2 878 296,96 $ contingences et taxes incluses (contrat: 3 435 574,72 $) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1409 - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE142421028 reçu du comité exécutif le 30 juillet 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue, entre les rues Acadia et Victoria, et sur la rue Sir-George-Simpson, entre la 38e et 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense de 2 878 296,96 $ contingences et taxes incluses (contrat: 3 435 574,72 $) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1409 - (6 soumissionnaires)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 6 août 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat Mandat SMCE142421028 reçu du comité exécutif le 30 juillet 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue, entre les rues Acadia et Victoria, et sur la rue Sir-George-Simpson, entre la 38e et

46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense de 2 878 296,96 $ contingences et taxes incluses (contrat: 3 435 574,72 $) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1409 - (6 soumissionnaires).
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-08-06

Emmanuel TANI-MOORE

Secrétaire recherchiste

Chef de division - Élections et soutien aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Colette FRASER
Greffière adjointe
Tél : 514 872-3140
Approuvé le : 2014-08-08

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.005

2014/08/13
08:30

Dossier # : 1143624031

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat Mandat SMCE142421034 - Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 23e Avenue, entre les rues Remembrance et St-Antoine, et sur la 48e Avenue, entre le boulevard St-Joseph et la rue Acadia dans l'arrondissement de Lachine - Dépense de 3 064 291,08 $ contingences et taxes incluses - (contrat: 3 575 883,47 $) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1412 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé de:
Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat Mandat SMCE142421034 - Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 23e Avenue, entre les rues Remembrance et St-Antoine, et sur la 48e Avenue, entre le boulevard St-Joseph et la rue Acadia dans l'arrondissement de Lachine - Dépense de 3 064 291,08 $ contingences et taxes incluses - (contrat: 3 575 883,47 $) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1412 - (4 soumissionnaires)

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-08 10:22

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1143624031**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat Mandat SMCE142421034 - Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 23e Avenue, entre les rues Remembrance et St -Antoine, et sur la 48e Avenue, entre le boulevard St-Joseph et la rue Acadia dans l'arrondissement de Lachine - Dépense de 3 064 291,08 $ contingences et taxes incluses - (contrat: 3 575 883,47 $) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1412 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat Mandat SMCE142421034 reçu du comité exécutif le 30 juillet 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 23e Avenue, entre les rues Remembrance et St-Antoine, et sur la 48e Avenue, entre le boulevard St-Joseph et la rue Acadia dans l'arrondissement de Lachine - Dépense de 3 064 291,08 $ contingences et taxes incluses - (contrat: 3 575 883,47 $) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1412 - (4 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 6 août 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE142421034 reçu du comité exécutif le 30 juillet 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 23e

Avenue, entre les rues Remembrance et St-Antoine, et sur la 48e Avenue, entre le boulevard St-Joseph et la rue Acadia dans l'arrondissement de Lachine - Dépense de 3 064 291,08 $ contingences et taxes incluses - (contrat: 3 575 883,47 $) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1412 - (4 soumissionnaires).
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-06

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Colette FRASER
Greffière adjointe
Tél : 514 872-3140
Approuvé le : 2014-08-08